

À L'ENCONTRE n°5

2002

5 francs

● **ASILE ET IMMIGRATION** L'utilitarisme migratoire en question (A. Morice)
De quelques études et mesures en Suisse

● **LE SOCIALISME EN DÉBAT (I)** Hal Draper

● **MÉDIAS**
Des géants qui se partagent le monde

● **L'« ARGENTINAZO » DANS LE CADRE CONTINENTAL**

Sommaire

Amérique du Sud

L'argentino dans le cadre continental (C.-A. Udry).....3

Ordre impérial et ordre intérieur (II)

La sécurité des multinationales (P. Gilardi).....8

Asile et immigration

L'utilitarisme migratoire en question (Alain Morice).....12

La Suisse, un des laboratoires de l'OCDE. Investir dans le « capital humain » (P. Martin).....23

Réorganisations et concentrations dans l'industrie des médias (II)

Des géants qui se partagent le monde (J.-F. Marquis).....26

Suisse-Afrique du Sud (I)

Une base pour « l'expansionnisme » helvétique (D. Gyax).....33

Socialisme en débat (I)

« Qu'est-ce que le socialisme-à-partir-d'en-bas ? » (Hal Draper).....37

A lire.....40

www.alencontre.org

- Des articles non publiés dans le mensuel qui complètent les thèmes traités ou qui abordent d'autres sujets d'actualité

- Des témoignages

- Les archives des numéros précédents

- Un forum de débat

- Des liens qui vous intéresseront

À L'ENCONTRE

<http://www.alencontre.org>
administration@alencontre.org
fax: 021 661 20 71
cp. 120, 1000 Lausanne 20
cep 10-25669-5

10 numéros par année

- abonnement annuel: 50.-
- abonnement de soutien: dès 75.-

Editeur responsable: Alain Gonthier
Mise en page et impression: CODIS, Lausanne

Deux fois par année, le président du conseil d'administration de la Banque centrale américaine, l'US Federal Reserve Bank, joue les pythies. Ce fut le 27 février.

Alan Greenspan est plus important que le président des Etats-Unis. Wall Street le sait. D'ailleurs la presse économique américaine ne parle-t-elle pas de l'arrivée de « l'ère Greenspan-Bush », après « l'ère Greenspan-Clinton » ?

Cette formule est un peu étonnante pour la « première démocratie du monde ». Le président de la Banque centrale passe avant le président élu – il est vrai par des moyens assez peu orthodoxes – au suffrage universel.

Mais n'apprend-on pas en lisant les historiens de Rome que la femme de César était au-dessus de tout soupçon parce que Cesar avait décidé qu'elle le soit. César aux Etats-Unis n'est autre que le grand capital financier pour qui Greenspan travaille. Dès lors, il est au-dessus de tout soupçon.

Ainsi, Greenspan peut « convaincre » Clinton qu'il faut supprimer le déficit public et, de la sorte, empêcher que 44 millions d'Américains et d'Américaines ne disposent d'une couverture maladie. Par contre, il peut parler « d'exubérance irrationnelle » de la Bourse en 1995 et permettre, malgré tout, que les banques et grandes sociétés puissent multiplier les opérations pourries d'endettement.

Lorsque Greenspan parle, il faut déchiffrer ce qu'il veut dire. Néanmoins, une chose est évidente: il doit affirmer que la situation de l'économie est en phase avec ce qu'attendent les marchés! Traduction: les indices boursiers vont se stabiliser; les faillites à la Kmart ou à la Enron ne vont pas se multiplier. Suivez donc les conseillers en placement. Ne pensez plus à l'histoire de Woody Allen: « Que fait un conseiller en placement ? » Réponse: « Un conseiller en placement vous dit quelles actions et quelles obligations acheter, jusqu'à ce que vous n'avez plus d'argent. » Donc, Alan Greenspan doit dire: « Il y aura une relance modérée », afin que banques et autres instituts financiers puissent rassurer les retraités qui espèrent que les valeurs de leurs fonds de pension ne se contractent plus. Il doit rassurer la clientèle.

Certes, Greenspan ne peut trop mentir. Donc il doit faire dans le compliqué. Pourtant, il sait fort bien que la relance, une fois que les stocks seront reconstitués, va être boiteuse. De plus, il a parfaitement connaissance de la situation sombre de l'économie japonaise, de la croissance malade de l'Europe, de la crise rampante des économies anciennement émergentes.

De plus, il sait que, durant les douze derniers mois, l'économie américaine a fonctionné à crédit pour assurer l'achat des biens durables et des maisons. Donc, les maisons et les biens durables (appareil ménager ou voiture) ne vont pas tirer le cycle de relance... Il sera donc modéré. D'autant plus que le chômage, officiellement, se situera à hauteur de 6,25% en 2002.

Et qu'en est-il de l'investissement productif? Les entreprises disposent de capacités de production inutilisées importantes. La concurrence est rude. Elles ne peuvent donc pas tenter de maintenir leurs profits en passant les augmentations de coût sur le consommateur. La relance de l'investissement restera faible. Faire face au service de la dette deviendra un problème plus aigu pour des secteurs entiers (les télécommunications, par exemple).

En plus, le ballon de l'économie américaine ne peut rester gonflé qu'en étant sûr qu'un milliard de dollars arrive tous les jours aux Etats-Unis des quatre coins du monde. Le déploiement militaire américain peut aider à réaliser cette tâche démocratique.

Dans ce contexte, il y a fort à parier que, butant sur la faiblesse de la demande interne et sur la fragilité de beaucoup d'entreprises – la nouvelle économie Enron –, ladite relance modérée pique du nez fin 2002. La récession en « double-dip », sous forme de W, est plus que probable.

Où est donc le modèle américain qui marche si bien et dont on nous a bannisés durant les années 1990? Ce « modèle », pour fonctionner, doit serrer les salariés comme des citrons puis les jeter. Il doit « s'emparer du monde » pour injecter la plus-value ratissée à Wall Street. Mais, paraît-il, la démocratie américaine et le capitalisme hégémonique américain assurent le fonctionnement d'une grande institution démocratique: l'ONU. A voir. – Réd.

L'argentinazo dans le cadre continental

Charles-André Udry

Le processus révolutionnaire à l'œuvre en Argentine doit être restitué dans le contexte de la projection politico-militaire et économique (établissement de la Zone de libre-échange des Amériques – ZLEA/ALCA –, zone de libre-échange de l'Alaska à la Terre de Feu à partir de 2005) de l'administration républicaine de G. W. Bush.

Le devenir de l'argentinazo sera, en partie, déterminé par les initiatives des élites dominantes des Etats-Unis et de leurs *juniors partners* dans le continent sud-américain. Etouffer l'argentinazo, empêcher qu'une jonction s'établisse entre ce mouvement socio-politique qui affirme de plus en plus son autonomie face aux institutions politico-étatiques traditionnelles de l'Argentine (péronisme, radicalisme, institutions étatiques diverses) et de vastes secteurs populaires au Brésil, voilà un premier objectif conjoint des gouvernements de l'Union européenne, de la Maison-Blanche et des bourgeoisies latino-américaines.

Le peuple surprend

L'argentinazo a éclaté avec une vigueur inattendue, même si de nombreux éléments l'annonçaient; ce qui est généralement plus aisé à appréhender *a posteriori*. La lecture de la presse américaine – du *New York Times* au *Washington Post*, en passant par le *Wall Street Journal* – fournit suffisamment d'éléments qui indiquent que l'explosion de la crise socio-politique a surpris ceux qui se proclament les garants de « l'Empire du marché, de la propriété privée et de la démocratie », autrement dit « l'axe du bien ».

Ce n'est pas l'effondrement économique de l'Argentine qui a suscité le véritable étonnement. Ce basculement vers l'abîme

Trois articles complémentaires de C.-A. Udry sont disponibles sur notre site. Ils portent sur les mesures économiques de Duhalde, sur la pauvreté et sur le mouvement des *piqueteros*. Ils peuvent en partie être consultés sur le site du quotidien *Le Courrier*: www.lecourrier.ch



Opération Tanatos: l'armée colombienne pénètre à nouveau dans la zone démilitarisée.

était pressenti depuis des mois. La stupeur est venue lorsque la population du Grand Buenos Aires (quelque 14 millions d'habitants) et d'un grand nombre de villes a agi sans se soucier de la proclamation de l'état de siège et, mieux, a contraint celui qui l'avait proclamé, Fernando de la Rúa, à s'enfuir, en hélicoptère, de la maison présidentielle (19-20 décembre 2001). Depuis lors, divers segments du salariat, des employés aux chômeurs, descendent régulièrement dans la rue, organisent des assemblées populaires, des comités de chômeurs et maintiennent une revendication, reprise par une majorité: « Que ce gouvernement de corrompus – celui d'Eduardo Duhalde – s'en aille ».

La stupéfaction passée, la contre-offensive s'accélère. « Rétablir l'ordre » dans le continent sud-américain est une préoccupation qui ressort déjà avec clarté du document de l'état-major américain portant le titre *Joint Vision 2020*, publié en juin 2000 par la Direction politique et des plans stratégiques de l'armée américaine. La Colombie, le Venezuela, l'Equateur, Panama et le Pérou sont considérés comme des « pays à risques » nécessitant un « traitement particulier ». L'Argentine s'y ajoute actuellement.

L'opération: mort

L'intitulé de l'opération des Forces armées colombiennes (FAC) – commencée

le 20 février à minuit et placée sous la houlette des conseillers américains ainsi que de leur système de contrôle de l'espace aérien – est d'une clarté aveuglante: « Operacion Tanatos ». Traduction du grec: « Opération Mort ». Et cela, dans un pays dont la Constitution interdit la peine de mort!

Son but déclaré est le suivant: reprendre le contrôle militaire de la zone de 42 000 km², dont le chef-lieu est San Vicente del Caguan. Cette zone avait été démilitarisée sur décision du gouvernement d'Andres Pastrana en octobre 1998 et les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) – reconnues comme interlocuteur en vue de « négociations de paix » qui commencèrent en janvier 1999 – y ont disposé d'une liberté de mouvement durant 3 ans.

En fait, cet assaut militaire était préparé depuis longtemps. L'ambassadrice américaine à Bogota, Anne Patterson, le 10 février, justifiait de la sorte la nouvelle aide militaire américaine aux Forces armées colombiennes (FAC): « 300 points stratégiques existent pour les Etats-Unis en Colombie », et « sécuriser la fourniture de pétrole d'Amérique latine est plus important maintenant étant donné les tensions dans le Moyen-Orient » (*Buenos Aires Herald*, 11 février 2002, p. 3). D'ailleurs, la protection militaire de l'oléoduc Cano-Limon-Covenas occupait une place de plus en plus importante dans les médias ▶

colombiens. Simultanément, une délégation de Républicains du Congrès américain débarque à Bogota et salue la fermeté de l'orientation de Pastrana dénonçant les FARC qui ne cessent de vouloir « *gagner du temps pour continuer leurs actions* » (*Washington Times*, 11 février 2002). Le 8 janvier 2002, Anne Patterson avait présidé à la réception, par les FAC, de 14 hélicoptères de combat Blackhawk.

L'arrivée, respectivement en décembre 2001 et janvier 2002, de John Walters et Otto Reich dans le département des affaires en charge de la Colombie constituait un indice fort de l'empressement de la Maison-Blanche à conforter une solution militaire. Les exigences budgétaires le démontrent : 503 millions de dollars sont réclamés par l'exécutif, dont 70 %, soit 374 millions, sont destinés à la police et aux militaires colombiens. Surtout, la requête budgétaire élargit le « Plan Colombie » à une « *Andean Regional Initiative* »². Pour comparaison, les Etats-Unis se sont engagés à verser, en janvier 2002, un total de 290 millions de dollars à l'Afghanistan. « Paix » et guerre ont des prix relatifs.

Mais le fait majeur réside certainement dans l'allocation de 98 millions de dollars sous forme de Foreign Military Financing (FMF). Ce genre d'aide militaire directe était réservé jusqu'à maintenant à Israël et à l'Égypte. Le but est de protéger l'oléoduc qui appartient à la compagnie basée à Los Angeles : l'Occidental Petroleum Company. La « lutte contre le narcotrafic » laisse la place à la défense du pétrole. La reporter du quotidien français *Le Figaro* dit les choses de manière non contournée : « *Sous le couvert de la lutte antidrogue... l'assistance des Etats-Unis a déjà permis la formation et l'équipement de l'armée et de la police colombiennes, fortes de 305 000 hommes. Washington vient d'annoncer une « aide spéciale » destinée à protéger les infrastructures pétrolières.* » (22 février 2002)

Des objectifs sur le moyen terme

Les ressorts profonds du Plan Colombie viennent au grand jour. Tout d'abord, « *sécuriser le pays* », le « *pacifier* » pour créer des conditions meilleures de son exploitation. Les « *négociations de paix* »

– « *paix avec justice sociale* », pour les FARC – n'ont jamais été conçues par Andres Pastrana et ses instigateurs états-unisens comme devant lier la fin des affrontements militaires à des réformes sociales (terres, cultures alternatives à la coca avec prix assuré et protégé, etc.) Pastrana déclare aujourd'hui : « *Avec le processus de paix, mon gouvernement a gagné l'appui international pour battre la guérilla.* » C'est explicite.

L'objectif, au cours des derniers mois, était d'ailleurs devenu : « *l'humanisation du conflit* ». D'où la campagne médiatique contre les agissements des FARC « terroristes » et la présentation, en parallèle, des progrès d'urbanité au sein des FAC. Ce que dénonce un rapport conjoint de trois organisations de défense des droits de la personne humaine qui souligne les liens qui persistent entre les FAC et les paramilitaires de l'AUC (Autodefensas Unidas de Colombia)³.

Il est tout à fait possible de soumettre à la discussion certaines initiatives (séquestres, actions en milieu urbain) des FARC. Mais, il est utile de les replacer dans le cadre d'une guerre civile qui ronge la Colombie depuis 1948 et qui a été engagée par les mêmes familles oligarchiques qui sont encore au pouvoir.

Toutefois, l'ingénuité de certains médias s'explique soit par l'ignorance et le goût de la commodité de journalistes qui font du « copier-coller » à partir des nouvelles fournies par les grandes agences de presse, soit par l'effort concerté de propagande des services américains, soit par une combinaison des deux. Ce qui est le plus probable.

« Pacifier » la Colombie relève d'un sens exprès : éliminer physiquement la colonne vertébrale des FARC, disposer d'une « opposition désarmée » que les paramilitaires et la police pourront liquider ou qui sera cooptée à des postes institutionnels. Ce plan est d'ailleurs exposé dans une « étude » de la Rand Corporation qui a travaillé, sur commande de l'US Air Force. La Rand y expose la nécessité d'une longue guerre contre-insurrectionnelle : « *Le programme US d'assistance militaire au Salvador durant l'administration Reagan pourrait servir de modèle pertinent.* »⁴ Ce modèle a été utilisé, au cours des années 1980, contre le FMLN

(Front Farabundo Marti de Libération). Pour rappel, les Etats-Unis y avaient dépensé 2 milliards de dollars en 12 ans ; une « dépense » qui aboutit à la « paix des cimetières » – 70 000 morts – et à 1 million de personnes déplacées ; et cela dans un pays dont la population s'élevait alors (1980) à 5 millions d'habitant ; la Colombie en comptait 27 millions, à la même date.

Ensuite, l'accès aux richesses pétrolières et surtout aux ressources « biologiques » de la région amazonienne de la Colombie (et d'autres pays de la région) s'inscrit dans un plan à long terme des transnationales contrôlant les « sciences de la vie » (pharma, agro-transgénique...), de l'énergie (Shell et Exxon) et y compris de la transmission de données par des procédés rompant avec la technologie actuelle (silicium) de captation privatisée de ces réserves « négligées » par les Colombiens !

Enfin, une défaite infligée aux FARC et aux forces populaires devrait permettre de mettre en place un projet économique-politique-institutionnel – qui possède pour l'impérialisme une pertinence allant au-delà de la Colombie, si des dérives sont infligées aux divers mouvements populaires du continent – pouvant être résumé sous la forme du triptyque suivant⁵. 1° Un contrôle économique de type colonial sur l'économie. 2° Une stabilité assurée par une armée colombienne modernisée par les Etats-Unis et utilisant un système « d'intelligence » (surveillance) dont le Pentagone dispose du monopole. 3° Une décentralisation du pays avec une gestion politique fragmentée – qui vise à freiner la constitution de tout mouvement social politique à dynamique nationale, posant la question de la nature du pouvoir en place – s'appuyant sur le triangle suivant : des ONG (locales, américaines et européennes financées par les pays impérialistes) ; des organes de ladite société civile (depuis une entreprise locale ou filiale d'une transnationale jusqu'à une association de quartier) ; et des autorités locales qui proposent une gestion « participative » sur la base d'un budget nourri avant tout par des recettes fiscales diverses locales, un budget efflanqué pour des êtres humains paupérisés qui le financent.

C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire la nouvelle phase de la guerre



préprogrammée qui a commencé le 20 février; une guerre qui fera des milliers de victimes.

La législation en vigueur – la nouvelle Loi sur la Défense et la Sécurité Nationale – attribue une totale autonomie juridique aux FAC sur le « théâtre des opérations ». La presse est tenue à distance. C'est le modèle en vigueur en Tchétchénie. Les opérations répressives de l'AUC dans les départements ou régions de Sierra Nevada de Santa Marta, de la Valle del Rio Cimitarra, du Choco et d'Arauca sont passées sous silence dans les médias. Par contre, toutes les actions des FARC – qui visent plus d'une fois des transnationales pillant les ressources du pays (pétrole) – sont présentées, de façon unilatérale, comme l'origine de la « violence », alors qu'elles répondent à une violence structurelle et quotidienne contre les couches populaires nourries par la défense inflexible des intérêts d'une oligarchie historique, qui s'est élargie à des narco-trafiquants et à des militaires enrichis. Cette dernière est plus subordonnée que jamais aux intérêts impériaux.

La stratégie de « pouvoir territorial » des FARC peut être l'objet d'une discussion dans le mouvement de solidarité, comme leurs genres d'actions (attentats et séquestres) en milieu urbain. Mais, il ne fait pas de doute que, prévoyant la rupture des négociations, les FARC ont engagé une série d'actions visant à créer un rapport de force en vue d'une possible nouvelle négociation.

Etait-ce le plus adéquat ? La question reste posée. D'autant plus lorsque l'on constate que le candidat le plus intransigeant en faveur d'une guerre à outrance, l'ultraconservateur Alvaro Uribe Velez, monte rapidement dans les sondages (avec certes les limites de ce type d'indicateur), à trois mois des présidentielles. L'appui d'Uribe Velez à Pastrana reflète l'unité de l'oligarchie pour mener une guerre qui sera, par définition, « sale ». Par contre, les politiques d'ajustement structurel exigées par le FMI seront proprement exécutées. Enfin, la nouvelle économie de guerre va accroître la corruption et les transferts de richesses en faveur des privilégiés, alors que les paysans appauvris et les couches urbaines

paupérisées manquent de tout. Un paysan, rencontré sur la route entre San Vicente et Macarena, confie au journaliste du quotidien espagnol *El País* : « L'armée aurait dû entrer avec des valises pleines de solutions et d'argent pour investir, afin de gagner la confiance de la population. En lieu et place, elle le fait avec des balles et la destruction. » (27 février 2002)

La guerre conduite par un Pastrana – qui arrive en hélicoptère à San Vicente accompagné de quatre militaires américains en uniforme – exacerbe, comme toujours, les processus économiques et sociaux qui dévastent depuis longtemps le pays. Elle agit aussi comme signal politique envoyé, avec luminosité, aux forces sociales anti-impérialistes au Venezuela et aux masses populaires d'Argentine qui n'acceptent pas que leur pays ait été exproprié, privatisé par des transnationales et une oligarchie au profil fort autoritaire.

Venezuela : déstabilisation « exemplaire »

Depuis la grève patronale du 10 décembre 2001, le déroulement du scénario de déstabilisation du régime de Hugo Chavez au Venezuela est limpide, autant que les intentions des représentants de la bourgeoisie – et des secteurs de gros propriétaires touchés par le projet de réforme agraire – venant manifester, depuis les quartiers résidentiels de Caracas, en voitures 4x4 et avec des lecteurs CD produisant le bruit des casseroles que peu de manifestantes des beaux quartiers ont maniées de leurs propres mains.

Cinq éléments méritent une attention, ne serait-ce que pour prendre quelques distances critiques face à une « information » touchant au grotesque.

1° Le 5 février 2002, en réponse à une question de l'ultradroitier sénateur Jesse Helms, le secrétaire d'Etat Colin Powell a manifesté son regret que le Venezuela n'ait pas appuyé la guerre conduite par Bush en Afghanistan ! Etait-ce vraiment un vœu sincère de l'administration Bush ? La réponse ne nécessite pas une clairvoyance particulière.

Par contre, la fonction des déclarations de C. Powell renvoie à la pierre angulaire de

la politique de Washington : « Qui n'est pas avec nous est contre nous... ». En outre, Powell s'est dit préoccupé du manque de clarté de Chavez sur la « définition d'un système démocratique ». A-t-il les mêmes sollicitudes pour les conceptions démocratiques de Vladimir Poutine, de Pervez Moucharraf (avec son coup d'Etat d'octobre 1999), de Hosni Moubarak, de la dynastie Saud en Arabie saoudite, pour ne pas mentionner celles d'Ariel Sharon ?

Les casseroleuses de luxe de Caracas ont-elles essuyé des tirs de la police et été tuées comme ce fut et c'est encore le cas dans l'Argentine démocratique de Duhalde ? L'opération « démocratique » de mise hors la loi internationale du régime de Chavez est le premier élément d'une offensive impérialiste d'envergure qui vise, comme par hasard, un pays important producteur de pétrole et fournisseur des Etats-Unis ; un pays qui dispose aussi de ressources naturelles enviées.

Le 6 février, le directeur de la CIA (Central Intelligence Agency), George Tenet, devant le Comité du Sénat consacré aux questions d'intelligence, a souligné qu'il « était préoccupé par la crise vénézuélienne » qui « pourrait s'étendre à d'autres pays de la région ».

Le 19 février, le porte-parole du Département d'Etat, Richard Boucher, a laissé entendre que les Etats-Unis pourraient, si « la démocratie était menacée » au Venezuela, invoquer le Charte démocratique de l'OEA (Organisation des Etats Américains, dont le secrétaire, jusqu'en 2004, est l'ancien président de Colombie Cesar Gaviria Trujillo). Pourquoi ne pas faire appel à cette Charte quand le gouvernement bolivien massacre les paysans du Chiapare ?

2° La montée en puissance des militaires d'opposition. Cela a commencé, le ▶

7 février 2002, avec un colonel d'active, membre de l'armée de l'air, Pedro Vicente Soto. « *Spontanément* », le colonel a demandé, lors d'un forum sur la liberté de la presse, que Chavez démissionne avant la fin de son mandat en 2005; et que de nouvelles élections soient convoquées. Il affirma représenter l'opinion de 75% des forces armées. Avait-il fait un sondage? Il sera suivi par le général de brigade Guacaipuro Lameda, qui a présidé jusqu'au 21 février 2002 la société Petroleos de Venezuela (PDVSA), entreprise étatique qui est une des plus importantes du secteur pétrolier non privé en Amérique latine.

Il sera encore rejoint par le général de l'Aviation Roman Gomez qui a lancé une pétition pour la démission de Chavez. Tous ces soldats ont été formés dans des Ecoles militaires américaines, afin d'apprendre le respect des droits démocratiques et la doctrine de la « sécurité nationale » qui a étayé tant de régimes dictatoriaux.

3° A l'armée, s'ajoute une autre institution démocratique: la police. Ainsi, le second de la police politique et responsable de la contre-subversion (Disip), Gustavo Egui Bastida, dénonce les appuis de Chavez aux forces armées de guérilla de Colombie. Autrement dit, Chavez protège des terroristes: du molah Omar à Hugo Chavez!

D'ailleurs Colin Powell et son adjoint Carl Ford ont insisté sur les « *habitudes étranges de Chavez de visiter des pays étranges* » (*Clarín*, 16 février 2002, et *Página 12*, 18 février 2002). Ils faisaient allusion aux déplacements de Chavez en Iran, Irak et Libye qui sont des pays associés dans le cadre de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole). Deux de ces pays sont membres de « l'axe du mal » selon Bush; le troisième (la Libye) est entre deux eaux. Quant à Cuba, visitée par Chavez, les commentaires sont superflus.

L'Eglise ajoute sa voix à celles des militaires et policiers. Le cardinal de Caracas, Ignacio Velasco, dénonce l'« *incitation à la haine entre les classes* » qui est, selon lui, le propre du régime de Chavez. Le 27 février, le jésuite Mikel Viana soutenait toutefois la mobilisation des syndicats (de l'appareil corrompu des syndicats) pour défendre l'emploi; une grève qui avait le soutien des patrons et donc n'incitait pas à la haine de classe, mais qui avait pour slogan: « Démission de Oussama Ben Chavez! ». Ici, la haine n'est que religieuse, nous dira le père jésuite.

Toutefois, la presse internationale a été contrainte de reconnaître que « *l'immense mobilisation* » de l'opposition à Chavez ne faisait pas le poids face à celle des partisans du régime. Le contrôle des moyens de communication par le clan anti-Chavez (*Nacional*, *El Universal*, *Globovision*, *Venevision*) a transformé ces médias en « néo-partis politiques ».

4° L'orientation adoptée par Chavez, dès le 12 février, face à la crise économique (accentuée par la baisse du prix du pétrole), est marquée du sceau de l'austérité: coupe de 22% dans le budget, applaudie par le FMI et les instituts financiers. Elle est expliquée par le déficit budgétaire de 9 milliards de dollars... lié en partie à une baisse des recettes fiscales à l'exportation.

Le bolivar flotte, avec à la clé une dévaluation forte face au dollar: du 1^{er} au 13 février, le bolivar a déjà perdu 19% face au dollar. Les effets inflationnistes (hausse de prix des produits importés) se font ressentir, en priorité sur les secteurs sociaux les plus fragilisés qui soutiennent Chavez. A cela s'ajoutent des actions de stockage de biens afin d'accentuer l'effet de spirale à la hausse des prix.

Les mesures adoptées par le gouvernement pour assurer la « compétitivité » du Venezuela possèdent des traits d'un plan « néolibéral ». Le régime doit faire face à une sortie de capitaux estimée à 100 millions de dollars par jour. La saignée est organisée, comme au Chili entre 1971 et 1973. Soyons certains que les banques impérialistes facilitent la tâche des protestataires... qui connaissent mieux les transactions bancaires que leurs batteries de cuisine.

La riposte organisée par Chavez combine des actions de contrôle des services spéciaux de l'armée et de la police avec des actions des « cercles bolivariens » qui disposent d'une base sociale effective. De plus un appui populaire à Chavez existe. Néanmoins, la faiblesse des relais de masse organisés, disposant d'une autonomie face aux institutions étatiques, révèle le caractère « messianique » (caudilliste) du régime. Un caractère cultivé (ou accepté), comme le reconnaît, avec une certaine ingénuité, Chavez lui-même, lors d'un entretien, le 28 décembre 2001, avec Luis Bilbao, journaliste du *Monde diplomatique* (édition argentine)⁶.

5° La disponibilité immédiate du gouvernement Chavez – plus exactement du chef d'état-major José Vincente Rangel – à s'assurer qu'aucun membre des FARC ne puisse entrer dans le pays et le soutien public du gouvernement Chavez (qui

ne peut être analysé seulement au plan tactique et diplomatique) donné à Pastrana dans sa lutte contre les FARC créent la confusion.

Il faut aussi mentionner l'appui donné par Gustavo Noboa, président équatorien, à l'opération de Pastrana et des Américains. En outre, le 28 février 2002, le gouvernement équatorien a militarisé deux provinces pétrolières, celles de Sucumbos et d'Orellana dans le nord-est amazonien. Il y a une cohérence d'ensemble.

Brésil: le PT et sa fiancée patronale

Un dernier élément de cette conjoncture a trait à l'échéance électorale – cet automne – au Brésil. Ce fait politique participe à la définition du cadre dans lequel évolue l'*argentinazo*. Ce d'autant plus que le Brésil représente certainement pour l'impérialisme l'enjeu le plus important.

Toutefois, comme l'a expliqué un dirigeant du Parti des Travailleurs (PT), il ne peut se passer au Brésil ce qui se passe en Argentine, car le PT est un facteur « *de stabilité sociale* ». Un langage que n'aurait pas renié un François Mitterrand, en 1981.

Plus intéressant – pourrait-on dire – est le « tournant » explicite des sommets du PT en direction de secteurs industriels. Luiz Inacio Lula Da Silva, candidat du PT, est en tête des sondages électoraux – 26% à 30% – devant Roseana Sarney (la fille de l'ancien président de la transition, de 1985 à 1990, José Sarney).

La présidence du PT (Lula) et ses conseillers cherchent à gagner tranches de voix (électorales) après tranches de voix. Et cela, ils le font en glissant vers le centre. De plus, ils désirent rassurer la bourgeoisie pour ne pas faire fuir les capitaux.

Dès lors, une « bonne solution » consiste à faire campagne pour que le vice-président de Lula soit un patron reconnu: José Alencar, sénateur du Parti Libéral du Minas Gerais. José Alencar dirige une des plus importantes entreprises du textile du Brésil. Lula a visité avec lui une de ses usines (*Folha de S. Paulo*, 14 février 2002 et 21 février 2002). José Alencar possède un patrimoine financier de 933 millions de reals. Il a été déjà vice-président de la Confédération Nationale des Industries. Il a déclaré: « *L'élection d'un citoyen comme Lula reviendrait à donner le Brésil aux Brésiliens.* »

Lula fait tout pour que José Alencar, « *même contre sa volonté devienne candidat vice-président sur ma liste* ». Il n'est

pas certain qu'Alencar l'accepte, d'autant plus qu'au sein du PL les oppositions conservatrices, de l'aile droite de l'Eglise catholique aux adventistes, s'y opposent. Mais les avances de Lula vers une fiancée incertaine ont déjà miné son profil ainsi que suscité des remous dans le PT. Et cela, alors que la victoire du PT n'est pas certaine. Loin de là.

Toute la presse financière d'Amérique latine a titré dans le style : « *Le PT admet son tournant idéologique.* » (*Ambito Financiero*, 21 février 2002)

Comme le dit, avec humour, le président de la Centrale des mouvements populaires (Raimundo Bonfim), suite à la publicité faite par José Alencar à la TV (« *Le patron dont le Brésil a besoin* ») : « *Si lui devait être le vice de Lula, alors le candidat petiste cesserait d'être l'ouvrier dont le Brésil a besoin.* » Dans tous les cas de figure (victoire ou défaite électorale de Lula) un choc d'envergure va toucher le PT. Une nouvelle étape, après 22 ans d'existence, va s'ouvrir pour le PT, avec une crise, comme il se doit dans de telles circonstances.

Il apparaît donc que les développements sociaux et politiques au Brésil – comme en Colombie et au Venezuela, deux pays où l'instabilité socio-politique et économique va durer – vont avoir un impact sur les luttes en Argentine.

Dans la mesure où les forces classistes dans le PT – et au dehors – sont aptes à construire un rapport de force et une présence politique, cela lié à des propositions concrètes, il y a plus de possibilités de désenclaver l'*argentinazo*, pour autant qu'une réaction vive de l'impérialisme et du bloc bourgeois – avec son appareil répressif – n'intervienne pas à trop court terme.

Le capital de l'UE : pour l'ordre, vite

Il faut enfin souligner l'unanimité des gouvernements européens (voir la déclaration d'Ecofin, réunion des ministres des Finances, mi-janvier) non seulement

pour soutenir Duhalde et le bloc bourgeois commotionné, mais pour l'aligner sur le FMI. Il est aussi intéressant de prendre en compte les décisions et déclarations de groupes aussi différents que Siemens, Nestlé, Credit Suisse Group, Repsol, Telefonica, BBVA... qui exigent l'ordre. Le CEO de Nestlé – Peter Brabeck, qui est aussi au CA du Crédit Suisse et qui a succédé à Helmut Maucher, un des piliers de la *Round Table of European Industrialists* – a déclaré, plusieurs fois, que le gouvernement Bush n'était pas suffisamment ferme en Amérique latine, entre autres en Colombie et en Argentine.

Le capital financier impérialiste – au sens classique, au-delà des mutations connues – joue la carte de la crise (au plan des sorties de capitaux, des prix, des lignes de crédit, etc.) pour pousser Duhalde, les appareils péronistes, les appareils répressifs à tester leur pouvoir, à tester leur base.

Des secteurs du capital de l'Etat espagnol critiquent Duhalde qui, pourtant, applique une politique de transfert de richesses plus brutale que de la Rua. Ils manifestent une préférence pour Lopez Murphy. Ce dernier a été ministre de la Défense et, peu de temps, ministre de l'Economie de Fernando de la Rua. C'est un économiste ultra-orthodoxe, partisan des recettes les plus dures du FMI. Il est considéré comme « l'homme » d'une conspiration antidémocratique et d'une sortie autoritaire de la crise, un type de sortie qui tranquilliserait les grandes banques espagnoles. Il est atterrant – mais logique – de voir que sur la nécessité de remettre de l'ordre en Argentine l'ancien franquiste Aznar utilise le social-démocrate Felipe Gonzales pour faire passer son message.

Le FMI, quant à lui, laisse une courte marge de manœuvre à Duhalde afin que, suite à des négociations et à une possible stabilisation du pouvoir, le principe du service de la dette soit respecté. Cela

rend encore plus graves les déclarations ambiguës de la CTA (Centrale des travailleurs argentins) sur le thème du rejet de la dette. Comme d'ailleurs les déclarations de Lula disant que le paiement de la dette doit être respecté par le gouvernement brésilien... s'il est élu.

C'est dans ce contexte continental – qui est soumis aux lignes de force internationales – qu'il faut saisir l'importance et les difficultés du processus révolutionnaire en Argentine.

Les forces anti-impérialistes et internationalistes des pays européens, des Etats-Unis et des pays d'Amérique latine devraient conduire une double activité : l'une contre la politique impérialiste menée dans chaque pays du centre ; l'autre visant à faire que le souffle de l'*argentinazo* commence à développer ses effets au Brésil. En Uruguay, c'est déjà le cas. ●

1. Voir à l'encontre N° 1, octobre 2001, et sur notre site www.alencontre.org la rubrique « archives ».

2. Voir Center for International Policy : « The 2003 Aid Request » ; le « Plan Colombie » couvrant des dépenses pour 2000-2001.

3. Rapport conjoint, datant du 6 février 2002 de Amnesty International, de Human Rights Watch et du Washington Office on Latin America. Depuis le 7 septembre 2001, le Département d'Etat américain a publiquement placé l'AUC sur la liste des organisations terroristes, car les FARC et l'ELN (Armée de libération nationale) – deuxième groupe de guérilla en importance – y étaient mentionnés depuis son établissement. Pour éviter des critiques sur un traitement « discriminatoire » entre les FARC, l'ELN et l'AUC, Colin Powell annonça l'inscription sur la liste des organisations terroristes de l'AUC lors de son voyage en Colombie le 10 septembre, un voyage vite interrompu à cause de l'attaque du 11 septembre. Depuis le 4 septembre, un jour avant la décision officielle du Département d'Etat datée du 5 septembre (!) concernant la qualification de l'AUC comme terroriste, le dirigeant de l'AUC, Castano, annonçait son recyclage à la tête du Mouvement démocratique national, organisation politique... préparant le futur. Le nouveau commandant militaire est Salvatore Mancuso. Les liens étroits entre l'AUC et les FAC (les deux au service de l'oligarchie colombienne) font de cette organisation « terroriste » une bénéficiaire indirecte de l'aide militaire des Etats-Unis. *El Espectador*, un des principaux quotidiens de Colombie, cité par Le Monde (24 janvier 2002), écrivait en éditorial, citant pour se couvrir le New York Times : « *Les guérilleros sont des kidnappeurs et des trafiquants de drogue, mais les paramilitaires sont responsables de 80 % des actes de violences politiques qui atteignent des niveaux renversants [...]. Ils sont plus profondément impliqués dans le trafic de drogue que les guérillas.* »

4. Angel Rabasa et Peter Chalk, *Colombia Labyrinth: The Synergy of Drugs and Insurgency and its Implications for Regional Stability*, Rand Corporation, June 2001.

5. Voir *Plan Colombia. Ensayos criticos*, Edité par Jairo Estrada Alvarez, Editions Universidad Nacional de Colombia, 2001, 367 p.

6. Voir www.projetoadia.com.br



Pour la sécurité

Si aux Etats-Unis un arsenal législatif liberticide se met rapidement en place au nom de la guerre contre le terrorisme et « l'axe du mal » (Iran, Irak et Corée du Nord)¹, l'Europe ne demeure pas en reste. Après le 11 septembre, d'anciens projets, plus ou moins confidentiels, ont refait surface pour être rapidement adoptés tant par le Conseil des ministres de l'Union européenne (UE) que par les différents gouvernements des Etats membres.

Paolo Gilardi

De décrets en décisions-cadre, les choses vont si vite que, fin novembre 2001, la haut commissaire des Nations unies aux Droits de l'homme, Robinson, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Walter Schwimmer, ainsi que Gérard Stoudmann, directeur du bureau « droits démocratiques » de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'en inquiètent dans une déclaration publique qui exige que « les Etats respectent scrupuleusement leurs obligations internationales de défendre les droits démocratiques et les libertés fondamentales »².

Des décisions expéditives

Pas traditionnelle, cette déclaration se permet de rappeler que « le but des mesures antiterroristes est de protéger les droits de l'homme et la démocratie, et non de porter atteinte aux valeurs fondamentales de nos sociétés »³. Elle est révélatrice des remises en cause des droits et libertés fondamentales qui s'opèrent également sur le Vieux Continent.

Les décisions prises à Laeken, en Belgique, les 6 et 7 décembre 2001 par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'UE, et confirmées le 15 du même mois par l'écrasante majorité⁴ du Parlement européen – pour accroître leur prétendue légitimité –, constituent une attaque d'envergure contre les droits démocratiques. En effet, ces deux institutions ont adopté la « décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme ». Cette dernière a été concrétisée par le « mandat d'arrêt européen » et

la création de la nouvelle institution judiciaire communautaire Eurojust. Une « décision écrite » du 27 décembre complète ce train de mesures.

Une « décision cadre » de l'UE n'a pas pour effet de modifier les différentes législations nationales. Elle est cependant contraignante pour l'ensemble des pays membres. Et, surtout, elle permet de contourner tout débat dans les parlements nationaux, les décisions relevant, en vertu des traités de Maastricht et d'Amsterdam, de la responsabilité des seuls pouvoirs exécutifs (gouvernements). C'est ainsi que, sous prétexte de « combler les lacunes [...] dans les instruments juridiques »⁵ des pays membres, la décision-cadre des 6 et 7 décembre reprend, en l'étendant à l'ensemble de l'UE, la définition du terrorisme contenue dans le projet de loi anglais *UK Anti-terrorism, Crime and Security Act*.

Une marge d'interprétation étendue

Bien que cette loi anglaise ait été par la suite largement remaniée par la Chambre des Lords puisqu'elle violait la loi sur les droits de l'homme, le *Human Rights Bill*⁶, la définition reste et elle vaut son pesant d'or. Ainsi, est considéré comme terroriste tout acte visant à « gravement intimider une population ou contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, ou gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques et sociales d'un pays ou d'une organisation internationale » (art. 3, al. a).

La marge d'interprétation est énorme. Comme le faisaient remarquer trois députés européens, les grandes mobilisations de novembre-décembre 1995 en France, qui furent à l'origine de la chute du gouvernement Juppé, pourraient désormais être considérées comme terroristes⁷. Ne parlons pas du soulèvement argentin initié en décembre !

Au même titre, la décision-cadre considère (art. 3, al. f) comme terroriste « la capture illicite d'installations étatiques ou

gouvernementales, de moyens de transports publics, d'infrastructures... ». Terroriste, l'occupation du tarmac d'un aéroport par des grévistes, celle d'une centrale électrique ou encore d'une école ?

Une telle définition du terrorisme jette les bases légales de la criminalisation de toute forme de contestation au point que la simple menace de recourir aux formes d'actions énumérées dans la décision-cadre encourt les foudres de la loi (art. 3, al. k). Ainsi, l'avertissement lancé par les salarié·e·s de Moulinex (France) qu'ils brûleraient l'usine en cas de fermeture relèverait du terrorisme. C'est sur la base d'une législation analogue que le patronat italien avait pu, au début des années quatre-vingt, réintroduire les licenciements en expulsant de l'entreprise 80 travailleurs de la FIAT accusés sans preuve de complicité avec des organisations armées.

Mais cette nouvelle définition du terrorisme ouvre aussi la voie à la mise en accusation, voire à l'interdiction, de toute force politique ou sociale qui prétend à un changement radical de la société, celui-ci impliquant la destruction des « structures politiques et économiques fondamentales » actuelles.

C'est donc par des mesures répressives que se confirme le prétendu cadre indépassable du capitalisme, la permanence d'une prétendue conjonction marché-démocratie parlementaire, puisque toute activité liée à l'émergence d'une alternative à la société capitaliste devient automatiquement crime.

L'extradition réinventée

C'est toujours à Laeken que les Quinze se sont mis d'accord sur le mandat d'arrêt européen. Cette vieille idée, déjà élaborée en 1999 lors du sommet de Tampere en Finlande, a soudainement refait surface dans les jours qui ont suivi le 11 septembre. Elle supprime les règles actuelles en matière d'extradition pour les remplacer par l'extradition automatique, sur simple demande d'un Etat membre de l'Union européenne et ceci sans voies de recours.

des multinationales !

La portée de ce mandat est énorme : il abolit le principe juridique en vigueur de la *double infraction*. Actuellement, une personne ne peut être extradée d'un pays vers un autre que si les délits pour lesquels l'extradition est requise sont considérés comme tels dans les deux pays. Or, les législations nationales diffèrent forcément d'un pays à l'autre, en fonction de nombreux critères. Par exemple, alors que dans les années quatre-vingt les lois italiennes prenaient en compte le délit « d'apologia di reato », sorte de soutien moral à un délit (sans qu'aucun acte n'ait été commis, ni aucun lien prouvé), nombreux furent les intellectuels (par exemple, le philosophe Tony Negri, dont le dernier ouvrage, *L'Empire*, a droit à la première du *New York Times*) et militants transalpins qui purent résider en France, cette dernière refusant l'extradition du fait qu'un tel délit ne figurait pas dans sa législation.

Qui plus est, le mandat d'arrêt européen ne s'applique pas qu'aux faits de terrorisme : il s'applique à l'ensemble des procédures d'extradition. Il entraîne un nivellement vers le bas des garanties juridiques individuelles du fait que les exigences du pays demandeur primeront. Ainsi, pour reprendre un exemple connu⁸, la Grande-Bretagne, pays où la majorité pénale est acquise à l'âge de 10 ans, pourrait exiger et obtenir l'extradition, de la part des Pays-Bas par exemple, d'un enfant de 11 ans qui aurait commis un délit sur territoire anglais !

De plus, le mandat d'arrêt européen abolit le principe selon lequel un acte ne peut être considéré comme délit, et par conséquent puni, que s'il constitue une infraction à la loi du pays dans lequel il a été commis. Concrètement, la République d'Irlande qui considère que l'avortement est un crime pourrait poursuivre l'une de ses ressortissantes « coupable » d'avoir subi une IVG dans un pays qui l'autorise, en France par exemple.

Superflics continentaux

Enfin, pour couronner le tout, les présidents et chefs de gouvernement ont

accélééré l'application d'une autre mesure élaborée à Tampere : la création de l'unité centrale européenne de magistrats *Eurojust*.

Réunissant dans un seul lieu « *des spécialistes chevronnés, des magistrats, des procureurs, des juges et autres experts détachés de chacun des Etats de l'UE* »⁹, elle sera habilitée à « *engager un dialogue direct avec les autorités nationales* » dans le but de « *déceler plus facilement [...] toute tendance ou tout comportement criminels significatifs au plan européen. [...] Eurojust pourra recommander aux autorités nationales de prendre certaines mesures ainsi que d'ouvrir des enquêtes.* »¹⁰

Point n'est besoin d'être un juriste avisé pour mesurer la portée de ces « recommandations » dans un cadre où l'harmonisation des législations nationales, avec les débats publics et parlementaires qu'elle exigerait, n'est pas à l'ordre du jour. Or, votée par le Parlement européen, cette nouvelle structure forte d'un prestige proportionnel aux conseils qui en ont décidé la création ne devrait pas tarder à voir le jour et à commencer à émettre ses fameuses recommandations...

La rapidité avec laquelle ces projets ont été adoptés – trois mois ! – est la démonstration même du fait qu'ils existaient bien avant le 11 septembre. Elaborés lors des sommets précédents de l'Union, notamment lors du Conseil extraordinaire de Tampere en octobre 1999, ils ont trouvé dans les attentats du 11 septembre la légitimation idéale pour être imposés sans aucun débat public. Ils favorisent aussi le durcissement des différentes lois nationales.

On décide... par écrit

Trois semaines après Laeken, le Conseil de l'UE adoptait, par « *procédure écrite, quatre mesures relatives au terrorisme* ». Le recours à la « *procédure écrite* » n'est pas anodin. Alors qu'à Laeken, certains pays tels le Danemark, l'Irlande et la Suède avaient émis des réserves durant la discussion, l'adoption de ces mesures par écrit n'a pas seulement évité le débat au sein du conseil des chefs d'Etat : elle

a laissé une totale liberté aux gouvernements pour donner leur aval en dehors de tout débat public ou même parlementaire.

Ces mesures ont un caractère contraignant pour l'ensemble des Etats membres par le fait qu'elles se réfèrent à différents articles des traités de Maastricht et d'Amsterdam ainsi qu'au texte de « *politique étrangère et sécurité communes* » adoptés précédemment.

Première des quatre mesures, la « *position commune contre le terrorisme* » revisite la résolution 1373 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 28 septembre 2001. Alors que celle-ci faisait obligation aux Etats « *de poursuivre les groupes ou personnes impliqués dans des actes de terrorisme* », l'article 4 de la position commune introduit la notion d'implication « *active ou passive* » dans de tels actes¹¹.

Or, d'après cette mesure, le fait de partager les objectifs revendiqués dans le cadre d'actions dites terroristes relève justement de « *l'implication passive* ». Cela pourrait signifier que combattre la politique d'une multinationale pharmaceutique pourrait valoir à n'importe qui l'accusation d'« *implication passive* » dans un acte terroriste si une filiale locale de cette multinationale venait à subir des dégâts ! La notion pourrait être étendue à souhait puisque l'occupation dite violente par une fraction minoritaire de manifestants pourrait valoir à tous les participants à une manifestation d'être accusés d'« *implication passive* » dans un acte que la décision-cadre de Laeken considère comme « *terroriste* ».

La sécurité des multinationales

De plus, la révision européenne de la résolution de l'ONU supprime la distinction faite entre « *groupes terroristes* » et « *mouvements de libération* »¹². Dès lors, tout mouvement de libération nationale et sociale recourant à des actions caractérisées comme violentes peut être considéré comme terroriste. Et, dans la foulée, par exemple, toute activité de soutien aux forces de résistance armée en Colombie ▶



Peter Brabeck.

– qui subissent aujourd’hui une attaque militaire d’envergure par une opération conjointe de l’armée colombienne et des services spéciaux américains – peut être assimilée à de la complicité passive avec le terrorisme. L’exemple de la Colombie n’est pas pris au hasard. En effet, Peter Brabeck, le PDG de Nestlé (et membre du conseil d’administration du Credit Suisse Group, ainsi que du Credit Suisse First Boston, banque impliquée directement dans la fuite massive de capitaux de l’Argentine), y fait référence lorsqu’il se félicite, par voie de presse, du durcissement des mesures policières.

En plaidant pour que la prochaine édition du World Economic Forum (WEF) se penche davantage sur la « *sécurité des multinationales* », ce dirigeant de la multinationale de l’alimentation, de l’eau et du transgénique affirme notamment que alors que « *quatre de nos employées ont été kidnappées en Colombie par la guérilla locale que certains gouvernements occidentaux soutiennent* », le 11 septembre « *amène peut-être à plus de clarté sur ce que sont parfois ceux qui se font appeler des combattants de la liberté* »¹³.

L’allusion aux « *gouvernements occidentaux* » n’est pas anodine. Elle vise ceux d’entre eux, et le gouvernement helvétique en particulier, qui ont essayé de jouer un rôle de médiateur en Colombie, rôle qui s’inscrivait dans le volet humanitaire du Plan Colombie¹⁴.

Brabeck, reprenant à son compte « *le discours très clair du gouvernement Bush, en forme d’ultimatum : qui n’est pas avec*

nous est contre nous », indique à ces gouvernements que « *dans ces conditions, il n’y a plus beaucoup de marge de manœuvre* », non sans ajouter que « *cela peut paraître brutal, mais actuellement c’est encore utile* »¹⁵.

Sécurité contre asile

Alors que la deuxième de ces mesures contraignantes « *adoptées par écrit* » donne à l’UE certains moyens légaux pour geler les avoirs des organisations terroristes, la troisième porte un nouveau coup brutal à la politique européenne d’asile. Elle subordonne l’accueil de « *réfugiés* » et l’octroi de l’asile à la politique de sécurité commune et aux services de sécurité. Ces derniers se voient autorisés à entreprendre la surveillance des demandeurs d’asile, et ceci avant qu’ils frappent aux portes du pays, à l’image de ces agents du MI6 anglais, spécialistes des questions asiatiques et opérationnels dans le centre d’enregistrement de Sangate (nord de la France) qui abrite de forts contingents de requérants originaires d’Orient¹⁶.

Combinée à la première des mesures – « *l’implication active ou passive* » et l’absence de distinction entre terrorisme et mouvement de libération – cette subordination de la politique d’asile à la politique de sécurité anéantit le principe même de l’asile politique. Pour faire exemple, un ancien détenu kurde arraché aux prisons turques et membre du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) n’aurait plus aucune chance de se voir reconnaître le statut de réfugié politique.

La mesure « *adoptée par écrit* », deux jours après Noël 2001, systématise les pratiques en cours depuis le 11 septembre. En effet, alors que le 16 octobre le président Bush demandait à Romano Prodi, président de la Commission européenne, « *d’explorer toutes les alternatives à l’extradition, y compris l’expulsion et les déportations* »¹⁷, de nombreux pays européens n’ont pas attendu la redéfinition de la politique d’asile pour procéder à des expulsions et à des renvois vers des pays pratiquant la torture.

C’est le cas de la Suède ou de l’Autriche. Ces deux pays viennent de s’illustrer par des renvois vers l’Égypte – pays dénoncé

à plusieurs reprises pour sa politique carcérale – de requérants d’asile que le gouvernement Moubarak accuse de collusion avec le terrorisme. Cela amène d’ailleurs l’avocat d’une des personnes expulsées à affirmer que, « *conséquence du 11 septembre, pour la première fois l’Autriche extrade vers un pays qui pratique la torture* »¹⁸. Pour sa part, Otto Schily, ancien défenseur de prisonniers politiques¹⁹ et actuel ministre social-démocrate de l’Intérieur allemand, estime que rien ne s’oppose à des expulsions vers l’Égypte, l’Algérie ou la Turquie dans la mesure où ces pays s’engagent à ne pas pratiquer la peine de mort. Pour le reste...

Une liste discrète

Enfin, le texte du 27 décembre confère au Conseil de l’UE la prérogative d’établir, d’élargir ou de réduire la liste des organisations terroristes et des personnes qui les soutiennent (art. 2.3). L’actuelle liste, discrètement publiée au lendemain de son adoption par le Parlement européen et difficilement trouvable *online*, avait fait l’objet d’après discussions et négociations.

On se souviendra que, lors de son établissement, le premier ministre espagnol Aznar voulait y inclure le parti indépendantiste basque Batasuna. Il avait alors cherché un allié et des voix du côté de son homologue italien Berlusconi qui, lui, avait négocié son soutien contre l’inscription dans cette même liste du mouvement contre la globalisation et des... organisations syndicales. La manœuvre avait échoué et la liste adoptée par le Parlement comporte actuellement une quinzaine d’organisations et des personnes dont les fonds bancaires sont gelés.

Or, en vertu de la « *décision écrite* » du 27 décembre, c’est le Parlement européen lui-même qui est pratiquement court-circuité. La voie est ainsi grande ouverte aux négociations en coulisses et à des décisions contre lesquelles seul le recours à la Cour européenne de justice est possible.

De toute évidence, découlant de projets antérieurs, l’ensemble de ces mesures participe d’un vaste projet de contrôle et de criminalisation de toute forme de cri-

tique sociale. Prenant prétexte des attentats du 11 septembre, elles établissent de nouvelles normes de *convivence* sociale qui assimilent toute expression dissonante face au cadre légal établi à une activité potentiellement criminelle, pour ne pas dire terroriste.

Union sacrée autour du marché

Lors des mobilisations de l'été 2001 à Gênes, le premier ministre italien Berlusconi avait traité les manifestants « *d'apprentis terroristes* ». La déclaration avait paru exagérée à plus d'un observateur. Aujourd'hui, s'appuyant sur les textes de l'UE, cette « exagération » apparaît comme relevant du « bon sens juridique » et du « besoin d'ordre » qui vont de concert.

A contrario, l'assimilation de la critique sociale au terrorisme drapé l'objet de cette critique d'une aura de légitimité et de d'immuabilité légalisée. Le transfert à New York de l'édition 2002 du World Economic Forum en est la démonstration la plus évidente: quelle meilleure légitimité que celle de la « cité-martyre » pour un cénacle de plus en plus critiqué ?

Les restrictions à l'exercice de la critique radicale (à la racine) économique, sociale et politique visent à l'étouffer afin de permettre que se déploie, dans un air épuré, l'ensemble des politiques économiques, sociales, communicationnelles et symboliques devant étayer la rentabilisation des capitaux investis. Les déclarations de P. Brabeck sont éclairantes à ce sujet. Faisant le point sur une « *collaboration renforcée entre multinationales et gouvernements en matière de sécurité* », il décrète que « *l'état d'esprit a changé, mais que beaucoup de chemin reste à faire* »²⁰.

Ce long chemin bénéficie de la compréhension des gouvernements sociaux-démocrates européens. La politique de Tony Blair, le vassal animé de G. W. Bush, est souvent sous le feu des projecteurs. Toutefois, celle de ses compères des gouvernements européens n'en diffère pas. Aussi bien le gouvernement de la gauche plurielle française que celui de la coalition rose-verte qui gouverne l'Allemagne rivalisent en matière de mesures sécuritaires au point de



mériter l'honneur de la première page du *Wall Street Journal*²¹ !

Nous reviendrons dans le dernier volet de cette série sur le détail de mesures prises dans les différents pays du Vieux Continent. Relevons néanmoins que cette escalade de politiques sécuritaires de la part des partis sociaux-démocrates – avec le consentement des minorités politiques vertes – participe d'une conception de la société qui fait sienne l'équation douteuse « *démocratie = marché* ». Celle invoquée, par exemple, le 11 septembre par Moritz Leuenberger pour qualifier les attentats du jour comme une atteinte à « *notre démocratie libérale* »²².

Dès lors, toute remise en cause, aussi partielle fût-elle, de la légitimité du marché et de la propriété privée devient, par assimilation, atteinte à la démocratie, voire à la Civilisation. Et elle permet, ainsi que l'a fait en Suisse la direction du Syndicat des services publics (SSP), au nom de la solidarité de Civilisation, de se désolidariser de la grève du personnel de Swissair du 15 septembre, qualifiée par le grand journal de la bourgeoisie helvétique de *Piätatslos* (irrespectueuse)²³.

Ce qui démontre le lien évident entre refus des mesures de restriction de l'exercice des droits démocratiques et luttes quotidiennes en matière de salaires, de conditions de travail et d'emploi, mais aussi de défense de l'environnement. ■

1. Cf. à *l'encontre*, N° 4, janvier 2002, accessible sur notre site www.alencontre.org.
2. Nations unies, Genève, 29.11.2001.
3. Id.
4. Seuls les 44 députés du groupe de la gauche unie européenne (Rifondazione comunista, Ligue communiste révolutionnaire, Lutte ouvrière, Parti communiste français et Verts de l'Europe du Nord) ont voté contre.
5. Conseil européen de Laeken, *Décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme*, online. Des 15 Etats membres de l'UE, sept seulement mentionnent le terrorisme dans leurs lois.
6. Wendy Mc Auliffe, *Londres met son projet de loi antiterroriste à l'épreuve*, ZDNet UK, 19.11.2001.
7. A. Boumediene-Thiery, A. Krivine, G. Di Lello Finuoli, « Europe: vers l'état d'exception ? », *Le Monde*, 27.11.01.
8. Ligue des Droits de l'homme, conférence de presse, Bruxelles, 22.10.01, online.
9. <http://europa.eu.int/comm/justice>
10. Id.
11. Statewatch News online, 8.1.2002, www.statewatch.org et aussi www.equiponizkor.org
12. Id.
13. *Le Temps*, 05.02.2002, « Le Forum ne doit pas devenir une sorte de cirque itinérant ».
14. Voir le dossier sur le Plan Colombie dans le n° 1 de à *l'encontre*, octobre 2001; voir rubrique « archives » sur le site.
15. *Bilan*, février 2002.
16. *Sunday Express*, 30.12.2001.
17. *The Washington Post* online, 29.01.2002, « European Tossing Terror Suspects out the Door ».
18. Id.
19. Il fut l'avocat notamment de U. Meinhof, A. Baader, G. Ensslin et H. Mahler, les principaux dirigeants de la Rote Armee Fraktion en 1974.
20. *Le Temps*, art. cité.
21. *The Wall Street Journal*, édition européenne, 24.01.2002.
22. TSR, 11.09.2001.
23. *Neue Zürcher Zeitung*, 17.9.2001.

L'utilitarisme migratoire en

Alain Morice*

Je vais surtout m'appuyer sur le cas français, parce c'est celui que je connais le mieux et que la France est un très vieux pays d'immigration, pratiquement le premier pays d'immigration dans l'histoire de l'industrialisation européenne. En outre, nous avons le « privilège » d'être le pays qui sert de phare à l'Union européenne en matière de politique répressive et xénophobe. Bien que la Suisse ne fasse pas partie de l'UE, elle est concernée par les évolutions actuelles en matière de « politique migratoire », entre guillemets, puisque j'expliquerai en quoi il ne s'agit pas de « politique ».

Je vais aborder surtout la *question du travail* car elle occupe une place centrale dans la vie des gens et dans les motifs de migrations. En général, *le travail est l'élément structurant de la personne qui migre*.

Parallèlement, je vais faire un *rappel historique* de ce qui s'est passé en France. Sans se pencher sur l'Histoire, on ne comprendrait pas ce qui se passe aujourd'hui. On ne comprendrait pas que ces mêmes questions ont déjà été posées presque dans les mêmes termes en ce qui concerne la xénophobie, le racisme, la fermeture des frontières, les lois discriminatoires sur le travail, etc. Tout cela existe depuis longtemps. La déréglementation actuelle et le développement de l'emploi illégal sont une production historique, sur laquelle je proposerai l'hypothèse que l'immigration a été instrumentalisée.

* Alain Morice est anthropologue, chargé de recherches au Centre national de recherche scientifique (CNRS, Paris). Ce texte est la transcription d'une conférence donnée le 23 janvier 2002 à Fribourg et organisée, entre autres, par le collectif des sans-papiers. Les références aux textes ayant été utilisés lors de la conférence sont omises. Toutefois, on en trouvera les principales à la fin de cette contribution. La transcription a été revue et complétée par l'auteur le 10 février 2002. Alain Morice a établi les « Sources et références ». Les sous-titres sont de la rédaction.

Enfin, j'aimerais consacrer du temps à une question qui est toujours plus présente dans la presse et les discours des politiciens, à savoir la *question du retour sélectif à une immigration*. On commence à reparler d'un déficit au niveau de la main-d'œuvre – surtout celle qu'on n'a pas envie de très bien traiter – et on revient donc sur une stratégie que j'appelle le cynisme ou *l'utilitarisme migratoire*.

« Importation », « gestion sélective » et asile

Je pars de la doctrine française en matière d'importation d'étrangers et de gestion des étrangers en France. D'une part, on importe des gens en fonction des *besoins qualitatifs ou quantitatifs – supposés ou réels* dans les anticipations – et qui sont généralement liés au marché du travail. Donc un besoin en matière de producteurs, de bras; et, si l'on prend aussi les familles, c'est dans un but de paix sociale. D'autre part, on vise à les *intégrer* (à l'époque coloniale, on disait plutôt « assimiler ») à la société d'accueil, en l'occurrence la société française. Nous avons donc deux volets: *primo*, contrôle des flux migratoires par l'introduction de gens en fonction des besoins, et *secundo*, assimilation de ces gens que l'on a accueillis.

Je précise tout de suite que ce programme théorique ne fonctionne pas ou fonctionne très mal; ensuite, qu'il est très largement motivé par des considérations idéologiques et devenues électorales depuis les années 80; enfin, qu'il est fréquemment contraire à l'esprit, sinon à la lettre des droits humains. A ce sujet, il est un peu abusif de parler de « politique migratoire » au sens noble que je me fais de la politique, à savoir un plan concerté, respectueux des gens, avec des objectifs clairs et justes, dénué de cynisme. Je pense qu'il s'agit de tout, sauf de « politique ».

Le modèle actuel (français), qui est devenu peu à peu le modèle de toute

l'UE, consiste, d'un côté, à importer de manière opportuniste des travailleurs. Notons qu'« importer » a une connotation à la fois pragmatique (au coup par coup) et utilitariste (par rapport à des besoins économiques, réels ou supposés). Et, de l'autre côté, à *pratiquer une gestion sélective* et même parfois eugéniste et raciste de cette immigration; ce qui oblige à l'application de deux principes, au moins dans le cas français: privilégier d'une part l'installation durable des immigrés considérés comme les plus proches de nous culturellement – le mot « racialement » était utilisé avant la guerre –, et donc supposés les plus assimilables; *a contrario*, donner le caractère le plus provisoire et le plus précaire possible à l'immigration des gens dont on dit qu'ils ne parviendront jamais à s'adapter à la population française. Là, naturellement, les premiers qui sont visés dans le cas français sont les arabomusulmans.

Là où cela devient problématique, c'est que nous sommes dans une situation – conjoncture – qui est devenue extrêmement différente de l'époque où cette pseudo-politique, telle que je l'ai résumée, a été définie. Maintenant, la principale solution qui reste aux personnes désirant immigrer, c'est *la solution de l'asile*, c'est-à-dire se présenter comme réfugiées. La demande d'asile devient vecteur de la migration. Nous sommes donc devant une chose que les xénophobes ont beaucoup de mal à gérer: la demande d'asile peut être légitime, et en même temps, les objectifs d'assimiler – ou non – certaines personnes ne correspondent plus, aux yeux des gouvernants, à ces populations qui demandent l'asile. Nous sommes donc, sans surprise, confrontés à un système qui ne fonctionne pas bien.

Histoires d'une demande d'importation

Maintenant, je vais passer au *rappel historique*, car il faut bien comprendre que

question

la situation actuelle n'est pas tombée du ciel. En France, nous avons eu trois guerres qui se sont pratiquement soldées par la même chose : une saignée des populations masculines en âge de travailler, à une époque où la force laborieuse était peu féminisée. Ce fut le cas en 1871, 1918 et 1945. Dans les trois cas, il y a eu par conséquent, ensuite, une *demande d'importation de populations extérieures* pour remettre en route l'industrie et la natalité. Voici, aussi brièvement que possible, quelques données concernant le siècle que nous venons de quitter.

Dès 1924, le patronat crée la « Société générale d'immigration » – étatisée, elle deviendra plus tard l'Office national d'immigration –, une société patronale chargée du recrutement, du transport et de la répartition de la main-d'œuvre. A cette époque-là, ça concernait surtout l'industrie lourde et minière. Tous les secteurs de forte croissance ont été des secteurs de forte absorption de main-d'œuvre immigrée. Par exemple, de 1921 à 1931, il arrive plus d'un million de personnes déclarées, 2 millions avec les familles, et sans doute encore le double avec l'immigration clandestine, qui était considérable. En 1931, les immigrés représentaient 42 % des effectifs dans les mines et 38 % dans la métallurgie.

Il faut aussi préciser qu'à cette époque-là, la règle était la privation des droits administratifs et sociaux : interdiction de se syndicaliser, incapacité électorale, déclaration obligatoire à la préfecture de police de tous les déplacements professionnels et domiciliaires. C'était un peu la continuation du livret de l'ouvrier de Napoléon 1^{er}, sauf qu'ici ça ne s'appliquait qu'aux immigrés, dépourvus de tout droit.

Après 1945, on est pratiquement à nouveau dans le même schéma : la nation doit faire face en même temps à des impératifs économiques (reconstruction) et démographiques (fécondité). Mais entre-temps, la France s'est dotée, par



Arrestations sur les côtes d'Espagne.

l'ordonnance du 2 novembre 1945, d'une *législation sur l'entrée et le séjour des étrangers*, qui instituait, entre autres, le double titre de séjour et de travail, source constante de situations kafkaïennes (pour avoir l'un, il fallait avoir l'autre).

Ce texte est toujours en vigueur malgré une trentaine de refontes, dont les plus célèbres sont les lois Pasqua I et II, Debré et Chevènement. Sa fonction est de rappeler à l'étranger qu'il y a un statut des étrangers, c'est-à-dire qu'il y a un droit des étrangers, et que celui-ci n'est pas le droit commun des citoyens nationaux.

Le statut de cette loi, qu'elle soit appliquée ou pas, est de rappeler sa précarité juridique à l'étranger. Pendant les « 30 glorieuses » (en fait peu glorieuses), période de croissance, 1945-74, la loi était peu utilisée. Les étrangers étaient recrutés sur place. On les faisait venir en France. Les recruteurs regardaient la dentition, la taille des biceps, etc. et mettaient des tampons sur les papiers, voire sur les corps ; ensuite les « bons à immigrer » passaient par l'Office national de l'immigration.

Dans l'ouvrage *La mémoire confisquée. Les mineurs marocains dans le Nord de la France* (Ed. Septentrion, Lille, 1999), on trouve le témoignage d'émigrés qui se souviennent d'un ancien militaire chargé

de les sélectionner : il fallait avoir entre 20 et 30 ans, une bonne vue, une aptitude physique et morale au travail à la mine, un corps sain, pas de maladie contagieuse ni de précédents avec la police. Le recruteur Mora examine dents et muscles, comme dans un album de Tintin. Enfin, « *s'il t'affiche un cachet vert sur la poitrine, cela signifie que tu es accepté ; un cachet rouge signifie que tu es refusé* ». Nous retrouverons cela dans les préoccupations sélectives actuelles.

Parallèlement, il y avait un afflux considérable d'immigrés clandestins. Tout le monde le savait. On parlait alors d'immigration « sauvage » – avec les relents racistes que ce mot contient – ou « clandestine », mais pas encore de « sans-papiers ». Comme le contrat de travail et le titre de séjour étaient distincts, on amenait l'immigré à la préfecture, et s'il y avait un emploi, il était régularisé dans les 48 heures. La loi était là comme une épée de Damoclès, mais fonctionnait peu dans la réalité.

Il s'agissait de jeunes, célibataires, certains avec de la famille au pays – la famille ne venait pas en France –, qui logeaient dans les fameux foyers Sonacotra, logements précaires conçus pour des adultes isolés. Ils travaillaient plutôt dans l'industrie lourde et le bâtiment-travaux publics (BTP), mais aussi dans le nettoyage urbain.



Une phrase toute faite était déjà utilisée à l'époque: «Ce sont les immigrés qui font le boulot que les Français ne veulent pas faire.» Or ce n'est pas ça: c'étaient les employeurs qui ne voulaient pas de Français, mais qui voulaient des immigrés, car ils jugeaient qu'ainsi il y avait plus de possibilités de pratiquer la surexploitation. Se faire embaucher en tant que Français dans les usines Renault ou Citroën, dans les années 60-70 était quasi impossible.

Il existait enfin une sorte d'illusion partagée par tous les acteurs - les immigrés et les pouvoirs publics: l'illusion de l'espoir du retour, cette notion de «l'oiseau de passage» comme l'a dit un célèbre sociologue américain. Vingt ou trente ans après, ces gens sont toujours là, la famille a été fondée et ils sont complètement enracinés en France. Le moteur de l'immigration, ça a été cette espèce d'illusion du retour qui ne s'est pratiquement jamais vérifiée. Il n'existe en général pas d'immigration dans le monde sans peuplement: il n'y a aucun cas structurel d'immigration avec retour. L'exemple que je cite souvent, c'est Brasilia au Brésil: lors de la construction de la capitale du Brésil, au cours des années 60, les gens ont tous cru que les bâtisseurs, venant du Nordeste très pauvre, allaient repartir une fois le travail terminé. Ils sont restés et autour de Brasilia - 1 million d'habitants très exactement d'après le «plan pilote» initial - se sont constituées des cités satellites, comptant aujourd'hui plusieurs millions d'habitants. Mais on pourrait aussi citer le cas de la Suisse, qui s'est aperçue que les étrangers avaient une fâcheuse tendance à s'installer, et qui a

cherché, en mars 1994, à exclure les étrangers du «troisième cercle» du travail saisonnier.

Le tournant de 1972-1974

En France, dès 1972, puis en 1974 avec le «choc pétrolier» [récession généralisée dans les pays de l'OCDE], on voit apparaître les premières mesures contre l'immigration. A cette date, l'arrêt total, provisoire, de toute immigration de travail est prononcé, ce qui se révélera illusoire. Apparaît alors la notion de sans-papiers, c'est-à-dire des gens qui tout à coup s'aperçoivent qu'ils ne sont plus désirables et qui, par conséquent, commencent à être pourchassés, situation relativement nouvelle. C'est aussi l'époque des premières grèves de la faim - significativement, la première, fin 1972, qui fera reculer les autorités, est celle d'un étranger dont les titres n'avaient pas été renouvelés pour cause d'activité politique.

Il y a aussi eu progressivement un *changement radical* qui se manifestera au début des années 80: *l'irruption de l'immigration sur le plan idéologique et électoral*, qui jusque-là était traitée sur le plan administratif. En 1974 encore, à l'occasion de la première présentation de Le Pen à l'élection présidentielle, l'immigration n'était pas présente dans son discours ou dans son programme. Au fur et à mesure de ce changement, ça devient une affaire de démagogie, une affaire de dresser les gens contre une population qui sert de bouc émissaire. C'est nouveau, bien que cela ait eu lieu dans le passé aussi. La nouveauté réside dans un fait: cela va devenir un thème incontournable de la propagande politi-

cienne de la représentation nationale, alors que sur le plan local la question du «seuil de tolérance» à l'égard des étrangers a commencé à être agitée dès le début des années 70.

Au niveau du *dispositif législatif*, tout se durcit peu à peu. On introduit en 1975 la notion d'«opposabilité de la situation de l'emploi»: lorsqu'un employeur veut employer un étranger et lui obtenir un titre de séjour, il lui faut d'abord commencer par prouver qu'aucun national ou qu'aucun résident étranger en règle ne pourrait occuper ce poste de travail. En 1977, intervient la circulaire dite «du million» (de centimes) qui incite les étrangers à repartir moyennant en contrepartie une aide de 10 000 FF [quelque 2500 francs suisses]. Ce sera un fiasco: quelques dizaines d'étrangers seulement repartiront. Il y a également un durcissement sur le plan pénal.

Malgré tout, c'est l'époque où la question sociale est telle que le gouvernement de Raymond Barre [il a été premier ministre et ministre de l'Economie et des Finances du 25 août 1975 au 31 mars 1978, puis premier ministre du 3 avril 1978 au 13 mai 1981] est obligé de pratiquer le regroupement familial. Et c'est là aussi la naissance des problèmes que nous rencontrons à présent en France, qui sont en fait les problèmes rencontrés par ceux et celles qu'on appelle de la «2^e génération». C'est-à-dire des enfants qui sont nés en France, qui sont souvent de nationalité française par acquisition à la majorité, et qui maintenant sont l'objet d'un assez grand nombre de discriminations racistes, sur le plan scolaire, des loisirs, de l'embauche, du logement, à cause de l'origine de leurs parents. Parallèlement, avec les restructurations dans l'industrie et dans l'économie, l'immigration a été instrumentalisée dans le sens d'expérimentations de nouvelles formes de mise au travail qui vont progressivement s'étendre à l'ensemble de la population.

Flexibilisation et instabilité: l'immigration comme «laboratoire»

La période actuelle s'est annoncée par *l'introduction plus systématique du néo-*

libéralisme et du monétarisme avec le plan du ministre de l'Économie Jacques Delors, en 1983 [sous la présidence de François Mitterrand]: l'heure est aux gains de productivité, aux regroupements d'entreprises, à la désinflation compétitive, à la limitation des déficits publics, à la déréglementation des salaires et des prix, etc. Au profit de la stabilité monétaire, la question du plein emploi passe désormais au second plan, à tel point qu'on peut croire que le chômage devient un mode de gestion de la force de travail.

C'est ainsi une nouvelle période où l'on voit cette instrumentalisation de l'immigration à l'œuvre avec, particulièrement, la multiplication de tous les contrats précaires, c'est-à-dire les formes d'embauche auxquelles on suppose que l'immigration, et en particulier les sans-papiers, va se prêter de bon gré. La notion d'emploi à vie est désormais considérée comme complètement réactionnaire: flexibilisation et instabilité sont à l'ordre du jour.

Quand on commence à licencier massivement au début des années 80, les immigré-e-s sont les premiers à absorber le choc du chômage. Par exemple, dans l'automobile, ils encaisseront à eux seuls plus de 42 % de la suppression des emplois. Même phénomène dans le BTP. Au niveau national, on estime qu'ils représentent 12 % des pertes d'emplois par an après 1983, pour un total de plus d'un demi-million de salariés entre 1975 et 1990.

Parallèlement, le travail des immigrés prendra peu à peu toutes les caractéristiques de la main-d'œuvre telle que le patronat commence à la désirer. Le cas du BTP est éclairant: développement de la sous-traitance et de toutes les formes d'externalisation, hausse vertigineuse du travail temporaire, croissance du travail dissimulé (dit abusivement « clandestin ») et de toutes les formes du salariat déguisé en travail « indépendant ». Sur le plan général, la mobilité intersectorielle s'accélère, les restructurations se traduisent par un mouvement de la main-d'œuvre des grandes vers les petites unités, de l'industrie vers le secteur des



Photo Interfoto

services, de la grosse entreprise vers le sous-traitant, et de l'emploi déclaré vers l'emploi plus ou moins informel. De par la position particulière des étrangers dans le pays, *l'immigration a donc joué un rôle expérimental dans ce processus.*

Triple rôle de l'immigration

Si l'on reprend l'ensemble de ces périodes pour voir ce qui se cache derrière cette périodisation, on peut dire avec divers chercheurs – voir notamment les travaux de Claude-Valentin Marie – qui ont étudié la question que ce rôle spécifique de l'immigration est triple.

Le premier, c'est ce qu'on pourrait appeler la « disponibilité sociale ». On entend par là ce qu'attendent les employeurs: une plus grande mobilité, une plus grande adaptabilité aux postes de travail, pas de tradition politique ou syndicale, de faibles exigences salariales et, en matière de conditions de vie et de travail, une situation de dépendance salariale (jusqu'à la servitude pour dettes), la fluidité des conditions de recrutement, et une plus grande vulnérabilité vis-à-vis des pouvoirs publics.

Le deuxième rôle de l'immigration, c'est celui d'« amortisseur de crise » dont j'ai déjà parlé. Les immigrés sont les premiers embauchés en cas de reprises sectorielles ou nationales, et les premiers licenciés en cas de crise [récession].

Le troisième rôle de l'immigration, c'est celui d'« amortisseur social ». Cela revient au rôle d'expérimentation et au fait que sur le plan social, les employeurs et l'État trouvent avantage au fait que *l'immigration soit souvent très structurée sur un plan communautaire*: à partir de

réseaux dans lesquels la police ou la régulation sociale et politique se fait d'elle-même, avec des mécanismes de pouvoirs complexes qui font qu'effectivement ça porte plutôt les personnes à la docilité et à une absence de réactions trop fortes, par rapport à l'individualisme exacerbé de la société occidentale en général. Cela va favoriser également toute une série de d'éléments, notamment le dumping social et les infractions généralisées au Code du travail, qui petit à petit concerneront des fractions plus étendues de la population laborieuse. Ce qu'on a fait pendant toute une période avec les immigrés, maintenant on le fait avec les femmes, les enfants et les enfants d'immigrés en situation régulière ou naturalisés. On saura que le premier maillon de la chaîne est celui des sans-papiers, qui sont mis d'emblée hors droit.

Mécanismes de la mise au travail illégal

Il faut se pencher sur le sens d'un constat significatif: *les secteurs gourmands en main-d'œuvre immigrée, en général, sont également les secteurs qui sont gourmands en main-d'œuvre immigrée sans papiers.* Parmi ces secteurs, en France comme dans d'autres pays européens, on trouve le BTP, les récoltes dans l'agriculture, la confection (la France est une place mondiale du prêt-à-porter), l'hôtellerie et la restauration, le secteur des services en général (dont le nettoyage, la surveillance et la distribution ambulante de prospectus), le travail domestique.

Ces secteurs se caractérisent fréquemment par: des rythmes saisonniers et des conditions variables; une très forte sen- ▶

sibilité à la conjoncture économique ; des besoins surtout en main-d'œuvre non qualifiée ; des traditions ethniques en matière d'embauche comme c'est le cas pour la confection ; un caractère familial et paternaliste des relations de travail calquées sur le modèle familial ; des traditions en matière de négation du droit du travail, et une capacité de corrompre les dépositaires de l'autorité publique, ce qui débouche sur des habitudes en matière de chantage à l'emploi et de non-respect du Code du travail. D'ailleurs, un des arguments forts du BTP et de la confection, où notoirement des quantités importantes d'argent circulent frauduleusement, est que si la loi était respectée, les entreprises n'auraient

plus qu'à fermer et à jeter leurs employés à la rue. Même scénario dans l'agriculture.

On peut maintenant s'attarder sur cette superposition assez étonnante entre les secteurs qui sont donc variables, archaïques ou peu réglementés, et les secteurs du travail illégal. Quels sont les mécanismes de la mise au travail illégal ?

En France, depuis une loi de mars 1997, la notion de « travail clandestin », à cause de ses ambiguïtés, a disparu du vocabulaire juridique français. Elle a été remplacée par la notion de « dissimulation ». A présent, dans le Code du travail français, il y a deux articles qui nous donnent une première infraction qui

s'appelle « activité dissimulée », qui est le fait de ne pas se déclarer en tant qu'entrepreneur ; et une deuxième qui s'appelle « dissimulation d'emploi » qui est le fait de ne pas déclarer ses employés.

Mais il y a un amalgame qui revient fréquemment. Il consiste à mélanger les gens qui sont « clandestins » du point de vue du séjour – c'est-à-dire qui n'ont pas de papiers – et ceux qui seraient « clandestins » au niveau du travail, si cette notion avait un sens. La notion de « travailleurs clandestins » en France n'a aucun sens juridique parce que, au contraire, chez nous, le Code du travail protège les personnes qui sont employées illégalement. Elles sont considérées par le Code du travail comme des

Suisse : la population immigrée, entre

Le 16 novembre 2001 – sous la pression des collectifs de sans-papiers – le Forum suisse pour l'étude des migrations (FSM) rendait publique une estimation de l'« effectif des personnes sans autorisation de séjour en Suisse ».

Cette première tentative de chiffrer le nombre des sans-papiers en Suisse a été immédiatement dénoncée par l'ODR (Office fédéral des réfugiés, pourtant à l'origine de cette recherche), par l'OFE (Office fédéral des étrangers) et le Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie). Ce dernier fustige « les méthodes pas vraiment scientifiques et les conclusions quelque peu hâtives » de cette étude.

Ces trois offices fédéraux et la conseillère fédérale démocrate-chrétienne Ruth Metzler ont tout fait pour empêcher la parution de cette enquête. Sa publication a été retardée de trois semaines. Autrement dit, quand les résultats des études commandées ne correspondent pas aux vœux des gouvernants, ces derniers les désavouent.

Pourquoi ? Les auteurs d'une recherche initialement consacrée à

l'asile et au marché du travail estiment que le nombre de travailleurs sans permis occupés dans l'économie suisse se situe dans une fourchette allant de 70 000 à 180 000. Même en prenant l'estimation la plus basse (70 000 salarié-e-s sans papiers) – auxquels il faudrait rajouter l'ensemble des sans-papiers non occupés – on est fort loin des « quelques dizaines de milliers de sans-papiers » dont parlait le patron du Seco, le conseiller fédéral Pascal Couchepin.

La pointe de l'iceberg

Pourtant, la méthode d'enquête utilisée pour cette recherche aurait dû plaire à ces représentants de la bourgeoisie. L'estimation du nombre de personnes sans autorisation de séjour en Suisse n'a-t-elle pas été faite sur la base d'un questionnaire distribué aux... patrons eux-mêmes. 821 entreprises ont été choisies parmi les 8234 qui exploitent des requérants d'asile. Elles ont été chargées d'évaluer le poids de la main-d'œuvre étrangère non déclarée dans leur branche d'activité.

Selon C. Müller, porte-parole de l'OFE, il faut considérer ces chiffres « avec circonspection ». Plusieurs raisons poussent effectivement à affirmer que l'estimation de 70 000 à 180 000 « personnes sans autorisation de séjour en Suisse » (comme le dit le titre du communiqué) doit être corrigée. On peut les énumérer ainsi.

1° Le questionnaire adressé aux entreprises demande une estimation du nombre de salariés non déclarés dans leur branche d'activité. Il faut donc corriger : il ne s'agit pas d'une estimation de 70 000 à 180 000 « personnes sans autorisation de séjour » (faite sur la base de l'arbitraire patronal !), mais de 70 000 à 180 000 salariés – auxquels il faut donc ajouter toutes les personnes sans travail : « chômeurs » (sans droits à l'assurance chômage), enfants en bas âge, personnes âgées, etc. En tenant compte que de nombreux sans-papiers viennent avec – ou font venir – leur famille en Suisse, on peut donc facilement proposer une multiplication par deux, soit

140 000 à 360 000, ou par trois, soit 210 000 à 540 000.

2° Les patrons ayant tout à gagner de l'existence des sans-papiers (et tout à perdre d'une éventuelle régularisation), il y a fort à parier que la plupart ont soigneusement sous-estimé – voire complètement occulté – le nombre de sans-papiers qu'ils emploient, officiellement en tout cas, de manière illégale. Comme le relèvent les auteurs de cette étude « certains employeurs donnent des estimations élevées du phénomène, tandis que d'autres donnent des estimations faibles ou le jugent inexistant ».

3° L'échantillon des entreprises retenues n'est pas représentatif de « l'économie suisse », mais uniquement des entreprises qui déclarent utiliser des requérants d'asile. Une série d'activités bien précises (services domestiques, nettoyage, banque, assurances...) ne sont pas représentées dans cet échantillon, dont certaines (nettoyages services domestiques) sont connues pour utiliser massivement des salariés sans papiers.

victimes et non pas comme des travailleurs clandestins. Même en cas de rupture de la relation de travail, elles ont droit aux indemnités comme si elles étaient déclarées. Le terme « travail clandestin » n'existe plus, on parle de travail non déclaré ou d'emploi illégal.

Cet amalgame a fait beaucoup de tort au mouvement des sans-papiers parce que les gens faisaient la confusion entre prétendus « travailleurs clandestins » et ceux qui étaient entrés clandestinement. Ce sont deux choses complètement différentes, si ce n'est qu'un employeur n'a pas le droit d'embaucher quelqu'un qui ne possède pas de papiers.

Les ressorts du mécanisme de la mise au travail illégal sont les suivants: officielle-

ment on ferme les frontières. Mais tout le monde sait que la fermeture des frontières est impossible, que c'est un mensonge et que les frontières sont des passoires. Les flux ne diminuent pas, simplement l'entrée sur le territoire devient plus difficile et plus coûteuse. La personne qui est candidate – et qui maintenant vient de plus loin, comme du Sri Lanka ou de la Chine par exemple – paie de plus en plus cher et se met de plus en plus en dépendance à l'égard de tous les groupes concernés, qui ont tendance à se constituer en réseaux que certains qualifient de « mafieux », à savoir les passeurs, les fabricants de faux papiers, les logeurs et les employeurs.

Il y a donc une situation de dépendance, et éventuellement une situation d'endettement. Par conséquent, à la limite, la personne va rentrer dans un processus typique de servitude pour dettes: elle va donc finir par travailler uniquement pour rembourser sa dette. La loi Chevènement [Jean-Pierre Chevènement a été ministre de l'Intérieur du gouvernement Jospin du 4 juin 1997 au 29 août 2000], qui a considérablement durci les conditions d'entrée en 1998 en France, a permis le doublement du prix du voyage entre la France et la Chine, à savoir environ 120 000 FF [un peu moins de 30 000 francs suisses]. C'est la mise en place d'un dispositif fondé sur la dette, y compris la dette morale. C'est aussi, ▶

précarité « légale » et travail « illégal »

Requérants d'asile et marché du travail

L'estimation du nombre de salarié-e-s sans papiers en Suisse fait partie d'une étude beaucoup plus large, menée par le FSM sur les liens (dés)unissant requérants d'asile et marché du travail. Cette étude mandatée par l'ODR est un exemple de la stratégie à double face des milieux dominants en matière d'immigration: d'un côté, s'exerce un certain contrôle sur les organes de recherche utilisés comme laboratoires pour « l'élaboration théorique » (via les Programmes nationaux de recherche, dont cette étude est une émanation); de l'autre, s'applique une mainmise sur les diverses structures d'accueil (via les mandats de prestation sur « l'intégration »), censées devenir les courroies de transmission assurant l'application des choix politiques de haut en bas. Le financement et son contrôle jouant, dans les deux cas, le rôle de verrou.

Le rapport de recherche « Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse, 1996-2000 »

répond à un objectif clair: comment adapter la main-d'œuvre que constituent les « demandeurs d'asile » (permis N: requérants d'asile; permis F: admis provisoirement) aux besoins du patronat? Cet objectif ressort du rapport lui-même: « La mesure de la demande de main-d'œuvre peu qualifiée chez les employeurs de demandeurs d'asile donnera des informations complémentaires sur l'effectif de demandeurs d'asile qui pourraient être employés par l'économie. » (p. 7)

Un réservoir de main-d'œuvre précaire

Sur le fond, cette étude confirme ce que l'on savait. Les requérant-e-s d'asile forment une main-d'œuvre idéale pour la valorisation du capital dans divers secteurs. Les caractéristiques de cette force de travail sont patentes. Elle est flexible et est soumise à une forte rotation: la durée moyenne du séjour est de 4 ans; les entrées et sorties du marché du travail représentent chaque trimestre entre 7 et 15 % des demandeurs d'asile occu-

pés; cette rotation s'accroît depuis 1997. Les requérants d'asile assument essentiellement (89 %) des tâches subalternes. Ils sont cantonnés dans des secteurs non qualifiés. Ils forment donc un substitut idéal à la main-d'œuvre saisonnière. Ils représentent une fraction significative des salariés dans des branches telles que l'hôtellerie-restauration et le nettoyage (7881 salariés dans l'hôtellerie-restauration, soit 6,7 % du total des personnes occupées). Enfin, le large éventail de restrictions en matière de prise d'emploi en fait un réservoir de main-d'œuvre aisément modulable en fonction des besoins. Il peut facilement être canalisé vers des segments du marché du travail dits « illégaux ». Cela ressort des données suivantes: le taux d'occupation moyen des demandeurs d'asile est de 31 %, mais varie d'un minimum de 13 % (Tessin) à un maximum de 44 % (Bâle-Campagne).

Si elle est précise sur les caractéristiques (âge, origine et autres données) des requérants d'asile, cette étude reste cependant parfaite-

ment silencieuse: sur les caractéristiques des « grands employeurs » (jamais cités, bien évidemment); sur le montant des salaires; sur les conditions concrètes de travail; sur les conditions de logement, de santé...

Elle a au moins le mérite (non voulu) d'éclairer le fonctionnement en vases communicants des différents statuts: requérants d'asile; admis provisoires, sans-papiers, permis de courte durée, permis saisonniers, etc. De plus, elle éclaire le passage de la précarité « légale » à la clandestinité... et inversement.

Gaëtan Zurkinden, 11.02.2002

Références:

- **Effectif des personnes sans autorisation de séjour en Suisse.** Etienne Piguet et Sandro Cattacin, Forum suisse pour l'étude des migrations, communiqué de presse du 16 novembre 2001.

- **Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse.** Etienne Piguet et Jean-Hugues Ravel, Rapport de recherche 19/2002 du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population. Neuchâtel.

Ces deux documents sont disponibles sur le site www.unine.ch/fsm/publicat/research.html

éventuellement, le point de départ de bagarres ethniques entre demandeurs d'asile d'origines différentes.

L'agriculture : clandestinité, volatilité des flux et déni d'existence juridique

Prenons l'exemple de l'agriculture : l'agriculture s'articule de très près à d'autres formes du travail précaire, et notamment au travail saisonnier. Entre parenthèses, les statistiques sur l'emploi illégal ne veulent pas dire grand-chose parce que, par exemple, un employeur peut déclarer deux heures de travail payé, alors que son employé en fait dix. Le problème n'est donc pas seulement la quantité de travailleurs non déclarés, mais aussi la quantité de travail clandestin de personnes employées légalement.

L'agriculture s'articule sans contradiction avec le travail saisonnier. A propos des émeutes racistes en Andalousie à la suite d'un crime commis par un Marocain, un chercheur de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) en France a expliqué : « *L'immigration clandestine joue un rôle*

complémentaire de l'immigration officielle. L'exploitant doit disposer d'un volant supplémentaire d'ouvriers pour faire face aux aléas et ces ouvriers doivent pouvoir être engagés et renvoyés selon les besoins. L'immigration clandestine apporte cette superfluidité indispensable et constitue également un moyen de pression sur les immigrés officiels. » (Forum civique européen, F-04300 Limans, 11.12.2001)

Cette citation est intéressante car elle va beaucoup plus loin encore que le mécanisme que j'ai mentionné avant : c'est l'intégration de l'immigré clandestin à l'économie comme nécessité, mais c'est aussi *une transformation de l'économie qui va fonctionner en fonction de l'anticipation de la clandestinité.*

Plus loin, il est aussi question dans ce texte de la formation d'un véritable *apartheid sur place*. C'est-à-dire qu'il y a une espèce de ségrégation raciale qui se crée et qui double le cas des réserves marocaines : non seulement le Maroc constitue une réserve de main-d'œuvre dans laquelle on peut puiser assez facilement par l'intermédiaire des passeurs, mais

encore il y a également des réserves sur place dans lesquelles les employeurs des serres vont puiser en fonction d'une demande qui devient actuellement une demande quotidienne.

Le mécanisme est ici le suivant : vous avez une division du travail qui se fait au niveau européen, pour les pays du Nord c'est la viande, le lait et les céréales, pour les pays du pourtour méditerranéen (Espagne, Italie, Grèce) ce sont les légumes et les fruits cultivés sous serre, où règnent des conditions de travail épouvantables.

La France est le pays le plus développé du monde au niveau des supermarchés et c'est la France également qui est le premier commanditaire de l'Espagne pour ce qui a trait aux fruits et légumes. Les gens passent leurs ordres, par exemple, à deux heures du matin au moment des Halles [lieu de courtage – Rungis], et il faut que les légumes soient arrivés le soir ou le lendemain tôt. Voyons le résultat : aujourd'hui, moi, exploitant agricole, j'aurai besoin de 20 travailleurs marocains pour récolter mes fraises, demain j'en aurai

Suisse : la lutte contre le travail au noir

« *Contre ceux qui exploitent des gens, qui agissent par esprit de lucre et par absence totale de civisme, il faut être sans pitié, voire brutal.* »¹ Dans la bouche du conseiller fédéral Pascal Couchepin, représentant zélé du patronat suisse, et qui sait de quoi il parle, ces mots ont de quoi étonner. C'est pourtant ainsi qu'il présentait, à la mi-janvier 2002, le projet de loi – proposé au parlement – contre le « fléau social » du travail au noir (LTN).

Ces mesures misent, selon le message du Conseil fédéral, sur une « *politique de répression* », avec une généralisation des organes cantonaux (unité administrative et commission tripartite) de contrôle et de répression du travail au noir.

Cela s'accompagne également d'un renforcement des sanctions.

Les beaux jours du travail au noir

Cependant, selon le message même du Conseil fédéral, « *il est irréaliste de tabler sur une éradication complète du travail au noir* »². Perspective funeste pour les classes dominantes car, comme le souligne l'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) consacrée à l'emploi illégal de salariés étrangers³, « *l'émergence d'une économie clandestine fait partie d'un processus complexe de hiérarchisation du marché du travail et de contournement de la réglementation en vue de répondre à la concurrence et*

d'atteindre une plus grande flexibilité productive et salariale [...]. Il y a interaction entre le travail déclaré et le travail au noir. »

C'est à ce processus de « mise en forme » du marché du travail que devrait s'attaquer une véritable lutte contre le travail au noir.

Mais c'est précisément ce qu'évite le projet du Conseil fédéral. Il laisse d'ailleurs une large marge de manœuvre pour l'application du renforcement prévu des sanctions, évitant même de fixer toute sanction minimale à l'égard des employeurs.

Certes, quelques « *brebis galeuses* » (selon les termes du rapport du groupe de travail fédéral ayant élaboré les grandes lignes du projet) pourront être épinglées. Mais

l'impunité actuelle dont profite le patronat se perpétuera. Le travail au noir est en effet utilisé avant tout par les entreprises sous-traitantes (dans la construction, la distribution, la mécanique, etc.) ; les entreprises donneuses d'ordre – qui organisent, via la sous-traitance, l'exploitation des travailleurs au noir – continueront à être épargnées par la nouvelle loi.

Précarité renforcée

De fait, la « brutalité » des mesures annoncées se concentrera sur les salariés, surtout les travailleurs sans papiers. L'aggravation la plus significative des sanctions s'appliquera aux infractions à la loi sur le séjour. La loi sur le travail au noir renvoie en effet au projet de nouvelle loi sur

besoin de 50, après-demain de 100... et le lendemain de 0. Par conséquent, vous avez ce phénomène d'accordéon: la *réserve est créée sur place* et ça, en plus, c'est créateur de racisme, bien évidemment, car un peuple qu'on exploite de cette façon est un peuple qu'on offre au mépris des habitants. C'est effectivement ce qui se passe en Europe, pas seulement en Andalousie.

Tout cela, c'est la soumission à la grande distribution et aux donneurs d'ouvrage. On observe, dans le même genre, des phénomènes qui se développent, notamment en France ou en Grande-Bretagne, par exemple dans la cueillette de fruits et légumes avec le *système du « gang-master »*, c'est-à-dire du chef d'équipe – qu'on appelait avant le patron ou le « marchandeur » – qui constitue une équipe dans son environnement. Par exemple, un homme monte une équipe parmi ses compatriotes et se responsabilise pour louer son travail et celui de ses compatriotes; et il va ensuite répartir l'argent. D'un point de vue disciplinaire c'est excellent parce que cela repose sur

des ressorts communautaires où en général la discipline est librement consentie.

L'efficacité fonctionne à partir d'un *déni d'existence juridique*, et ce y compris pour les travailleurs plus ou moins déclarés, car en Andalousie, par exemple, il y a des restrictions qui empêchent les travailleurs de se stabiliser et de faire venir leur famille. Il y a dans ce cas une absence d'existence juridique: le sans-papiers est toujours entravé par ces difficultés.

N'avoir pas d'existence juridique signifie n'avoir pas de recours possible contre les employeurs en mobilisant la loi. Et surtout, c'est un mécanisme subjectif: il y a une espèce d'*inversion idéologique de la responsabilité ou de la domination* et une espèce de gratitude à l'égard de l'employeur, de celui qui fait souffrir.

A partir de l'absence de statut juridique du sans-papier, celui-ci tend à devenir reconnaissant envers son employeur, son logeur ou son passeur. Par analogie, voici ce que j'ai pu constater dans le BTP au Brésil, avec le système des

« gatos ». Le « gato » (le chat), comme recruteur, chef d'équipe et interlocuteur du donneur d'ouvrage, est celui qui domine et qui exploite au premier degré, mais il est souvent considéré comme le protecteur, quoique ce soit une illusion. *C'est la finesse du mécanisme: faire voir les choses pour ce qu'elles ne sont pas.* L'ultime ressort de ce phénomène du point de vue subjectif, c'est la peur et la menace. *Autrement dit, la loi xénophobe qui interdit aux étrangers d'entrer est une aubaine pour tout un ensemble de secteurs économiques*, même si, évidemment, ce ne sont pas les sans-papiers qui font tourner l'économie globale du pays.

Un rapport dominant / dominé

Revenons sur l'idée d'une *instrumentalisation de l'immigration* qui a donc maintenant une portée un peu plus importante. Cette instrumentalisation est parfois présentée positivement, et cela m'a personnellement toujours un petit peu gêné. On entend beaucoup de personnes qui tiennent un discours très généreux, qui affirment que l'immigration est utile à notre ►

au service de la précarisation

les étrangers (LEtr, art.101, al.1), prévoyant que les étrangers en situation illégale sont passibles d'une amende allant jusqu'à 20000 francs ainsi que d'une peine d'emprisonnement jusqu'à un an.

Ce renforcement des sanctions, couplé à des contrôles plus systématiques sur les lieux de travail, aura ainsi pour conséquence d'accentuer la précarité et la fragilité des sans-papiers, en renforçant leur crainte d'une arrestation et d'une expulsion.

C'est dans cette même logique de renforcement de la précarité d'une couche entière du salariat qu'il faut comprendre la « *lutte contre l'esprit de lucre* » annoncée par Pascal Couchepin. L'une des conséquences directes de la nouvelle loi

sur les étrangers, ainsi que de l'énième révision de la loi sur l'asile, sera de produire massivement de nouveaux travailleurs sans papiers. Des sans-papiers dont la situation sur leur lieu de travail sera encore davantage fragilisée par la LTN. La boucle est ainsi bouclée: sous couvert de lutte contre les abus, la loi contre le travail au noir s'inscrit dans un dispositif législatif dont une des fonctions essentielles est de produire un « stock » de main-d'œuvre sans droits, à disposition des entreprises pour qu'elles y puisent en fonction de leurs besoins.

« Satisfaction » à l'USS!

Cette politique est cautionnée par l'Union syndicale suisse (USS), qui « *apprend avec satisfaction que la*

lutte contre le travail au noir va s'intensifier »⁴. Cette prise de position, soit dit en passant, est en complète contradiction avec le soutien formel accordé par les organisations syndicales au mouvement des sans-papiers.

Les contrôles effectués sur les lieux de travail, sur ordre de commissions « tripartites » où siègent des représentants syndicaux, accentueront, à juste titre, la méfiance des salariés sans papiers vis-à-vis des structures syndicales. Cela aura pour conséquence de rendre encore beaucoup plus difficile l'organisation collective des travailleurs les plus précarisés.

Or, c'est pourtant bien cette organisation collective qui est la seule arme effective contre le travail au

noir, dont la diffusion, au cours de la dernière période, est une des conséquences du processus de précarisation de l'ensemble des salariés. Articuler le combat pour la régularisation collective des travailleurs sans papiers à une lutte, menée en lien avec les autres couches de salarié-e-s, en faveur d'une revalorisation des conditions de travail et de salaire de toutes et tous, est donc plus nécessaire que jamais.

Lionel Roche et Guy Zurkinden

1. *Le Courrier*, 17 janvier 2002.
2. Message concernant la loi sur le travail au noir, p. 59.
3. OCDE, *Combattre l'emploi illégal d'étrangers*, 2000.
4. Communiqué de presse de l'USS, 16.1.2002.

société, qu'on manque de reconnaissance à l'égard des immigrés parce qu'ils sont un apport. On parle également de richesse venant du brassage culturel, dans le respect des différences, etc.

Je trouve ce discours parfois extrêmement hypocrite ou au moins inconscient des réalités. *S'il y a une utilité, elle est pour le Capital.* Le reste, ça n'existe pas, l'utilité culturelle ça ne veut rien dire, ça ne passe pas nécessairement par l'immigration de travail exploité, et tous les échanges sont bien sûr culturellement utiles, donc cela ne vaut pas la peine d'en parler.

En même temps, on a un autre élément de cet *utilitarisme* qui consiste à dire que celui qui reste chez nous doit respecter les lois du pays, ses coutumes, et ne pas abuser. La Suisse est un peu pionnière dans cette question de respect de l'esprit national, qui est apparue déjà dans les années 20. Il y a tout un débat là-dessus : est-ce qu'un étranger doit ou non s'intégrer au point de perdre sa personnalité ? Les règles sont un peu faussées dans le sens où nous sommes dans un *rapport dominant-dominé* et non pas dans un rapport entre égaux. Par conséquent, on ne peut pas raisonner sainement sur le fameux débat « le communautarisme contre le républicanisme à la française ». Demander une pure et simple « assimilation », dans la tradition du colonialisme français, c'est aussi oublier qu'une nation n'est pas fixée une fois pour toutes, sauf si elle se donne comme définition d'elle-même une hostilité de principe à tout ce qui est étranger. Ce débat est certes délicat et difficile, mais il faut voir que du paternalisme à la xénophobie, il n'y a qu'un pas.

Par ailleurs, un peu comme chez vous en Suisse, cette espèce de méfiance permanente envers les étrangers se traduit par une multiplication des titres de séjour à caractères statutaire et juridique différents au fur à mesure que l'on avance dans le temps. La notion de « résident de plein droit » – c'est-à-dire en France avec une carte de séjour de 10 ans (comme le titre de 5 ans chez vous) – est remise en cause et maintenant, pour des raisons d'ordre public notamment, des

titres de séjour ne sont parfois plus renouvelés. En outre, il importe de savoir que jusqu'à maintenant, les régularisations faites en France l'ont presque toujours été avec un titre d'un an, donc précaire – la loi prévoit un titre de 10 ans après le troisième renouvellement, mais l'étranger a intérêt, dans l'intervalle, à éviter tout incident.

Sélection, xénophobie, racisme et assimilation

Passons à la question de la *sélection et du racisme en matière de politique d'immigration*. La question de la sélectivité est au cœur des nouvelles politiques stratégiques européennes en matière de reprise de l'immigration. Ce qu'un de mes collègues belges appelle le « racisme européen », c'est-à-dire cette espèce de préférence pour les étrangers issus de l'UE par rapport aux autres, est fondé sur un discours extrêmement ambigu à l'égard des immigrés. La formule est la suivante : « On a besoin de vous, mais si on pouvait se passer de vous, ça serait quand même beaucoup mieux. » L'économie française, à la fois, en a besoin, et s'en méfie. Mais la dialectique entre le besoin et la méfiance est quand même une contradiction.

En France, on avait autrefois plutôt une préférence pour les gens catholiques : alors on allait les chercher du côté de la Pologne, de la Belgique ou de l'Italie, ce qui n'a pas empêché beaucoup de racisme.

Et puis on a mobilisé la *science démographique* avec des grands pionniers comme Alfred Sauvy [1898-1990] et Georges Mauco [1899-1988]. Mauco a tenté, entre les deux guerres, de démontrer que certaines personnes étaient moins assimilables que d'autres. Il a proposé un classement qui rappelle un peu celui qu'on trouvait dans la presse suisse il y a quelques années, entre les migrants « haut de gamme » et les migrants « bas de gamme ». En 1937, à partir d'un sondage auprès de 17 000 salariés de l'industrie automobile, il les classe par nationalité selon l'opinion des employeurs en fonction d'un certain

nombre de critères : tenue, obéissance, aptitude à travailler, rapidité, etc. Cela donnait des classements de 1 à 10 où on voyait que, pour l'aspect physique, les employeurs notaient par exemple les Belges 10/10, tandis que les Arabes avaient 1,2/10 ; pour la « mentalité » les Belges avaient 6,8 et les Arabes 2,8 ; pour la discipline le rapport était le même. En conclusion, nous avons, selon Mauco, deux catégories d'étrangers : une catégorie d'étrangers « désirables » et une catégorie d'étrangers qui ne sont pas particulièrement désirables. Parmi ceux qui étaient à peu près désirables, nous avons les « Nordiques », qui devaient constituer 50 % des personnes que l'on devait importer, les « Méditerranéens proches » (30 %), et les Slaves (20 %). Petite curiosité : les Suisses faisaient partie des Nordiques ; je ne savais pas que la Suisse était au Nord de l'Europe, mais Mauco, lui, le savait. Le critère est évidemment raciste. Quand on parle des pays du Nord et du Sud maintenant, l'Australie est un pays du Nord, alors...

Concernant les réfugiés, Mauco invente aussi une hiérarchie, qui met les « Slaves » en tête. Mais, parmi la catégorie des « non désirables » et « non assimilables », on compte entre autres les Arméniens et les Juifs.

Tout tourne autour de la question de l'assimilation. Ces choses ne sont aujourd'hui pas dites dans les mêmes termes, mais si vous dépouillez un peu la presse et les discours des politiciens, on n'en est pas si loin.

Alfred Sauvy, de son côté, démographe internationalement connu, a repris l'idée de l'impossibilité d'assimiler les Nord-Africains ; pour les Algériens, ça a évidemment été son cauchemar, puisqu'ils étaient dans un département français et par conséquent de nationalité française. Quand il y a eu les accords d'Évian (1962), ils ont continué à bénéficier de l'accord de libre circulation. On retrouve un peu dans tout cela la théorie des trois cercles, qui a sévi pendant pas mal de temps en Suisse.

À la Libération, le général de Gaulle – qui dirige le gouvernement provisoire de



**Egalité sans frontière.
Les immigrés ne sont pas
une marchandise**

Les Notes de la Fondation
Copernic, Syllepse, Paris,
2001, 126 pages

«L'absence de discussions et de choix politiques nous installe insidieusement dans une de ces situations chéries par le capitalisme, celles qui permettent de diviser les travailleurs quand bon lui semble.»

Ce constat introductif à la Note de la Fondation Copernic constitue en lui-même une grille de lecture des stratégies

gouvernementales face aux mouvements luttant pour les droits des immigrés – et, aujourd’hui, des mesures prises par le Conseil fédéral en (non) réponse aux revendications des mouvements de sans-papiers.

Il souligne aussi la nécessité – à l’heure où la répression s’abattant sur les collectifs de sans-papiers tente de l’étouffer – d’approfondir et d’élargir le débat public autour des enjeux des politiques migratoires et de la façon dont les classes dominantes réagissent face à la mise en cause de leurs orientations en la matière.

Cette discussion publique est de même indispensable pour délimiter les terrains de lutte permettant d’inscrire le combat des mouvements d’immigrés dans la durée, et d’esquisser des perspectives prenant appui sur des alternatives aux actuelles politiques. *Egalité sans frontière* pose des jalons utiles dans ce sens.

A partir d’une déconstruction (partie 1: « Mais où est donc le « problème » de l’immigration? ») des nombreux mythes ressassés par la quasi-totalité

des partis politique sur les « problèmes » de la migration (illusion de la maîtrise des flux migratoires, liens effectués entre immigration et chômage, fantasme de l’invasion étrangère...), les auteurs posent ainsi la fonction fondamentale des politiques migratoires (partie 2: « La fermeture des frontières au service de la logique néolibérale »): « *Sous des dehors souverainistes et étatistes, la politique de fermeture des frontières appliquée sous ses diverses variantes depuis plus de vingt ans répond pleinement aux exigences sociales du libéralisme en entretenant la précarité et en confortant les rapports de domination existants.* »

Ils mettent en relief que ces politiques stimulent la précarisation et la division des salariés, entre autres par la xénophobie qu’elles instillent. De la sorte ressort l’articulation entre, d’une part, une législation créant « une situation de précarité généralisée pour les étrangers » (dont la forme la plus aboutie est le statut de sans-papiers), son application « *modulée et sélective* » et, d’autre part, les besoins en

main-d’œuvre des entreprises. Le quotidien des sans-papiers concentre, à l’extrême, ces diverses facettes de la politique migratoire appliquée aujourd’hui dans l’Union européenne comme en Suisse.

Une telle lecture des politiques migratoires amène à une double exigence. Tout d’abord, il faut leur opposer une « *politique réaliste et progressiste de l’immigration* » (développée dans la partie 3), se basant sur l’égalité des droits humains (donc réaffirmant le droit à la libre circulation comme un droit fondamental). Ensuite, il est nécessaire d’inscrire ces revendications dans la lutte plus large contre « *une régression sociale générale* » propre à « *un modèle social de plus en plus inégalitaire, essentiellement fondé sur la compétition généralisée entre individus et la primauté des intérêts privés.* »

Autrement dit, s’affirme l’impératif de replacer la lutte des mouvements d’immigrés au centre de l’antagonisme entre Capital et Travail. Un débat qui ne peut être esquivé. – *Guy Zurkinden*

la République française (GPRF) – fait cette déclaration devant l’Assemblée consultative provisoire: « *Il faut appeler à la vie les 12 millions de beaux bébés qu’il faut à la France en dix ans, et introduire au cours des prochaines années avec méthode et intelligence de bons éléments de l’immigration dans la collectivité.* » Vous avez là la synthèse complète de l’eugénisme: les « beaux et bons bébés » et « avec méthode et intelligence » les « bons éléments ». A ce moment, entre en vigueur l’ordonnance du 2 novembre 1945, citée précédemment, qui est donc la loi sur les étrangers. Dans cette loi, ce n’est pas le point de vue de Mauco qui a gagné. G. Mauco voulait une loi raciale: que la loi définisse quels étaient les « bons » et les « mauvais » immigrés du point de vue de leur origine. C’est le point de vue républicain qui a prévalu – même si la loi n’est pas bonne –, à savoir que l’entrée et le séjour relèvent du droit commun, que cela ne concerne pas l’origine des gens. Il n’y a rien de raciste dans l’ordonnance de 1945: c’est un

ensemble de mesures qui encadrent l’entrée et le séjour des étrangers, sans hiérarchie entre les origines. Le point de vue de Mauco, là, a été battu en brèche. Mais le général de Gaulle crée le Haut Commissariat à la population et il nomme secrétaire général... Georges Mauco en personne, qui restera en poste jusqu’en 1970. C’est dire que derrière les querelles de façade entre les politiciens, on voit quand même que ce qui domine, c’est l’accord en matière de xénophobie et de racisme.

**Un combat unifié: libre circulation,
droit du travail et antiracisme**

Pour conclure, de manière générale, nous sommes actuellement dans une *conjoncture où l’immigration commence à se faire toujours plus sous couvert d’asile*. En tenant compte que les occasions (guerres, famines...) de flux migratoires basés sur l’asile se multiplient, et que c’est souvent le seul créneau d’immigration qui reste aux gens, il est logique qu’ils aient ten-

dance à l’utiliser. Au regard d’autres législations internationales, qui ont été fabriquées successivement pour les Russes après la révolution d’Octobre, pour les Juifs avec la persécution nazie, puis également pour les victimes de la guerre froide après la Seconde Guerre mondiale, on peut supposer que la législation internationale (notamment la Convention de Genève) est un peu périmée. Autrement dit, elle ne correspond pas aux réalités d’aujourd’hui. *Au niveau européen, en matière d’asile, les doctrines sont en train de se chercher.*

Elles sont en train de se chercher dans deux directions: dans le sens d’un *besoin face à une démographie vieillissante* en raison du déficit de renouvellement de la natalité des populations indigènes; et dans le sens d’un *besoin sectoriel nouveau*, par exemple dans l’agriculture sous serres ou dans l’informatique.

Donc on en arrive à des discours qui commencent à prôner de plus en plus clairement une ouverture raisonnée mais sélec-

tive des frontières, c'est-à-dire qu'on va retrouver toute cette histoire de racisme.

En France, ça a commencé dès 1995 avec un rapport intitulé « La France dans vingt ans », rapport qui disait : « *D'ici cinq ans nous allons avoir besoin d'immigration à nouveau.* » Il y a eu la petite bombe du rapport de l'ONU l'an passé, disant que l'Europe allait avoir besoin de 70 millions d'immigrés d'ici les cinquante prochaines années. Il y a eu la fameuse déclaration du patronat, notamment français, sur le thème « il faut renouveler notre stock de main-d'œuvre étrangère ». On se retrouve dans la problématique des bons et des mauvais immigrés : à nouveau, les pays vont essayer de se mettre d'accord sur des choses qui ne vont pas marcher, parce que c'est impossible. Et de gérer de façon de plus en plus déréglée le travail au noir, qui lui-même n'est que le point de départ de la déréglémentation. A la limite, le travail au noir n'existera plus lorsqu'il n'y aura plus de Code du travail !

D'une part, on recherchera une *main-d'œuvre non qualifiée extrêmement mobile, « en accordéon » selon les besoins instantanés de l'économie.* Et d'autre part, une *main-d'œuvre ultraqualifiée, c'est la fameuse « fuite des cerveaux »* qui indignent certains tiers-mondistes incapables de voir là les effets d'une stratégie d'exploitation néocoloniale bien concertée : ce ne sont pas les cerveaux qui « fuient », ce sont les pays qui sont désormais traités comme un élevage de cerveaux, où l'on puise selon les besoins. Mais dans les deux cas, *de plus en plus se développe l'idée de gérer l'immigration par des « contrats à durée de chantier »* : on fait venir des salariés, qu'il s'agisse d'informaticiens ou de saisonniers agricoles, pour une durée déterminée, et ensuite on leur demande de repartir. Mais les gens ne repartent pas, l'Histoire nous l'a appris.

Ainsi, ce qui est évident, c'est qu'on va vers les mêmes errements – errements dus à une conception qui ramène l'hom-

me à une marchandise. Mais l'Histoire ne se répète pas. Ce qu'on voit se profiler, c'est une accentuation de la tension raciste de gestion de cette main-d'œuvre, parce que là on va définir un nouveau système de devoirs qui consiste à dire aux gens : « Vous avez accepté, vous allez jouer la règle du jeu ; sinon vous repartez. » Ceux-ci, et c'est normal, vont trouver cela absolument injuste et ne repartiront pas. Et par conséquent, on va avoir des *tensions qui vont devenir encore plus dangereuses* que ce que nous avons connu jusqu'à présent.

Ce type de débats, on le trouve aux Etats-Unis depuis longtemps. Il y a par exemple le « modèle Virginie » qui sélectionne les gens selon leur appartenance religieuse ; et le « modèle Massachusetts » qui sélectionne les gens par leurs compétences. A l'intérieur des pays riches industrialisés, nous sommes en face de tout un *débat* – y compris de la part des dirigeants de l'UE – pour savoir *comment « reprendre » l'immigration à l'heure actuelle.*

Quant à ma position, compte tenu que les partisans d'une ouverture des frontières se sont souvent fait traiter de complices du néolibéralisme, compte tenu de ce que, de façon de plus en plus manifeste, le néolibéralisme s'alimente au contraire de la précarisation des travailleurs consécutive à la fermeture des frontières, je crois qu'on doit énoncer ceci, en partant des observations précédentes : le combat pour la libre circulation des hommes est inséparable d'un combat simultané pour le respect du droit du travail et contre la déréglémentation, ainsi que du combat contre toute forme de racisme.

Sans cette position globale, il n'y a aucun sens à revendiquer l'ouverture des frontières. Il faut ajouter enfin que cet ensemble de luttes n'aura désormais de sens qu'à l'échelle européenne. ■

Sources et références :

- Sur le statut de l'étranger et son histoire, voir : Danièle LOCHAK, *Etranger : de quel droit ?*, PUF, Paris, 1985.
- Sur l'intégration et l'histoire générale de l'immigration, voir : Jean FABER, *Les indésirables. L'intégration à la française*, Grasset, Paris, 2000 ; Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècles*, Seuil, Paris, 1988.
- Sur l'emploi et le travail, voir : Gérard NOIRIEL, *Les ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècle*, Seuil, Paris, 1986 ; Maryse Tripier, *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, CIEMI-L'Harmattan, Paris, 1990 (surtout pour la période 1945-1988) ; Claude-Valentin MARIE, *A quoi sert l'emploi des étrangers*, in Didier FASSIN, Alain MORICE, Catherine QUIMINAL, *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques d'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, Paris, 1997, p. 145-175 (surtout pour la période après 1974) ; Emmanuel TERRAY, « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in Etienne BALIBAR et autres, *Sans-Papiers : l'archaïsme fatal*, La Découverte, Paris, 1999 ; ma propre bibliographie sur demande à morice@paris7.jussieu.fr.
- Sur l'évolution du droit des étrangers, outre le livre de D. LOCHAK pour avant 1985, consulter la revue : *Plein droit*, GISTI, 3 villa Marcès, 75011 Paris ou le site www.gisti.org.
- Sur la sélection et l'eugénisme, outre le livre de Gérard NOIRIEL, voir : Patrick WEIL, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique d'immigration, 1938-1991*, Calmann Levy, Paris, 1991 ; Sandrine BERTAUX, « Le concept démographique d'assimilation : un label scientifique pour le discours sur l'intégration ? », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1, 1998, p. 37-51.
- La littérature sur les discriminations racistes (souvent dite à tort *raciales*, comme si les *racés* existaient) est très abondante. On peut simplement recommander, à cause de la qualité des textes, des auteurs et de quelques bibliographies, deux numéros thématiques de revues sortis presque ensemble : « Connaître et combattre les discriminations », *Hommes & Migrations*, n° 1219, mai-juin 1999 (4 rue Villermé, 75011 Paris) ; « Le modèle français de discrimination. Un nouveau défi pour l'antiracisme », *Mouvements*, mai-juil. 1999 (Société du journal M, 4 rue Béranget, 75004 Paris).
- Enfin, sur les luttes des immigrés (travail, logement, droits, papiers, asile), partir de : Mogniss H. ABDALLAH et le Réseau NO PASARAN, *J'y suis, J'y reste ! Les luttes de l'immigration en France depuis les années soixante*, Editions Reflex, Paris, 2000, où l'on trouvera des repères chronologiques et bibliographiques. – A.M.

Investir dans le « capital humain »

Philippe Martin

Les systèmes de formation sont l'objet d'une vaste entreprise de restructuration et de redéfinition, menée de façon plus ou moins concertée dans l'ensemble des pays développés. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – organisme international qui réunit les 30 pays considérés comme les plus développés de la planète – est l'un des principaux vecteurs de cette offensive. Les objectifs de cette organisation sont de « renforcer l'économie de ses pays membres, d'améliorer l'efficacité, de promouvoir l'économie de marché, de développer le libre-échange et de contribuer à la croissance des pays aussi bien industrialisés qu'en développement ».

Depuis sa création en 1961, année où elle succède à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), l'OCDE a consacré une part importante de ses travaux aux questions de l'enseignement.

Cet organisme publie régulièrement des informations statistiques et des comparaisons internationales sur les systèmes de formation. C'est également sous son égide qu'a été effectuée l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), qui vise à comparer le niveau de compétence des élèves dans 31 pays et dont la presse suisse s'est largement fait l'écho au cours des derniers mois.

Parallèlement, l'OCDE élabore des recommandations sur l'évolution de l'éducation. Son influence dans ce domaine n'a cessé de croître et elle n'est pas loin de tenir pour les pays développés le rôle qu'ont la Banque mondiale et le FMI pour les pays pauvres. Son intervention dans le domaine du New Public Management ou son projet (échoué) d'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) traduisent le renforcement de sa capacité de « programmer » des orientations pour des structures étatiques nationales.

Basées sur des données statistiques (dont les biais ne sont pas toujours évi-

dents) et sur des analyses qui se veulent fouillées, mais qui sont surtout fonctionnelles à des projets socio-politiques, les thèses et réflexions de l'OCDE méritent d'être lues avec attention. Elles dessinent une stratégie relativement cohérente, qui impulse et inspire les décisions politiques relatives aux systèmes éducatifs nationaux.

En Suisse plus qu'ailleurs, les réflexions et propositions de l'OCDE sont reprises, presque immédiatement, par les autorités scolaires et politiques. A bien des égards, la Suisse fait figure de laboratoire où sont expérimentées ces thèses avant d'être étendues aux autres pays. Comprendre ce qui s'élabore dans les cénacles de l'OCDE est dès lors impératif si l'on entend saisir et modifier l'évolution des systèmes de formation.

Un placement dans la formation

En avril 2001, les ministres de l'Éducation des pays de l'OCDE ont réaffirmé la nécessité d'une « meilleure

coordination des politiques de l'éducation ». Dans un communiqué intitulé « Investir dans les compétences pour tous », ils chargent l'OCDE d'un « ambitieux programme de travail » à mettre en œuvre en collaboration avec les autorités gouvernementales¹.

L'axe principal de cette prise de position est le suivant : « L'investissement dans l'éducation et la formation et dans d'autres possibilités d'apprentissage est un investissement dans l'avenir de nos pays et de nos populations. » Cette approche est révélatrice d'un certain changement dans l'argumentation de l'OCDE.

Au cours de la dernière décennie, le message principal était axé sur la nécessité « de mieux faire en utilisant moins de ressources, et surtout en agissant différemment »². Depuis quelques années, l'antienne du « faire mieux avec moins » a cédé la place à une affirmation récurrente de la nécessité d'investir dans la formation. Parallèlement, l'objectif du système éducatif n'est plus seulement de ►



contribuer au « *développement économique* » (objectif qui constitue le mandat initial de l'OCDE), mais de concourir « *au développement durable et [à] la cohésion sociale* », voire même au « *bien-être* »³ des populations.

Faut-il y voir là un changement de l'orientation de l'influente OCDE ? En examinant quelques postulats présentés dans ses dernières publications, on s'aperçoit qu'on est loin d'une telle évolution, pour autant que les qualificatifs « durable » et « cohésion sociale » aient une autre fonction que celle d'un marketing politique. Ils sont à l'OCDE ce que le thème de la fracture sociale était à Jacques Chirac.

De nouvelles contraintes

Selon l'OCDE, de nouvelles contraintes sont apparues au cours des deux dernières décennies, et doivent amener les gouvernements à modifier radicalement leurs stratégies dans le domaine social et éducatif. Quatre facteurs nécessitent de revoir en profondeur les politiques de formation :

1° Avec la mondialisation (du capital), l'ouverture des marchés accroît la concurrence entre les entreprises et entre les pays développés. Le niveau de qualification des salariés joue un rôle de plus en plus important dans le cadre de cette concurrence (intercapitaliste).

2° Le « progrès technique », notamment les technologies de l'information et des communications (TIC), nécessite une main-d'œuvre plus qualifiée.

3° L'organisation du travail a été modifiée : les salariés doivent faire preuve de plus « d'autonomie », dans un cadre de travail plus « flexible ». La production (de marchandises ou de services) doit être centrée sur le client ; la demande est censée dicter le processus de production. Ces changements nécessitent de développer non seulement des « compétences cognitives » mais aussi des « compétences sociales ».

4° La durée de vie s'allonge, ce qui amène à repenser la segmentation entre temps de formation, temps de travail et temps de loisirs.

Ces changements sont présentés comme un processus naturel et mécanique, indépendant de tout choix politique et des exigences de l'accumulation mondialisée du capital.

Selon les experts de l'OCDE, ce sont ces changements techniques naturalisés qui ont conduit à la montée du chômage et à l'augmentation des inégalités, faute

d'avoir été suffisamment pris en compte et anticipés par les gouvernements. Ces phénomènes témoigneraient en effet que les modalités d'intervention des pouvoirs publics ne sont pas, ou plus, appropriées. Il s'agit donc de les revoir radicalement. Les « innovations » à mettre en place dans les systèmes d'enseignement s'inscrivent dans le cadre des « réformes » de l'ensemble des services publics et du système de sécurité sociale : « *Sous la pression des contraintes budgétaires, les systèmes de retraite ont été réformés dans de nombreux pays, mais des innovations ont aussi été introduites dans les systèmes d'indemnisation du chômage et de prise en charge des personnes âgées dépendantes. La réforme des systèmes de santé se poursuit. Cependant, aucun pays n'a encore opéré toutes les réformes nécessaires.* »⁴

La « société du savoir »

« *La transition vers des sociétés de la connaissance s'accélère* »⁵ : tel est le constat des ministres de l'Éducation de l'OCDE. L'entrée dans cette nouvelle « société du savoir » sert de justification aux redéfinitions du système éducatif. Ce message a déjà été largement repris, en particulier en Suisse. Ainsi, lorsqu'en juin 2001 le Credit Suisse Group expose ses conceptions sur l'avenir de la formation, c'est pour affirmer que « *le système d'éducation suisse doit s'adapter aux défis de la société du savoir* »⁶.

Cette nouvelle « société de la connaissance » est présentée comme une évidence, mais ses contours ne sont jamais précisés. Elle est totalement déconnectée des enjeux sociaux et politiques, hormis celui de la rentabilité privative du capital. C'est en effet la recherche du profit qui fonde la nécessité d'investir dans le savoir. L'OCDE le rappelle avec force : « *Le savoir, en sa qualité d'intrant comme de produit, est au centre du processus de croissance et de création d'emploi. [...] Ce rôle stratégique du savoir explique l'accroissement de l'investissement dans la recherche et le développement, dans la formation et dans l'enseignement [...]* »⁷.

En Suisse, le secrétaire d'État au groupement de la science et de la recherche, Charles Kleiber, coopté par la conseillère fédérale social-démocrate Ruth Dreifuss, développe un discours similaire, teinté de lyrisme mercantilo-démocratique : « *Avec le couple désormais inséparable de la démocratie et du marché, les connaissances nouvelles et la formation deviennent peu à peu le premier facteur de production. [...] L'économie de*

l'immatériel est née. La capacité concurrentielle d'entreprises de plus en plus nombreuses, l'emploi et les nouveaux métiers en dépendent. Ainsi, ce qui était un don du ciel [le savoir] est désormais aussi une source de profits pour les entreprises et une condition de prospérité pour les Etats. »⁸ Du paradis immatériel au profit matérialisé, le pas est vite franchi, par les dévots du dieu marché.

Valorisation du « capital humain et social »

Pourtant, si l'on en croit les dernières publications de l'OCDE, la croissance économique ne serait pas un but en soi. Selon un rapport paru en 2001⁹, il s'agit d'assurer le « *bien-être des nations* », qui ne se mesure pas seulement avec des critères économiques, mais qui doit prendre en compte des questions telles que la qualité de vie, les aspirations de la société à « *l'équité* » (un concept à la mode qui permet d'effacer celui d'égalité) et la conservation des ressources naturelles. Le système éducatif est appelé à contribuer fortement « *au développement humain [et] au développement durable* ». Cet objectif implique de prendre en compte le « *capital humain* » et le « *capital social* », deux concepts majeurs dans les dernières publications de l'OCDE.

La notion de « capital humain » recouvre, dans la présentation de l'OCDE, un ensemble de caractéristiques individuelles : connaissances, aptitudes, comportement, motivation, etc. Ce capital se constitue tout au long de la vie, aussi bien dans les lieux de formation que dans la famille, les entreprises, les réseaux sociaux, etc. Le système éducatif n'est donc pas la seule instance concernée, mais il doit jouer un rôle important dans ce processus. Il s'agit d'éviter une pénurie de « capital humain », ainsi qu'une mauvaise répartition de ce dit capital au sein de la société. Il faut aussi prioritairement prendre en compte la demande en « capital humain ». Traduisons : les nouvelles exigences des employeurs en termes de qualifications, d'aptitudes, de flexibilité, etc.

Développer le « capital humain » est rentable à deux niveaux, note l'OCDE. Au niveau individuel, un « capital humain » élevé est synonyme d'une meilleure situation financière : les personnes les mieux formées disposent d'un « revenu du travail » supérieur. Au niveau de la société, l'investissement dans le « capital humain » a des effets positifs sur la productivité, « *le capital humain étant l'un*

des moteurs de la croissance économique »¹⁰. Le Credit Suisse fait quant à lui débiter sa prise de position sur la politique de formation par ces mots : « Pour la société, investir dans le capital humain revient à investir dans l'économie tout entière. »¹¹

Le « capital social », tel que décrit par les experts de l'OCDE, est constitué par les relations entre individus et par les normes et valeurs communes. Il se développe tout d'abord dans la famille, puis au cours de la formation et à l'intérieur des entreprises et des différents lieux de sociabilité. Le « capital social » permet aux individus et aux groupes de résoudre plus facilement les problèmes auxquels ils sont confrontés. Le « capital social » a une influence sur la croissance. Ainsi, l'intégration des individus dans des réseaux sociaux, la participation civique ou des valeurs comme la « confiance » jouent un rôle positif sur la productivité dans les entreprises. On voit ici combien l'usage, à la mode, du concept de « lien social » s'intègre parfaitement à cette approche de l'OCDE qui constitue une stratégie de cohésion stratifiée de la société, devant éliminer l'expression du conflit capital-travail. Ce qui, évidemment, participe d'une politique de rentabilisation accentuée des investissements en capitaux.

Pour contribuer à développer le « capital social », le système scolaire doit promouvoir des valeurs de collaboration et privilégier les compétences relationnelles autant que les facultés cognitives. Son rôle doit par conséquent être revu : « Le problème des comportements antisociaux, dans le milieu scolaire et dans la société, et, de façon plus générale, les inquiétudes quant à une perte de cohésion sociale amènent à demander que l'école joue un rôle social plus large. »¹² Il est également nécessaire de cibler les dispositifs de formation sur les élèves qui auront le plus de difficultés à accéder au marché du travail, et aux salariés qui sont menacés d'en être exclus.

Ces deux notions de « capital humain et social », dont la définition reste sciemment confuse dans les textes de l'OCDE, sont néanmoins au centre de ses développements théoriques. Les ministres de l'Éducation relèvent que « le rôle que le capital social peut jouer dans le développement durable et la croissance, et ses interactions avec le capital humain, suscitent un grand intérêt ». Ils invitent l'OCDE à « approfondir l'examen des relations entre le capital humain et le capital social ».

La mesure du « capital humain » et du « capital social » prend ainsi une importance grandissante, même si l'OCDE reconnaît que les indicateurs sont difficiles à définir. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrit l'enquête PISA, qui cherche à donner des résultats « non pas en termes d'assimilation du programme d'enseignement, mais en termes de connaissances et de compétences indispensables pour la pleine participation à la société ». Cette enquête est une première étape dans le programme visant à « apprécier dans quelle mesure les jeunes sont prêts pour la vie d'adulte [et à] examiner les possibilités d'évaluer, ultérieurement, les compétences des adultes »¹³.

Un cadre conceptuel inchangé

Le cadre théorique des analyses de l'OCDE ressort avec clarté. Dans le rapport sur le « bien-être des nations », comme dans les autres publications de l'OCDE, l'activité de formation n'est prise en compte que dans une dimension individuelle, sous l'angle du rapport entre coût et bénéfice. Les effets collectifs dérivent essentiellement de l'investissement individuel. La société est un espace dépourvu d'acteurs collectifs, de classes, de conflits, de choix sociaux et politiques qui y sont rattachés.

De même, les services publics et la protection sociale ne sont pas pris en compte dans l'analyse sur le « capital social ». Le bien-être social ne serait qu'affaire d'investissement, et ne dépendrait pas de règles formalisant des droits individuels et collectifs, et surtout des formes d'appropriation privative de la richesse sociale produite par le « travailleur collectif », c'est-à-dire aussi bien l'ingénieur, le technicien que le manoeuvre.

L'OCDE insiste sur la nécessité de développer conjointement la croissance économique, le « capital humain » et le « capital social », mais ne démontre pas les liens qui existeraient entre ces trois aspects. Par ailleurs, la thèse selon laquelle la cohésion sociale est un facteur de croissance est elle-même fort discutable. A titre d'exemple, les indicateurs de l'OCDE sur le « capital social » aux États-Unis sont plutôt mauvais alors que les résultats économiques – au sens de la production de biens et services, du profit dégagé par les entreprises – de ce pays sont supérieurs à ceux de nombreux pays disposant d'un meilleur « capital social ».

En définitive, le rapport de l'OCDE n'aboutit qu'à la réaffirmation que le « bien-être » dépend de la croissance

économique, sans réinsérer cette dernière dans une formation sociale spécifique : le capitalisme, dont la logique intrinsèque aboutit à la polarité des revenus, à une surexploitation conjointe des ressources matérielles et de la force de travail à l'échelle mondiale.

Ainsi, malgré un accent nouveau mis sur les problèmes sociaux – certainement à cause du déclin de crédibilité du modèle néoconservateur –, le message de l'OCDE ne se distingue pas de ses thèses énoncées auparavant.

L'investissement dans le savoir, tel que préconisé par l'OCDE, est guidé par les objectifs de rentabilité et de « compétitivité », présentés comme des « exigences » naturelles. Les besoins de la majorité de la population sont soumis à ces impératifs. Ce cadre général doit être rappelé, pour ne pas se laisser abuser par les déclarations sur le « développement humain ». Nous aborderons, dans un prochain article, les recommandations de l'OCDE en matière d'acquisition des « compétences » et de « formation tout au long de la vie », des thématiques qui font le bonheur ou le gagne-pain de journalistes contraints à noircir des pages, en recyclant des messages qui ne viennent pas du ciel, mais du château de la Muette, siège de l'OCDE dans le XVI^e arrondissement de Paris. ■

1. « Investir dans les compétences pour tous », communiqué de l'OCDE au terme de la réunion des ministres de l'Éducation des pays de l'OCDE tenue à Paris les 3 et 4 avril 2001.

2. OCDE, *La gestion publique en mutation. Les réformes dans les pays de l'OCDE*, 1995. Voir à ce propos, en guise d'illustration de cette politique en Suisse, l'article d'Alessandro Pelizzari, « Ce qui ne coûte rien ne vaut rien », à *l'Encontre* n° 2, novembre 2001, disponible sur notre site www.alencontre.org.

3. OCDE, *Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*, 2001.

4. OCDE, *Pour un monde solidaire, le Nouvel agenda social*, 1999.

5. « Investir dans les compétences pour tous ».

6. Credit Suisse, « La politique de la formation, facteur-clé de la société du savoir », *Economic Briefing* n° 24, juin 2001.

7. *La stratégie de l'OCDE pour l'emploi – Technologie, productivité et création d'emplois*, 1996.

8. *Le Temps*, 11 octobre 1999.

9. OCDE, *Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*.

10. *Pour un monde solidaire, le nouvel agenda social*, 1999.

11. Credit Suisse, « La politique de la formation, facteur-clé de la société du savoir », op. cit.

12. « Investir dans les compétences pour tous ».

13. Ibid.

Des géants qui se partagent

« *Communication: les nouveaux maîtres du monde* ». C'est avec ce titre que le quotidien français « Le Monde » (28 décembre 2001) introduit un dossier consacré à la poignée – au sens strict du terme – de géants qui dominent aujourd'hui les médias à l'échelle internationale, du cinéma à Internet, de la presse à la télévision en passant par l'industrie musicale ou l'édition scolaire. Après avoir décrit la réorganisation des médias en Suisse (cf. « à l'encontre » N° 4), nous prendrons le groupe Vivendi Universal comme « fil rouge » pour illustrer quelques facettes de cette réalité internationale, et pour poser une question : que signifie une telle concentration de la propriété – et donc du pouvoir – du point de vue des droits démocratiques de la majorité de la population ?

J.-F. Marquis

À la mi-décembre 2001, le très médiatique patron de Vivendi Universal, Jean-Marie Messier, annonçait le rachat pour 10,3 milliards de dollars du groupe de télévision USA Networks.

Vivendi fait son marché

Cette prise de contrôle est le cinquième achat d'importance réalisé par Vivendi aux États-Unis, en une année. Il a été précédé par :

- le rachat de fait, pour 34 milliards de dollars, de Universal (studios de cinéma et labels de musique) au groupe Seagram (propriété de la famille Bronfman, centré à l'origine sur les spiritueux);
- le rachat de la société spécialisée dans la gestion de la musique sur Internet MP3.com (272 millions de dollars);
- le rachat de Houghton Mifflin, maison américaine spécialisée dans l'édition scolaire (2,2 milliards de dollars);
- une prise de participation de 10 % dans EchoStar (1,5 milliard de dollars), entreprise qui vise à devenir le premier diffuseur aux États-Unis de télévision par satellite.

En douze mois d'opérations, Vivendi a ainsi allongé 50 milliards de dollars pour se tailler un empire aux États-Unis et

pour devenir le deuxième plus important conglomerat de l'industrie mondiale des médias, derrière AOL Time Warner. Pour faire bonne mesure, Vivendi Universal a acquis à New York (Park Avenue) un pied-à-terre américain pour Jean-Marie Messier et sa famille, un modeste appartement de 17 millions de dollars.

Concentration jamais égalée

L'exemple Vivendi met en évidence les forces qui reçoivent les médias et leur contrôle, à l'échelle mondiale. On assiste également dans cette industrie à un extraordinaire mouvement de concentration – la taille des entreprises ou des unités de production ne cesse de croître – et de centralisation – un nombre toujours plus petit d'individus et de groupes contrôle des pans entiers de l'activité économique – du capital, qui se déploie autour de trois axes essentiels :

- **Un contrôle des contenus**, c'est-à-dire de ce qui peut être diffusé sous les formes les plus diverses : information, musique, films, illustrations (photos, etc.), livres, divertissements, jeux électroniques, etc. Il s'agit de s'approprier à la fois des stocks (catalogues de livres, de films, de disques, de photos) et de la production actuelle et future (rédactions, studios de cinéma, musiciens sous contrats...). Donc également des droits relatifs à cette production intellectuelle ou artistique. Le contrôle des contenus est décisif puisque c'est pour leur y « accéder » que les client.e.s sont prêt.e.s à « consommer » des médias.

- **Un contrôle des « contenants »**, des « tuyaux » dans le jargon. C'est-à-dire des moyens de diffusion des contenus : journaux, magazines, marques musicales, chaînes de télévision, réseaux câblés, diffuseurs satellites, portails Internet, etc., ainsi que des pools d'abonnés qui peuvent être liés à ces différents supports. Les « tuyaux » sont à l'industrie des médias ce que les réseaux de distribution de Migros, Coop ou Carrefour sont à l'industrie agroalimentaire ou textile.

La maîtrise combinée des contenus et des contenants est ce qui permet de capter la part la meilleure possible du marché publicitaire, qui joue un rôle décisif dans les revenus de la plupart des entreprises de médias. (Vivendi Universal fait figure d'exception, avec seulement 5 % de recettes en provenance de la publicité ; un argument que ne manque pas de faire valoir la direction du groupe pour défendre la valeur des actions – attaquées – de l'entreprise, en cette période de fort recul de la publicité, lié au retournement conjoncturel.)

- **La construction de synergies entre différents médias**, pour démultiplier les possibilités de distribution des contenus, donc pour maximiser leur rentabilisation comme celle de la propriété des « tuyaux ». L'engagement d'AOL dans la promotion des films *Harry Potter* ou *Le seigneur des anneaux* – sortis des studios du groupe – en est un exemple.

Ces objectifs sous-tendent les rachats, les fusions, les alliances – qui se font et se défont très rapidement – dans lesquels sont engagés une dizaine de conglomerats cherchant à se tailler une position de force dans l'industrie médiatique mondiale. L'enjeu est à chaque fois la recherche de positions dominantes, fondements de véritables rentes de situation.

C'est par rapport à ces enjeux que la fusion entre AOL et Time Warner, annoncée en janvier 2000 et réalisée une année plus tard, a eu une importance majeure. Pas à cause de la prétendue « victoire », montée en épingle à l'époque, du premier de classe d'Internet – AOL – sur Time Warner, le « dinosaure » des « vieilles » industries (presse, cinéma). Mais parce qu'elle a fait faire un nouveau pas de géant dans la course à la taille engagée pour dominer le monde des médias (AOL Time Warner a un chiffre d'affaires annuel de 38 milliards de dollars). Vivendi a été le premier à emboîter le pas, avec force. Sa campagne d'opérations 2000-2001 l'a hissé au deuxième rang mondial (27 milliards de dollars de chiffre d'affaires, uniquement dans les médias et la télé-

le monde

phonie), devant News Corp (25,4 milliards), l'empire du magnat de la presse et de la télévision Rupert Murdoch. Walt Disney (25 milliards), le groupe américain Viacom (23 milliards; il regroupe notamment le réseau de télévisions CBS, MTV et les studios Paramount) et l'allemand Bertelsmann (17 milliards) sont également, pour l'instant encore, aux premiers rangs de cette compétition implacable.

D'autres conglomérats sont de tailles imposantes: Sony, avec sa présence dans le cinéma et la musique; le groupe de télévision Kirch en Allemagne, l'entreprise américaine Liberty Media, centrée sur la télévision et les réseaux câblés, le groupe de presse et d'édition britannique Pearson (Penguin Books, *Financial Times*), Berlusconi, etc. Mais ils évoluent déjà dans une autre « ligue ».

Course à la taille... et à l'endettement

Cette compétition pour occuper les premières places dans l'industrie des médias – et pour capter les rentes que ces positions de force permettent de prélever – a été dans une très large mesure financée à crédit, sous de multiples formes, dans la seconde moitié des années 90.

Croissance économique et contrainte, dans le cadre de la compétition entre capitaux, à occuper des positions dominantes sous peine de périr ou d'être racheté ont nourri, comme dans chaque phase ascendante du cycle capitaliste, une vague d'anticipations déconnectées de la réalité – « spéculatives » – portant sur les secteurs perçus comme « porteurs », en l'occurrence ladite « nouvelle économie » dont les médias et les télécommunications font partie.

Ainsi, c'est l'extravagante valeur boursière d'AOL fin 1999 – 181 milliards de dollars pour un chiffre d'affaires annuel de 4,8 milliards de dollars – qui lui a permis d'acquérir en janvier 2000 le mastodonte Time Warner, six fois plus grand qu'AOL en termes de chiffre d'affaires. D'autres groupes ont eu un accès des plus larges au crédit comme Vivendi (20 milliards de

dollars de dette fin 2001) ou l'empire de Leo Kirch en Allemagne (les chiffres concernant les dettes et les engagements de ce groupe oscillent entre 8,6 et 13 milliards d'euros!).

Dans ce cadre, le retournement conjoncturel de 2001 a sonné l'heure d'une consolidation. Les recettes publicitaires ont fortement baissé. Les valeurs boursières ont chuté – AOL Time Warner a reculé de 50 % depuis janvier 2000; l'entreprise a annoncé, début 2002, une provision extraordinaire de 60 milliards de dollars pour tenir compte de l'effondrement de la valeur de ses actions entre le moment où la fusion a été annoncée et celui où elle a été réalisée, ces actions ayant servi à financer le rachat – et ne permettent plus de tirer des traites sans limites sur le futur. Les crédits pèsent davantage, sont beaucoup moins facilement renouvelés et mettent sous pression les entreprises. Vivendi Universal s'est ainsi engagé dans une opération de désendettement, en plaçant à la Bourse une partie de ses propres actions qu'elle détenait en auto-contrôle (les actions de Vivendi Universal ont perdu 25 % de leur valeur du 1^{er} janvier au 6 février 2002). Le groupe Kirch sera en partie démantelé, probablement sous l'autorité d'un pool de banques allemandes, pour éviter un dépeçage en bonne et due forme par ses alliés-rivaux internationaux. Des sociétés de câbles (cf. infra.) se sont tout simplement effondrées. Les conditions pour des redistributions de cartes et une nouvelle phase de concentration se mettent ainsi en place. Pour éclairer, dans ce contexte, quelques-unes des facettes de cette industrie mondiale, reprenons notre « fil rouge » Vivendi Universal.

Hollywood sous contrôle

En décembre 2000, J6M (Jean-Marie Messier Moi-Même Maître du Monde, comme est appelé ce modeste personnage) annonce la fusion de Vivendi, Canal+ et Seagram et la naissance de Vivendi Universal¹.

La chaîne Canal+, fondée en 1984 et contrôlée par Vivendi, avait déjà un pied

L'univers Vivendi

Le magazine français *Télérama* a consacré dans son édition du 23 janvier 2002 un intéressant dossier critique à Vivendi. L'introduction, signée **Olivier Milot**, nous donne une bonne illustration de l'enveloppant univers Vivendi. Nous la reproduisons ici :

« Imaginons un jeune de Saint-Etienne (France, près de Lyon) dans les instants les plus banals de sa vie. Il boit un verre d'eau, téléphone en faisant le 7 [indicatif de Cegetel], fait ses devoirs avec des manuels Nathan ou Bordas, cherche un mot dans le *Larousse*, une précision dans le *Quid*. Il lit *L'Etudiant* pour s'orienter, écoute un cédé de Nirvana ou d'Eminem, s'en va au cinéma voir *Mulholland Drive* ou *Un homme d'exception*. De retour, il se met à son ordinateur, où son petit frère jouait à *Adibou*, introduit *Diablo II*, puis se connecte sur le site de jeu Flipside.com. A côté, son père laisse tomber *L'Express* et *L'Expansion* pour lire *Le Monde n'est pas une marchandise* de José Bové (éd. La Découverte), tout en écoutant un opéra de Verdi (Deutsche Grammophon). Il allume la télévision. Après un bref passage sur i>télévision, il zappe sur Canal+ puis s'arrête sur un documentaire de Planète diffusé par CanalSatellite. Avant d'aller se coucher, il descend les belles collectées par Onynx. Sa femme revient en tramway (exploité par Connex) du cinéma UGC, se connecte sur le site Divento pour acheter des places pour Guy Bedos à l'Olympia et passe un coup de téléphone sur son portable SFR. Dans toutes ses activités, cette famille n'a pas quitté un seul instant Vivendi Universal. »

dans le cinéma. La concession qui lui a été accordée d'être la seule chaîne à péage – payante – en France diffusée sur les ondes hertziennes est en effet liée à l'obligation de consacrer au moins 20 % de son budget annuel à l'achat de droits de films, dont au moins la moitié pour des films français. C'est ainsi que Canal+, qui a depuis lors tissé sa toile en Europe, est devenu le principal bailleur de fonds du cinéma français.

Cependant, la fusion avec Seagram permet un pas d'une tout autre ampleur: la prise de contrôle d'Universal, un des grands studios de Hollywood, le centre incontesté de l'industrie cinématographique, diffusés à l'échelle mondiale. *Jurassic Park III* ou *Le retour de la momie*, par exemple, sont des produits Universal. Vivendi entre ainsi dans la cour des grands. En effet, AOL Time Warner contrôle la Warner Bros (*Harry* ▶

Potter et Le seigneur des anneaux); News Corp (Rupert Murdoch) possède la 20th Century Fox (*Star wars*, *Titanic*); Viacom a absorbé Paramount (*Le Flic de Beverly Hills*); Walt Disney a bâti son empire sur les studios du même nom; Sony détient les studios Columbia².

Cet automne, AOL Time Warner a fait une démonstration de comment un conglomérat de sa taille peut faire converger ses ressources pour assurer la publicité et l'ensemble des opérations de « merchandising » – la déclinaison sous la forme d'une multitude de marchandises (jouets, livres, figurines, T-shirts, jeux électroniques, etc.) des personnages et des thèmes d'un film – qui accompagnent désormais les « événements » que constituent les grands succès. Un seul exemple. Avant la sortie du film *Le seigneur des anneaux*, AOL a créé une communauté de

fans sur son portail Internet. Ceux-ci ont eu accès à des extraits du film avant sa sortie dans les salles. Ils pouvaient participer à un concours pour gagner une place pour assister à la première, dès lors qu'ils installaient le nouveau système AOL 7.0. En d'autres termes, AOL a été un support publicitaire très actif pour *Le seigneur des anneaux* (comme pour *Harry Potter*) et, en même temps, les « événements » créés sur le site en lien avec le film sont une incitation à s'abonner à AOL.

Quand cinéma et télévisions convergent

Les liens entre cinéma et télévision sont forts et nous font revenir à la stratégie de Vivendi Universal.

La télévision est un canal important pour contribuer à la rentabilisation de la pro-

duction hollywoodienne (tout comme la distribution en cassettes vidéo et DVD). D'une double façon. D'une part, c'est un support pour diffuser des films – donc pour valoriser les droits sur ces films –, récents comme ceux des catalogues des grands studios. La multiplication des chaînes câblées ou satellites spécialisées dans le cinéma en est une illustration.

D'autre part, les scénarios produits à Hollywood peuvent être le point de départ de divers sous-produits – séries télévisées, jeux, etc. – qui contribuent eux aussi à la rentabilisation des productions hollywoodiennes.

Réciproquement, un accès privilégié à un catalogue de films peut être le moyen d'assurer le succès d'une chaîne télévisée, et donc de capter une part importante du gâteau publicitaire. Le succès de Canal + en a été une illustration.

Indépendance de la presse en France

Le cinéma du PS

La présidentielle approche en France. L'occasion de se rafraîchir la mémoire. En 1995, le Parti socialiste avait fait campagne notamment pour une loi interdisant aux grands groupes financiers vivant des commandes publiques de contrôler les médias. Sept ans plus tard :

- **Vivendi Universal** occupe la position que l'on sait dans les magazines et la télévision (cf. « Radiographie de Vivendi Universal », p. 29).
- **Le groupe Lagardère**, qui est au cœur du groupe militaro-civil européen EADS (Société européenne de l'aéronautique, de la défense et de l'espace), est non seulement un géant de l'édition (Hachette, Stock, Fayard, Grasset, etc.) et de la distribution (premier distributeur de presse dans le monde; il contrôle notamment en Suisse Naville, Payot et le diffuseur de livres OLF). Il est aussi un géant de la presse : magazines (*Paris-Match*, *Elle*, *Télé 7 jours*, les titres du groupe *Marie-Claire*; en tout 158 titres dans le monde), journaux en France (*Journal du dimanche*, *La Provence*, *Nice-Matin* et *Var-Matin*, *Corse Presse*, 25 % dans le groupe Amaury – *Le Parisien*, *L'Equipe* –, 20 % de *L'Alsace*, 12 % de la *Dépêche du Midi*, 10 % du *Midi libre*). Lagardère, c'est en plus les radios *Europe 1* et *Europe 2*, une présence dans CanalSatellite, 27,4 % des chaînes Multithématiques, etc.
- **Le groupe Dassault** (aviation, armement) a fait son entrée (30 %) dans la Socpresse, qui chapeaute l'empire Hersant (*Le Figaro* et ses magazines, les quotidiens régionaux *Presse Océan*, *Maine libre*, *Courrier de l'Ouest*, Groupe *Progrès*, *Dauphiné Libéré*, *Nord Eclair*, *La Voix du Nord* et des imprimeries qui sortent notamment... *L'Humanité*).
- **Le groupe Bouygues** est propriétaire de TF1.

Commentaire du *Canard enchaîné* (6.2.2002) : « Sept ans plus tard, ce programme [du PS] est pleinement réalisé et l'indépendance de la presse française est plus éclatante que jamais. »

Derrière ce bilan, il y a aussi les liens très étroits tissés entre toute une couche de « cadres » du Parti socialiste et le monde des affaires. Interviewé par *Télérama* (23.1.2002), Jean-Philippe Joseph, professeur d'économie, qui participe à l'Observatoire des transnationales (transnationale.org), en donne un aperçu à propos de Vivendi Universal :

- Catherine Tasca, actuelle ministre « socialiste » de la Culture, censée représenter le contre-pouvoir de l'autorité publique face aux géants privés des médias, a été présidente du conseil d'administration de Canal Horizon, une filiale de Canal+, de 1993 à 1997.
- De nombreux « conseillers de » ou « proches de » socialistes ont été recrutés dans les différentes filiales de Vivendi. Les va-et-vient entre Vivendi et les ministères sont tels qu'au sein du groupe dirigé par Jean-Marie Messier – lui-même ancien conseiller du premier ministre Eduard Balladur après un passage par la banque d'affaires – on explique que Vivendi signifie « VIVier pour ENarques¹ en Disponibilité ».
- Laurent Fabius a accordé à Vivendi une exemption fiscale de 5 milliards de francs français, pour soutenir le groupe dans sa fusion avec Universal. Cette somme est l'équivalent du budget annuel de France 2, la chaîne leader du service public audiovisuel français...

Mais n'allez pas raconter cela aux membres du « Cercle d'Olten des sociaux-démocrates de gauche » (cf. à *l'encontre* N° 4, p. 28) : emmenés par Pierre-Yves Maillard, ils sont convaincus que le Parti socialiste français – qui a d'ailleurs plus privatisé depuis 1997 que la droite auparavant – est à gauche.

1. Enarque de ENA, l'Ecole nationale d'administration, une haute école, où l'on entre sur concours, et où se forme toute une partie de l'élite, politique et économique, française.

Radiographie de Vivendi Universal

Vivendi Universal n'est pas à la tête d'un groupe de chaînes de télévision, généralistes ou spécialisées, diffusées librement par voie hertzienne, contrairement à AOL Time Warner (CNN, Cartoon Network, etc.), News Corp (groupe Star), Berllesmann (RTL), Walt Disney (ABC, Disney Channel) ou Viacom (CBS, MTV)³.

La position de Vivendi dans cette industrie est différente. En Europe, le groupe Canal+ est le pôle dominant des télévisions à péage. Dans ce secteur, Vivendi vient de consolider sa position en Italie: il rachète à Rupert Murdoch la chaîne payante Stream, ce qui permettra un rapprochement avec l'autre chaîne italienne payante qu'il possède (Telepiu) et une possible sortie des chiffres rouges. Vivendi contrôle également les chaînes du groupe Multithématiques (Planète, canal Jimmy, Ciné Cinémas, etc.).

Aux Etats-Unis, la stratégie télévisuelle de Vivendi a progressé dans deux directions. En s'assurant le contrôle complet de USA Networks, Vivendi Universal intègre un groupe qui produit de nombreuses émissions de télévision et qui, en même temps, diffuse dans les réseaux câblés américains des programmes touchant quelque 160 millions de ménages.

Simultanément, Vivendi Universal est entré sur le marché américain de la télévision par satellite en acquérant 10 % d'EchoStar. L'importance de cette participation apparaît lorsque l'on sait qu'Echo Star n'attend que le feu vert des autorités américaines de la concurrence pour acquérir Direct TV. Ensemble, ils formeraient alors le plus important groupe de diffusion de chaînes de télévision par satellite aux Etats-Unis (15 millions d'abonnés). La fusion EchoStar/Direct TV a d'ailleurs des ramifications en Suisse: Kudelski est le fournisseur d'EchoStar pour les décodeurs et cartes d'abonnement permettant de réceptionner les chaînes cryptées; l'entrepreneur helvétique s'est engagé à soutenir financièrement cette opération qui lui ouvrirait un véritable marché en or. L'affaire n'est cependant pas encore conclue: des groupes importants, comme Walt Disney, cherchent à s'opposer à cette concentration, qu'ils ne maîtrisent pas. Ils redoutent une position dominante qui serait en

La présence de Vivendi Universal dans l'industrie des médias est celle qui retient le plus l'attention. L'empire a cependant commencé à se bâtir sur d'autres bases. La Compagnie Générale des Eaux (CGE) a été fondée en 1853, par décret impérial de Napoléon III, avec une concession pour la gestion des eaux de la ville de Lyon. Les concessions par les autorités publiques de la gestion de l'eau des communes de France et les travaux publics (BTP) ont été durant plus d'un siècle les piliers de la CGE, comme de sa grande rivale, la Lyonnaise des Eaux, intégrée aujourd'hui au groupe Suez, chantres du tout-au-marché par ailleurs. S'étant taillé, avec l'aide de solides connivences politiques, des royaumes en France – un des pays au monde où la gestion de l'eau est la plus privatisée – la CGE et la Lyonnaise des Eaux sont ensuite parties à la conquête du monde et ont diversifié leurs activités. C'est en 1998 que la CGE a changé de nom pour devenir Vivendi.

Aujourd'hui, Vivendi s'est séparé de son secteur BTP ainsi que d'activités dans la restauration et la santé. Ses principaux pôles d'activités sont les suivants:

- **Vivendi Environnement**, leader mondial dans le secteur, présent dans 100 pays, 29,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001. Vivendi Environnement est coté en Bourse et contrôlé à hauteur de 63 % par Vivendi Universal. Ce pôle comprend en particulier:
 - *Vivendi Water*, numéro un mondial, gère l'eau pour des collectivités regroupant 110 millions de personnes ainsi que pour 40 000 installations industrielles.
 - *Onyx*: numéro trois mondial dans la gestion des déchets.
 - *Dalkia*, qui assure des services dans le domaine de l'énergie en Europe, en Asie et en Amérique latine.
 - *Connex*, première entreprise européenne privée de transports publics, présente dans 4 000 villes dans le monde.
- **Vivendi Telecom International** (7,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001). Le centre de gravité de ce secteur est la France, avec à la fois une présence dans le réseau fixe

(*Cegetel*, 2,7 millions d'abonnés) et mobile (SFR, 12 millions d'abonnés, 35 % du marché). S'y ajoutent des présences au Maroc (où Vivendi est en compétition, sur ce terrain comme sur celui des services – transports publics, eau, déchets –, avec des entreprises espagnoles, qui doivent céder du terrain), en Espagne, en Hongrie, à Monaco et en Pologne.

- **TV et films** (9,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001).

Pour le cinéma, les points forts sont:

- Studios Universal (*La Liste Schindler*, *Out of Africa*, *Jurassic Park III*...).
- Studio Canal (*Terminator 2*, *Le Pacte des Loups*, *Apocalypse Now*...).
- Studios de USA Networks (Traffic).

Pour la télévision:

- Canal+; 15 millions d'abonnés dans 11 pays d'Europe (France, Benelux, Espagne, Pologne...).
- Canal Satellite (en alliance avec Lagardère).
- Multithématiques, en alliance avec Lagardère (Ciné Cinémas, Ciné classics, Canal Jimmy, Planète) et d'autres chaînes de télévision thématiques (40 au total).

- **Universal Music Group** (6,56 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001). 22 % du marché mondial; 850 000 copyrights; des noms comme Elton John, Johnny Halliday, Serge Gainsbourg, Sting, Pavarotti, U2; et 40 % du marché mondial de la musique classique (Deutsche Grammophon et Decca).

- **Vivendi Universal Publishing** (4,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001).
 - En France: Larousse, Nathan, Bordas, Plon, Laffont, Les Presses-Solar-Belfond, Pocket.
 - En Espagne (Alianza Editorial et Alianza Bolsillo) et aux Etats-Unis (Houghton Mifflin).
 - Le portail éducatif education.com.
 - Des programmes éducatifs et des jeux (*Diablo II*, *Half Life*...).

- **Vivendi Universal Net** (184 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2001).
 - Le portail *Vivazzi*, créé en janvier 2000, avec Vodaphone, présent dans 8 pays en Europe.
 - *Allociné*, système d'information et de réservation en ligne pour les cinémas en France.

mesure de marginaliser des chaînes ou de rediscuter – à la hausse – leurs conditions de diffusion.

La bataille des « tuyaux »

On touche ici à une réalité que nous ne pouvons qu'effleurer: la bataille engagée, et très incertaine, pour le contrôle de deux supports essentiels pour l'avenir des médias: le satellite et le câble.

L'accès au réseau câblé est l'enjeu d'une compétition encore plus dure. Le câble offre en effet des possibilités d'accès à large débit. Celles-ci sont nécessaires pour développer les services Internet et pour envisager des prestations combinées – télévision, téléphone, Internet, PC – qui devraient être au cœur de la « maison branchée » de demain.

Sur ce terrain, Vivendi a de facto noué une alliance (provisoire?) avec le groupe ▶

L'expansion internationale de Ringier et d'Edipresse...

Premiers sur les « marchés secondaires »

Ringier et Edipresse sont les deux grands groupes de médias helvétiques à déployer, depuis plus d'une décennie, une stratégie d'implantation en dehors de la Suisse.

Au début des années 90, Ringier s'est retiré du marché allemand (presse) ainsi que de celui des Etats-Unis (impression). Depuis lors, ni Ringier ni Edipresse n'ont cherché à prendre pied sur les « grands marchés » européens ou du reste du monde, très contrôlés par de puissants groupes. Le « prix d'entrée » est hors de leur portée. Par contre, ces deux entreprises ont construit des positions dans des pays « souvent considérés comme des marchés secondaires » (Edipresse, *Rapport annuel 2000*): avant tout en Europe de l'Est et du Sud.

On peut repérer une double stratégie dans ces politiques d'expansion: 1° prendre appui sur un « savoir-faire » – quotidien de boulevard (*Blick*) ou magazine économique grand public (*Cash*) pour Ringier, magazines femmes, *people* ou vie quotidienne pour Edipresse – et reproduire ces formules dans de nombreux pays; 2° chercher dans chaque pays à occuper une position de force dans le segment de la presse visé.

De ce point de vue, les ex-« pays de l'Est » offrent le double avantage, d'une part, de permettre l'acquisition d'actifs (titres, imprimeries) à bas prix et, d'autre part, après des années de chape bureaucratique, d'avoir *a priori* accordé à ce qui vient de l'Occident un capital de curiosité. Comme, de plus, le niveau scolaire et culturel dans ces pays est élevé, on saisit mieux l'ampleur de la « ruée vers l'Est » des groupes de médias occidentaux.

En 2000, Ringier a réalisé 18,2% de son chiffre d'affaires (1018,8 millions de francs) en dehors de Suisse; pour Edipresse, cette proportion se monte à 41,6% (sur un total de 729,7 millions de francs).

Blesk, Blick, Profit, Cash, Capital...

Le centre de gravité de l'expansion internationale de Ringier est en Europe de l'Est, où le groupe a rapidement pris pied après la chute en 1989 du Mur de Berlin. Des adaptations locales du quotidien de boulevard *Blick* et de l'hebdomadaire économique *Cash* ont servi de fer de lance, accompagnés, suivant les pays, de magazines (TV, *people*). Souvent, Ringier a développé son implantation en partenariat avec des groupes internationaux plus puissants et disposant d'une forte expérience de gestion d'une présence multinationale. Jusqu'en 2000, Springer (qui édite en Allemagne le géant du boulevard *Bild* et le quotidien « de qualité » *Die Welt*; le groupe Kirch détient 40% de Springer) détenait 49% des parts des sociétés assurant la présence de Ringier en Tchéquie et en Slovaquie. L'américain Gannett a collaboré avec Ringier en Roumanie. Depuis l'automne 2001, l'allemand Gruner + Jahr (un des pôles presse de l'empire Bertelsmann) est le nouvel allié de Ringier dans plusieurs pays.

Ringier occupe ainsi une position dominante en **Tchéquie** (62,1 millions de francs de chiffre d'affaire en 2000), avec notamment *Blesk*, le plus grand tirage quotidien du pays. Gruner + Jahr détient depuis l'automne dernier 25% de Ringier Tchéquie. Ringier possède aussi deux grandes imprimeries, à Ostrava et à Prague.

Ringier s'est fortement renforcé en **Hongrie** (36,7 millions de francs de chiffre d'affaires en 2000). A la fin 2000, Ringier a racheté à l'éditeur helvétique Jürg Marquard deux quotidiens, dont un journal de boulevard, *Mai Nap*. Cela a permis à Ringier de fusionner ce titre avec son *Blick* et de dominer la presse de boulevard hongroise. A la fin 2001, Ringier a racheté la part de 49,9% détenue par Gruner + Jahr dans *Népszabadság*, l'ancien organe du PC hongrois, aujourd'hui le quotidien (de tendance libérale) de référence du pays (200 000 exemplaires). Gruner + Jahr a dû se séparer de cette participation pour éviter que l'extension de Bertelsmann dans la télévision hongroise (via RTL) ne soit bloquée par les autorités de la concurrence. Ringier publie également des titres sportifs et est désormais le principal éditeur de quotidiens en Hongrie (535 000 exemplaires de tirages cumulés).

En **Slovaquie**, Ringier a conclu un joint-venture avec Gruner + Jahr; l'entreprise helvétique y détient une participation minoritaire (49%). Ce nouveau pôle est le premier éditeur du pays. En 2000, Ringier avait réalisé un chiffre d'affaires de 13,4 millions de francs, en recul depuis plusieurs années.

Ringier est aussi implanté en **Roumanie** avec de nombreux magazines (dont *Capital*) et un quotidien, *Libertatea*, d'un tirage de 100 000 exemplaires en 2000 (chiffre d'affaires en 2000: 19 millions de francs).

Ringier a depuis de nombreuses années une présence en **Asie** (49,3 millions de francs de chiffre d'affaires en 2000). Le point fort de cette implantation est **Hong Kong**, où Ringier détient, seul depuis octobre 2001, une très importante imprimerie, Times-Ringier. Cette présence est le point d'ap-

pui pour un début d'extension vers la **Chine** elle-même. Ringier collabore ainsi avec le Ministère pour le commerce extérieur chinois pour éditer le magazine *China International Business*. Ou avec les autorités chinoises de la navigation aérienne, pour le magazine de bord de 16 compagnies aériennes. Hommage aux martyrs de Tienanmen. Ringier a également une petite présence au **Vietnam**, avec notamment une adaptation locale de *Cash*.

« Tout sur la vie de Jean-Paul II »

Edipresse a commencé son expansion à l'étranger en 1990 en **Espagne**, en prenant le contrôle du groupe barcelonais Hyma, une vieille entreprise familiale éditrice de nombreux magazines et en possession d'une importante imprimerie. En 1997, par le biais de Hyma, Edipresse a pris le contrôle, avec 50% des actions, du groupe madrilène Semana, lui aussi spécialisé dans l'édition de magazines et propriétaire de la troisième plus grande imprimerie d'Espagne, Rivadeneira à Getafe, près de Madrid. Avec plus de 20 titres (dans des domaines aussi divers que: femmes, *people*, intérieur, parents-enfants, santé, mode, cuisine, voiture, etc.), Edipresse est le second éditeur de magazines en Espagne. En 2000, cela a correspondu à un chiffre d'affaires consolidé de 155,6 millions de francs. Cette présence sert aussi de tête de pont pour des contacts en Amérique latine, en particulier au **Mexique**.

Le **Portugal** est le second pays où Edipresse a pris pied en 1992. En 1998, Edipresse a intégré ses activités dans la société ACJ, le premier groupe de presse portugais. Chacun des trois partenaires d'ACJ – Abril (Brésil), Controljornal (Portugal) et Edipresse (Suisse) – détient un tiers du capital de la société. ACJ édite une vingtaine de magazines et a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires total de 140,4 millions de francs, ce qui correspond, pour Edipresse, à 46,8 millions de francs de chiffre d'affaires consolidé.

Edipresse s'est ensuite implanté en **Pologne** en 1995. Son entrée sur ce marché s'est faite par



l'intermédiaire du groupe Jean Frey (*Weltwoche*, etc.) – pour le rachat duquel Ringier vient de se faire coiffer au poteau – qui était alors en possession du Basler Mediengruppe. En deux étapes, en 1995 et en 1998, Edipresse a pris le contrôle total de la présence polonaise de Jean Frey et en a fait le plus fort pôle de croissance d'Edipresse à l'étranger. En 2000, Edipresse Polska a réalisé un chiffre d'affaires de 58,2 millions de francs. Magazines féminins (dont *Przyjaciółka*, hebdomadaire créé en 1948, plus de 560 000 exemplaires) et *people* (*Viva!*, 280 000 ex.) tirent le groupe, qui offre une gamme de huit titres sur le modèle de celle établie en Espagne. En février 2002, Edipresse a racheté deux magazines féminins afin de compléter son offre dans le « haut de gamme ». Edipresse édite aussi le mensuel *Jan Pawel II Kolekcja*, tiré à plus de 328 000 exemplaires et présenté ainsi sur le site Internet du groupe : « *Tout sur la vie du Pape, de sa Pologne natale au Vatican. Un très grand succès de vente qui débouche sur le deuxième tome de la collection : 2000 ans de christianisme.* » C'est à partir de la Pologne que le marchand du temple Edipresse a tenté le lancement, en octobre 2000, d'un titre en **Ukraine**.

En 1998, Edipresse a établi un partenariat avec l'éditeur **grec** Antonios Liberis, avec prise de participation à hauteur de 50 % dans la société Liberis Publications SA ainsi que dans l'imprimerie Hellenic Printing SA, qui imprime les titres du groupe. Liberis publie des magazines (il est le numéro un en Grèce) et il mise notamment sur les Jeux olympiques 2004 d'Athènes afin de développer ses affaires. En 2000, Edipresse a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 23,6 millions de francs dans ce pays.

L'implantation grecque a été le point de départ d'une extension en **Roumanie**. Liberis et Edipresse ont ainsi pris le contrôle en 1998 de The Romanian Publishing Group, spécialisé dans l'édition roumaine de magazines internationaux connus (féminins, *people*). Ensemble, ils ont construit une imprimerie moderne dans la banlieue de Bucarest. En février 2002, cette expansion roumaine a pris une nouvelle dimension avec la fusion des activités roumaines de Axel Springer (40 %) et celles du pôle gréco-helvétique (60 %) au sein de The Romanian Publishing Group. Edipresse ne publie pas de chiffres concernant ses activités en Roumanie.

Enfin, Edipresse a une petite présence en **France**, avec un magazine (*Vital*, mensuel féminin; 110 000 ex.) et, surtout l'imprimerie Darantière, à Dijon, spécialisée dans l'impression de livres pour le compte d'éditeurs comme Payot, Actes Sud, Gallimard ou Le Seuil. Darantière occupe une position de force pour l'impression sur papier bible, notamment pour la bibliothèque de La Pléiade de Gallimard. – **J.-F. M.**

► américain Liberty Media, de John Malone. A l'occasion du rachat de USA Networks, Liberty Media est devenu un actionnaire majeur de Vivendi Universal (3,5 %). Liberty Media s'est lancé dans l'acquisition à marche forcée de réseaux câblés, particulièrement en Europe. Il a notamment en point de mire les deux tiers du réseau que doit vendre Deutsche Telekom et qui lui assureraient une position dominante sur le principal marché européen. Cette arrivée en force ne fait pas que des heureux, particulièrement parmi les grands de la télévision en Allemagne (RTL, ProSiebenSat1, ZDF et ARD), et l'autorité allemande de la concurrence a décidé le 26 février de bloquer l'opération.

La compétition pour le contrôle des réseaux câblés européens n'en est, de toute manière, qu'à ses débuts. Le groupe britannique NTL, qui s'était imposé comme numéro un en Europe à coups d'acquisitions (dont notamment Cablecom en Suisse), croule désormais sous les dettes (17 milliards de dollars, soit 160 fois sa valeur boursière) et il est à deux doigts de la cessation de paiement. Le numéro deux européen, le néerlandais UPC, est aussi lourdement endetté (8,2 milliards, 40 fois sa valeur boursière). Des réorganisations/concentrations sont inévitables. Liberty Media pousse à une fusion sous sa houlette entre NTL et Telewest, l'autre grand opérateur britannique; Microsoft, qui a des participations partout – NTL (moins de 3 %), UPC (6,3 %), Telewest (23,6 %) –, a beaucoup à perdre, ou à gagner, dans ces restructurations.

Microsoft sort du bois

Aux Etats-Unis, la compétition est encore plus féroce et elle souligne une autre dimension de la bataille pour le contrôle des médias. AOL Time Warner détient un réseau câblé comptant 13 millions d'abonnés, le deuxième plus important aux Etats-Unis, après celui du groupe de téléphonie ATT (16 millions d'abonnés). Or, ATT a décidé de se séparer de ce réseau. AOL Time Warner s'est mis sur les rangs des acheteurs. Cela a mobilisé les oppositions de concurrents craignant un renforcement de la puissance d'AOL. Microsoft

(actionnaire d'ATT), en particulier, s'est engagé. C'est finalement la société Comcast qui a racheté le réseau d'ATT pour 72 milliards de dollars. Microsoft est aussi un actionnaire de Comcast, qui contrôlera désormais un réseau câblé de 24 millions d'abonnés.

Pourquoi cette intervention de Microsoft pour bloquer la route à AOL Time Warner? Parce que les deux groupes sont en compétition pour la maîtrise de l'accès à Internet. AOL a pour l'instant une longueur d'avance avec ses 33 millions d'abonnés. Mais Microsoft poursuit une stratégie, visant à s'appuyer sur sa position de force dans les programmes d'exploitation des PC – le quasi-monopole de Windows –, pour s'imposer comme la porte d'accès obligatoire à Internet et, plus largement, aux multiples usages domestiques des connexions en ligne de demain.

Microsoft a ainsi gagné la bataille contre Netscape, en imposant son logiciel Explorer (Netscape a été racheté en 1999 par AOL). Microsoft construit son portail Internet *msn*, qui compte déjà 8 millions d'abonnés. Microsoft veut continuer à imposer, par le biais de Windows, ses nouveaux programmes pour exploiter les services offerts en ligne. Dans cette bataille, Microsoft peut compter sur sa puissance financière : 38,2 milliards de dollars accumulés sous forme de cash ou d'investissements libérables à court terme, 1 milliard de dollars de revenu chaque mois.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la lutte pour le contrôle des réseaux câblés à large bande. Microsoft a stoppé son grand rival. Réponse du berger à la bergère : AOL vient de déposer plainte contre Microsoft et sa politique de « lier » son programme d'exploitation Windows à ses programmes spécifiques (comme Explorer, pour l'accès Internet). AOL est par ailleurs en négociation pour racheter Red Hat, le premier distributeur américain du système d'exploitation Linux...

Sur le terrain d'Internet, Vivendi n'a pour l'instant rien qui ressemble à la puissance d'AOL ou de Microsoft. Le portail qu'il a lancé en lien avec le géant de la téléphonie mobile Vodaphone, Vivazzi, ne s'est pas imposé dans sa première phase de lancement. ►

Par ici la musique

L'industrie musicale est également très concentrée à l'échelle mondiale (cinq grands groupes détiennent 85 % du marché) et elle est contrôlée pour l'essentiel par les géants des médias, qui détiennent à la fois les catalogues les plus riches et ont sous contrat les artistes qui « tirent » l'industrie. La pression à une concentration encore accrue est d'autant plus vive que ce marché est en recul et qu'il a été déstabilisé par les possibilités de distribution offertes par Internet.

Vivendi Universal occupe le premier rang. Il contrôle environ 22 % du marché mondial du disque, avec des labels aussi connus que Mercury, Polydor, Barclay, Deutsche Grammophon, Philips ou Decca. AOL Time Warner avait, en 2000, l'ambition de devenir le numéro mondial en fusionnant les activités de Warner Music avec celles du britannique Emi. La fusion n'a finalement pas eu lieu; Warner Music continue cependant à faire partie des cinq grands de la branche, avec BMG (Bertelsmann) et Sony.

Avec les logiciels de compression MP3, Internet est devenu un moyen de diffusion des enregistrements musicaux qui a, pour un temps, échappé aux grands de l'industrie. Ces derniers sont cependant en train de s'appuyer sur leur puissance pour réimposer leur contrôle. Ainsi, Universal Music et Sony se sont alliés pour mettre en place le portail musical Pressplay. En face, le portail Musicnet réunit Warner, BMG et Emi. Pour ces deux coalitions, l'enjeu est de refidéliser une clientèle (sous forme notamment d'abonnements), de marginaliser les portails musicaux indépendants (qui ont des difficultés à avoir accès aux grands catalogues) et de tenter de limiter la diffusion gratuite de musique, faussement appelée piratage.

Un marché sûr : l'éducation

Le rachat par Vivendi Universal de Houghton Mifflin attire l'attention sur l'enjeu que constitue le marché de l'éducation pour les entreprises de presse et d'édition – et Vivendi Universal est aussi un géant de l'édition ! Les commandes publiques – sûres et rentables – y jouent un rôle majeur. La valeur socialement accordée à l'éducation assure qu'une part importante des budgets familiaux y est consacrée. Les conditions de bonnes affaires sont ainsi réunies pour ceux qui occupent une position dominante sur ce marché. En France, au XIX^e siècle, à l'époque de la généralisation de l'école obligatoire, le marché de

l'éducation a d'ailleurs été un des piliers de la fortune d'Hachette.

Aujourd'hui, Vivendi Universal est le numéro un du marché de l'éducation dans les mondes francophone (Larousse, Bordas, Nathan...) et hispanophone. Avec Houghton Mifflin, il devient le numéro deux dans le monde anglo-saxon, derrière Pearson (Penguin Books). Pour consolider sa position, Vivendi a aussi lancé un site Internet « éducatif » – education.com – visant pour l'instant quatre pays (France, Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne).

Vivendi Universal Publishing (VUP) est par ailleurs un géant de la presse et de l'édition. En France, il est le numéro un, avec un quart du marché, devant Hachette Livre (17 %), propriété du groupe Lagardère. Il a également une présence dans le secteur des magazines (*L'Express*, *L'Expansion*...).

Cette position de force dans les médias écrits se retrouve, sous diverses formes, chez les autres grandes multinationales des médias. AOL Time Warner est à la tête du groupe Time, qui publie 64 magazines touchant plus de 250 millions de lectrices et lecteurs. News Corp détient notamment 175 journaux dans le monde (Grande-Bretagne, États-Unis, Australie, Pacifique). Bertelsmann contrôle d'importantes maisons d'édition et clubs de livre en Europe (France Loisirs), aux États-Unis, en Chine, ainsi qu'un pôle presse, combinant journaux et magazines (*Berliner Zeitung*, *Femme actuelle*, *Stern*, *Capital*, *Géo*), très fort particulièrement en Allemagne.

Une appropriation privée intolérable

Ce survol rapide donne une idée de l'ampleur qu'a prise aujourd'hui le contrôle, à l'échelle mondiale, d'une poignée de gigantesques entreprises privées (et leurs actionnaires) sur la formation et l'information, les loisirs et les divertissements, la production intellectuelle et artistique, ainsi que sur les moyens d'accès à ces divers produits de la créativité humaine. L'autre face de cette médaille est l'appropriation de l'écrasante majorité de l'humanité, dans ces domaines qui sont intimement liés à ce qui est propre à l'être humain ainsi qu'à sa capacité à construire la vie en société (la communication, la représentation, le symbolique).

Ce contrôle signifie, d'une part, que les fabuleux moyens que se sont appropriés ces empires – résultat accumulé sur plusieurs générations d'un travail collectif et de la créativité d'une multitude d'hommes et de femmes – sont systéma-

tiquement subordonnés à un objectif : la rentabilité. Comme l'explique Agnès Touraine, responsable de Vivendi Universal Publishing : « Toutes [nos maisons d'édition en France] ont une rentabilité à deux chiffres... Certaines, comme *Univers Poche*, beaucoup plus. » Ce qui ne contribue pas au profit du groupe n'existe pas, ou est écarté.

D'autre part, ces multinationales ont entre leurs mains des instruments incomparables pour façonner la représentation que les femmes et les hommes se font du monde, de ce qui est souhaitable ou regrettable, de ce qui est possible ou impossible, de ce qui est juste ou injuste, etc. Ce qui signifie aussi que l'essentiel de l'humanité n'a pas accès à ces moyens, qui contribuent à orienter notre avenir. L'usage de ce pouvoir incroyable est plus souvent indirect que manifeste. Il n'en est pas moins puissant. De plus, des Rupert Murdoch, Leo Kirch (à la tête d'un empire télévisuel en Allemagne; très lié aux conservateurs bavarois de la CSU) ou Silvio Berlusconi ont fait de leurs entreprises un moyen direct pour diffuser, ou soutenir, des conceptions extrêmement conservatrices du monde.

De ce point de vue, le degré sans précédent de concentration dans les médias met en évidence une exigence démocratique : les sociétés humaines doivent pouvoir se réapproprier la maîtrise des médias les plus importants, à l'échelle de la planète comme des régions et des pays. Cela passe nécessairement par une prise de contrôle public sur les géants qui les monopolisent aujourd'hui. ■

Sources : Autrement, *Atlas des médias dans le monde*, 2001 ; *Télérama*, 23.1.2002 ; *L'agefi*, 29.1.2002 ; *Business Week*, 24.12.2001, 11.1.2002 ; *The Economist*, 27.10.2001, 26.1.2002 ; *Financial Times*, 18.12.2001, 21.1.2002, 23.1.2002, 24.1.2002, 6.2.2002, 13.2.2002 ; *Le Monde*, 13.9.2001, 18.12.2001, 21.12.2001, 28.12.2001, 22.1.2002, 24.1.2002 ; *Neue Zürcher Zeitung*, 18.12.2001, 9.1.2002 ; *New York Times*, 24.1.2002.

1. Formellement une fusion, l'opération est de fait un rachat. Vivendi prend le contrôle du secteur de Seagram qui l'intéresse : Universal, musique et cinéma. Il revend le secteur des spiritueux de Seagram. La famille Bronfman a quitté en décembre 2001 la direction de Vivendi Universal. Elle reste cependant un des tout grands actionnaires du groupe (environ 10 %).

2. Des grands de Hollywood, seul MGM (Metro Goldwin Mayer) constitue un pôle indépendant. Il est cependant en négociations pour une intégration à un des grands groupes. Des premiers contacts avec Sony viennent d'échouer.

3. Aux États-Unis, les trois grands réseaux de chaînes de télévision « généralistes » sont contrôlés par de grands conglomérats : à ABC (Disney) et CBS (Viacom) s'ajoute en effet NBC, aux mains de General Electric (GE), le plus important groupe industriel et de services au monde.

Une base pour « l'expansionnisme » helvétique

David Gygax

Le retour de la question des relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud dans les médias helvétiques doit beaucoup, d'une part, à la plainte collective qui semble menacer les banquiers helvétiques pour leur soutien continu au régime d'apartheid et, d'autre part, aux « révélations » liées à l'étroite collaboration militaire et policière entre les deux Etats durant la même période.

Par ailleurs, une large coalition en Afrique du Sud (Eglises, syndicats et associations) – dont les revendications sont également portées en Suisse par diverses organisations¹ – exige depuis plusieurs années une abolition de la dette extérieure du pays, dont une partie significative fut contractée avant la fin officielle du régime raciste.

Toutefois, l'abolition de cette dette ne figure pas au rang des préoccupations du gouvernement de l'Alliance. La coalition gouvernementale est hégémonisée par l'ANC (African National Congress), mais intègre aussi des représentants du South African Communist Party et de la Cosatu, la plus grande confédération syndicale du pays. L'orientation économique de ce gouvernement amène l'Afrique du Sud à se voir fréquemment attribuer le titre redoutable de « meilleur élève » du Fonds monétaire international (FMI). Il y a encore quelques mois, cette désignation honorifique était partagée aussi par l'Argentine...

Dans le premier volet de cet article, nous visons à replacer la présence suisse en Afrique du Sud dans un cadre historique. Ainsi seront rappelés les motifs et motivations des investisseurs helvétiques dans la conquête de ce marché, qui pouvait servir de tremplin vers les pays africains limitrophes (du Mozambique à l'Angola en passant par le Zimbabwe).

L'histoire du développement des relations entre les deux pays devrait moins servir à livrer des éléments factuels – pourtant révélateurs des stratégies des investisseurs helvétiques – qu'à tenter de dresser un « portrait » (limité parce



Poignée de mains en 1984 entre Pieter Botha, premier ministre de l'apartheid et Léon Schlumpf, Président de la Confédération.

que partant d'un cas unique) des caractéristiques de l'« expansionnisme » financier, commercial et industriel de la classe dirigeante helvétique. Dans ce but, nous décrirons simplement les mécanismes d'implantation et les réseaux d'influence construits par la bourgeoisie suisse dans ce pays de la périphérie, un pays « politiquement sensible ».

Direction: Afrique du Sud et Congo

Lors de la réintégration de la Suisse, en 1946, à l'économie des pays du bloc « en formation » de l'Ouest, les banques suisses possédant d'importantes réserves de capitaux sont à la recherche de débouchés. Elles vont s'y activer. La prédominance américaine dans le financement de la reconstruction de l'Europe détruite par la guerre pousse les banquiers suisses à diversifier vers d'autres continents leurs opérations.

Le capital financier, dans cette quête de débouchés outre-mer, va rapidement entrevoir les possibilités existant sur le continent africain. Dans une sorte de pari calculé, les banquiers helvétiques visent deux pays : le premier sous contrôle direct belge, le Congo ; le second, sous influence britannique, l'Union sud-africaine.

Dans les deux cas, c'est l'importance des ressources minières qui déterminent l'implantation et la stratégie. Ces ressources assurent des revenus confortables et durables, pour autant que la stabilité politique et le contrôle sur ces matières soient assurés par l'appareil colonial belge pour le Congo et par les Afrikaners² dans le cas de l'Afrique du Sud.

Dans ce cadre, le rôle majeur joué par l'Union de Banques Suisses mérite d'être mis en évidence. L'UBS de cette époque n'est en effet pas la banque dominante que l'on connaît aujourd'hui. Elle se situe encore derrière le Crédit Suisse et ▶

la Société de Banque Suisse. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles l'UBS va être la première banque à parier sur l'Afrique du Sud.

Cette pénétration va s'opérer avant tout par deux voies : l'une est constituée par les emprunts effectués par l'Afrique du Sud ; l'autre par la création d'un fonds de placement en valeurs sud-africaines (achat d'actions de sociétés cotées à la Bourse de Johannesburg ou ayant leur siège en Afrique du Sud).

En 1948, l'UBS crée le Safit (South African Investment Trust), par l'intermédiaire d'une société financière qu'elle contrôle. L'importance accordée par les dirigeants de l'UBS au marché sud-africain est éclairée par un élément : l'Intrag, la société qui gère le fonds, ne possède qu'un seul autre fonds du même type ; il concerne, lui, des placements sur les marchés américain et canadien. Pour les investisseurs, l'Afrique du Sud s'affiche donc comme un pays promis à un brillant avenir et qui doit susciter la confiance.

Dès 1950, augmentent les besoins en capitaux de l'Afrique du Sud afin de financer l'infrastructure industrielle qu'elle met en place. Les banques suisses prennent pied sur ce marché et débutent leur politique de prêts et crédits massifs. Ils s'effectuent dans deux directions : la première est la compagnie minière Anglo-American, contrôlée par la famille Oppenheimer ; la seconde est celle des entreprises industrielles d'Etat, telle l'Eskom, compagnie chargée de la production et de la distribution d'électricité. Ces compagnies publiques joueront un rôle important dans la phase d'accumulation industrielle de l'Afrique du Sud, notamment en fournissant à l'économie privée les infrastructures et les services qui lui sont nécessaires.

Les instruments d'une installation

En menant de front des opérations dans ces deux secteurs, les investisseurs helvétiques font plus que des affaires immédiates. Les bénéfices escomptés (qui seront réalisés) sont triples.

Tout d'abord, la Suisse prend place dans les pays créanciers de l'Afrique du Sud. Lors de chaque visite, lors de chaque

rencontre, il est répété à satiété que les banques helvétiques sont disposées à poursuivre une politique d'exportation de capitaux en direction de l'Afrique du Sud. Il est annoncé, sans détour, que les obstacles politiques en Suisse n'existent pas et que les réserves financières permettent un apport massif de liquidités vers les pays qui fournissent de solides garanties de remboursement, ce qui est le cas de l'Afrique du Sud. En outre, la « fiabilité » en termes de politique financière de la Suisse aux yeux du régime sud-africain est très probablement renforcée par l'histoire (à ce moment-là encore récente) des relations entretenues par la place financière et industrielle suisse avec l'Allemagne nazie.

Ensuite, le capital financier suisse tire avantage du facteur suivant : les premiers crédits servent les entreprises minières (privées et sous influence du capital anglo-saxon) et les entreprises publiques (sous contrôle politique des Afrikaners). Cela permet aux banques une apparente non-implication dans le « conflit » alors encore en vigueur en Afrique du Sud, entre les Afrikaners (qui composent très majoritairement le Parti national, au pouvoir depuis 1948) et les « Anglais » ou anglophones, qui détiennent très majoritairement les clés de l'appareil de production du pays. Bien que ce conflit se soit assoupli assez rapidement au profit d'une alliance entre possédants blancs, il pouvait avoir son importance pour des investisseurs étrangers soucieux de ne se mettre à dos aucun « partenaire ».

Enfin, les emprunts bancaires ont constitué une ouverture majeure pour le développement des activités des entreprises industrielles suisses en Afrique du Sud, ce qui va consolider le partenariat spécifique entre les dominants suisses et sud-africains. Chaque emprunt est en effet assorti de négociations, parfois âpres et dépourvues de succès pour les Helvètes, concernant la part du retour des capitaux sous la forme de commandes à des firmes industrielles ayant leur siège en Suisse. Cela fait partie d'une pratique courante des industriels helvétiques pour entrer sur un marché, spécialement dans les pays périphériques en voie de semi-industrialisation. La présentation par les

banques des prêts comme étant une marque de soutien au développement industriel du pays est en effet assortie de pressions, plus ou moins diffuses, pour que ledit pays montre sa reconnaissance à l'égard des créanciers sous la forme de commandes industrielles. Ces pressions sont d'autant plus efficaces que les taux d'intérêt consentis sont bas, donc considérés comme « amicaux ». Cette procédure a été particulièrement utilisée depuis les premiers prêts helvétiques de 1950 jusqu'à la fin des années 1960 au moins.

Au surplus, les banquiers faisaient d'autant plus volontiers le travail de représentants de commerce des entreprises industrielles que les instituts financiers helvétiques étaient étroitement liés aux firmes industrielles (par exemple, l'UBS possédait des parts importantes dans Sulzer et BBC, le Crédit Suisse contrôlait Elektro-Watt, etc.). Cette stratégie fut d'autant plus fructueuse qu'une bonne partie des infrastructures que l'Afrique du Sud cherchait à mettre sur pied était dans le « domaine de compétences » de nombreuses firmes industrielles suisses : construction de barrages, installations électriques, besoins en pompes, moteurs et machines pour l'industrie, etc.

Occuper l'espace, saisir chaque occasion

A cette stratégie globale et se déroulant à plusieurs niveaux sont venus s'ajouter des événements que les milieux industriels et bancaires suisses ne maîtrisaient pas, mais qu'ils ont su parfaitement utiliser à leur profit. L'un des plus importants eut lieu en 1960 et ses conséquences se développèrent dans les mois qui suivirent. Cette année-là, les manifestations de Sharpeville contre les « Pass Law » (passeports devant permettre d'enregistrer et de contrôler les déplacements de la population noire sur l'ensemble du territoire) furent violemment réprimées par la police. Un retrait important de capitaux fut immédiatement visible en Afrique du Sud : les investisseurs craignaient que ces manifestations et le renforcement des mouvements de libération nationale ne provoquent une instabilité permanente dans le pays.

Les Suisses prirent le pari qu'il n'en serait rien. Les gages donnés par le gouvernement sud-africain – plusieurs lois de répression et de lutte « contre le communisme » furent mises en place dans les années qui suivirent Sharpeville, ce qui aboutit à l'interdiction de pratiquement toutes les organisations politiques – étaient jugés suffisants pour rassurer les capitalistes helvétiques qui comprirent rapidement qu'une place (ou du moins une partie de celle-ci) était à prendre à l'occasion du retrait de certains investisseurs étrangers.

L'élan de la Suisse dans cette course aux « places à prendre » fut encore ravivé par les condamnations internationales dont l'Afrique du Sud commençait à être l'objet au sein de l'Organisation des Nations unies, notamment. Certains pays ne se risquaient plus à investir massivement au pays de l'apartheid. La Suisse rendit là aussi d'utiles services à ses amis sud-africains en les assurant de son soutien total à plusieurs reprises. Cela se matérialisa par la poursuite de la politique des prêts et le développement de relations étroites entre le secteur bancaire helvétique et l'industrie minière sud-africaine. A cet égard, l'exemple des liens solides entretenus par l'Anglo-American Corporation de la famille Oppenheimer et les banquiers suisses (UBS en tête) sont particulièrement éclairants.

Masquer les faits... et les profits

La deuxième phase des relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud est celle qui a été la plus étudiée, tant du point de vue des chiffres concernant les investissements que des relations politiques restées étroites entre les deux pays.

Le Conseil fédéral, l'administration, les banques et l'industrie ont multiplié les efforts pour camoufler les aspects les moins avouables de ces relations. Ainsi, en 1968, le Conseil fédéral, conseillé par les banques, demande de dissimuler des statistiques sud-africaines afin de masquer les exportations de capitaux suisses en Afrique du Sud et les importations d'or. En 1981 est décidée – jamais rendue publique – l'élévation du plafond d'exportation des capitaux établi en 1973. En 1983, un rapport demandé par



Photo N. Labrador

le Conseil fédéral sur l'attitude des entreprises suisses en Afrique du Sud est maintenu sous le boisseau.

Malgré tous ces obstacles, les diverses composantes du mouvement anti-apartheid en Suisse ont pu mettre en évidence les traits dominants de cette période: soutien massif, sous la forme notamment de prêts, à l'Afrique du Sud dans la période difficile qu'elle aborde à la fin des années 1970, aide très probable (et avérée seulement dans certains cas³) de la Suisse, sous diverses formes, au détournement des sanctions internationales contre l'apartheid.

En outre, dans le cadre d'une « division du travail » entre les pays industrialisés du Nord, la Suisse a pu servir de plateforme pour le maintien de contacts entre les puissances occidentales et l'Afrique du Sud. Les Etats-Unis et certains pays européens, pour diverses raisons, sou-

haitaient ne pas apparaître comme trop proches de l'Afrique du Sud.

Le cas du rééchelonnement de la dette extérieure sud-africaine, négocié en 1985 par l'ancien président de la Banque Nationale Suisse et à ce moment président du conseil d'administration de Brown Boveri, Fritz Leutwiler, accrédite en tous les cas la thèse selon laquelle la Suisse a pu servir de courroie de transmission pour la défense des intérêts bien compris des uns (le régime sud-africain) et des autres (les puissances occidentales). Un effondrement financier de l'Afrique du Sud à ce moment aurait en effet pu être considéré comme une menace potentielle pesant sur le maintien de la République dans les rangs des puissances occidentales, un processus qu'aucune des parties, pour des raisons stratégiques et économiques évidentes, ne souhaitait. L'issue des conflits en Angola et au Mozambique n'était pas encore définitivement donnée.

Traits communs

Définir l'expansionnisme suisse et son histoire est une étape nécessaire pour la réactivation de luttes politiques (et souvent politisantes) contre les nouvelles formes de l'impérialisme dans le cadre renouvelé de la mise en question de la mondialisation du capital et de ses effets. Les permanences, les traits distinctifs et les stratégies des investisseurs suisses permettent de caractériser l'histoire de l'expansionnisme helvétique et de démontrer sa part à l'actuelle mondialisation.

De plus, cerner quelques-uns de ces traits évite le piège (que bon nombre d'ONG ou d'associations dites « critiques » n'évitent souvent pas) de considérer les profits des banquiers ou industriels suisses comme « immoraux » uniquement lorsque ceux-ci sont réalisés dans des pays où les régimes sont, eux-mêmes, considérés comme immoraux.

Il serait erroné d'établir une analyse critique (historique ou sociologique) de la classe dirigeante helvétique sur la base de son absence de scrupules ou de son racisme latent ou ouvert, comme tentent de le faire certaines études liées par exemple aux relations de la Suisse avec l'Afrique du Sud. C'est probablement beaucoup plus le contexte politique et social suisse qui a permis à ces dirigeants de se montrer particulièrement audacieux dans la collaboration avec des régimes « universellement » condamnés

qu'une « nature » spécifique du « banquier helvétique ».

Traits distinctifs

Le premier élément caractéristique de l'impérialisme helvétique est mis en lumière par la spécificité du cas étudié ici : l'absence de considérations politiques (en tant que questions pouvant faire problème en Suisse même) est probablement plus forte dans ce pays que dans d'autres Etats d'Europe. La faiblesse d'une véritable opposition de classe, disposant d'une certaine conscience internationaliste, doublée du désistement des syndicats sur le thème des investissements suisses à l'étranger, a facilité la construction de réseaux et de relations profitables dans des pays dominés, et cela sans faire de vagues.

Ensuite, la Suisse n'ayant pas de passé colonial (avec ce qui en découle aux plans financier, militaire, politique), elle ne sera pas touchée par les multiples chocs rétroactifs de la décolonisation. Cela constitue un avantage en relation avec les Etats ayant une histoire coloniale. Aujourd'hui, cet « avantage concurrentiel » a plus ou moins disparu. Pourtant, reste au bénéfice du capitalisme suisse et de son Etat le fait de n'avoir pas à participer directement à des redéploiements géostratégiques et militaires. Les Etats-Unis ont servi de parapluie pour la Suisse en Amérique latine par exemple et l'Helvétie, contre bons

offices, a pu profiter de cette insertion particulière dans le système capitaliste international fortement hiérarchisé⁴.

Enfin, hors de tout contrôle public, l'administration fédérale et les divers organismes qu'elle a mis sur pied (Commission pour la Garantie contre les risques à l'investissement, Garantie des risques à l'exportation, Office suisse d'expansion commerciale, Division du commerce, mais aussi Département des affaires étrangères dont l'appareil diplomatique et consulaire à l'étranger est incroyablement lié aux intérêts des entreprises suisses dans le pays) travaillent systématiquement et de la manière la plus coordonnée possible avec les diverses organisations représentatives des intérêts du capital.

Les traits caractéristiques que nous avons dégagés reposent sur une analyse historique. Des mutations sont cours, conjointement à la réorganisation de l'économie capitaliste internationale et du redéploiement impérial américain. D'où l'importance de renouveler l'analyse et de se saisir des questions liées aux initiatives concrètes de l'impérialisme suisse. Cela doit constituer un axe majeur pour un mouvement anticapitaliste et socialiste en Suisse, car un tel mouvement ne peut que se lier avec les revendications légitimes des opprimés et des exploités⁵ directement victimes de l'emprise multiforme des pays impériaux et de leurs « tentacules » : les grandes firmes transnationales. ■

1 En Suisse, Aktion Finanzplatz Schweiz et la Commission Tiers monde des Eglises catholiques sont les principaux relais de la campagne pour l'abolition de la dette.

2. Les premiers investissements suisses en Afrique du Sud sont très légèrement antérieurs à la victoire du Parti National des Afrikaners en Afrique du Sud. Mais l'arrivée au gouvernement de ce dernier groupe ne pousse pas pour autant les investisseurs helvétiques à reculer. C'est plutôt le contraire qui est vrai, comme nous le verrons plus loin.

3. On sait par exemple que les bateaux des compagnies de Marc

Rich livrèrent du pétrole à l'Afrique du Sud sous embargo international. Dieter Bührle, le fabricant de canons, avait passé devant le Tribunal fédéral pour avoir vendu des licences de fabrication d'armes à l'Afrique du Sud et au Biafra, ventes interdites, l'embargo sur les armes frappant l'Afrique du Sud ayant été signé par la Suisse dès 1963.

4. Dans le cadre de la guerre en Afghanistan, la Suisse est pourtant bien présente. Sans participation militaire directe dans le conflit, la Suisse est partie prenante des plans stratégiques concernant l'Asie centrale. Elle dirige en effet, dans le cadre

du Fonds monétaire international, le groupe appelé « Helvétistan » composé d'Etats de la région, dont l'importance des réserves de pétrole et de gaz constitue une des raisons de l'intervention guerrière américaine. Des analyses approfondies des relations tissées par les dirigeants suisses dans cette région stratégiquement importante du monde restent à établir.

5. Voici deux brefs exemples, parmi d'autres, de pays dans lesquels les entreprises suisses possèdent des intérêts considérables et qui sont au cœur d'intérêts stratégiques majeurs. Le premier a trait à un « comité Suisse-Turquie » qui a vu le jour au début de

l'année 2001 sous l'égide du Département de l'économie. Il réunit des représentants des deux Etats et de l'économie privée pour analyser les possibilités de business dans un pays où la répression s'est encore accentuée ces derniers mois. Second exemple, Pascal Couchepin et un quarteron d'industriels ont effectué, en 2001, un voyage en Colombie où les investissements helvétiques sont significatifs. La politique de répression des autorités colombiennes est largement reconnue. Toutefois, le patron de Nestlé Brabeck la juge encore insuffisante (voir entretien dans *Bilan*, février 2002, et dans *Le Temps*, 5 février 2002).

« Qu'est-ce que le socialisme-à-partir-d'en-bas ? »

Hal Draper

Présentation. Hal Draper est né en 1914 à Brooklyn, New York. Il est décédé en 1990. Sa vie intellectuelle et politique a été placée sous le signe d'une rectitude qui l'a conduit : à défendre sans concessions ses idées, à être capable de les examiner, dans le contexte d'un monde placé sous le signe de vicissitudes d'ampleur peu commune ; à établir une liaison étroite entre, d'une part, sa connaissance approfondie de la production intellectuelle de ceux se battant contre l'exploitation et l'oppression et, d'autre part, les grandes déchirures de son siècle (fascisme, stalinisme, guerres impérialistes, crises socio-économiques et montées révolutionnaires, guerres de libération coloniale, néo-colonialisme, mao-stalinisme...). Hal Draper ne succombait pas aux modes, parce que sa culture et ses convictions lui permettaient d'en saisir la superficialité ou, plus simplement, la dimension contrefaite ou de plagiat que seuls les ignares et béjaunes ne perçoivent pas.

Comme beaucoup de membres de sa génération, au cours de la dépression économique des années 1930, il s'est tourné vers le socialisme révolutionnaire. Il a rejoint les rangs de la Young Peoples Socialist League (YPSL), l'organisation de jeunesse du Parti socialiste (PS) aux Etats-Unis. Il s'opposa assez vite à l'orientation de droite de la direction du PS. Au cours de cette lutte d'idées visant à réorienter la pratique politique du PS, il se rapprocha du marxisme-révolutionnaire. C'est-à-dire d'une orientation socialiste radicale et, simultanément, d'une opposition tout

aussi foncière au stalinisme. En 1937, Hal Draper est « secrétaire général » de la YPSL. Cette dernière décide de soutenir Trotsky dans le combat mené contre le régime criminel stalinien en URSS et les partis liges (« partis communistes ») qui lui servent de courroie de transmission l'échelle internationale.

Ce choix conduit Hal Draper à défendre l'adhésion de la YPSL au Socialist Worker Party (SWP) américain, dont il sera membre de la direction en 1938-1939. Cette organisation avait été fondée par des anciens membres du Parti communiste des Etats-Unis (entre autres James P. Cannon, Joseph Hansen, Farrell Dobbs) qui avaient, très tôt, compris l'évolution tragique de l'URSS. Ces quelques membres de la direction du PC américain n'avaient succombé ni aux sirènes politiques, ni aux avantages matériels comme à la quiétude psychologique que prétendait leur offrir la « patrie du socialisme ». Ce refus s'accompagnait d'un engagement dans les durs combats syndicaux, d'une défense d'un socialisme démocratique et d'une résistance résolue face aux attaques conjointes de la classe dominante et des staliniens (PC américain).

La question de l'URSS

Très peu de temps après l'adhésion de Hal Draper au SWP s'ouvre dans ce parti un débat sur le thème : qu'est-ce que l'URSS ? Par débat, il faut entendre une confrontation d'idées organisée, avec ses exigences intellectuelles, et non pas une simple présentation de points de vue différents, qui se côtoient avec une apparence aimable afin d'éviter de faire face aux contradictions cru-

ciales entre diverses analyses et prises de position. La conception du débat dans le SWP et les cercles avoisinants était assez proche des discussions qui marquent les avancées dans le domaine des sciences dites dures ou sociales.

La question « qu'est-ce que l'URSS ? » était examinée dans un contexte marqué par les grands procès de Moscou, par l'explosion de plus en plus visible du goulag (système pénitentiaire et de travail forcé dont les origines remontent au tout début des années 1920), par la diplomatie et la politique de l'URSS à l'occasion de la révolution espagnole, mais aussi par le pacte Molotov-Ribbentrop¹ (dit pacte germano-soviétique conclu le 23 août 1939), par les deux offensives militaires contre la Finlande (novembre 1939 et février 1940), par l'invasion allemande et soviétique de la Pologne (septembre 1940) et par l'occupation soviétique des pays Baltes (juin 1940). Des événements qui feront dire à Trotsky, dans un des derniers écrits avant son assassinat par Ramon Mercader le 20 août 1940 : « *Ils [les « communistes »... prétendants à la domination totalitaire] contemplant avec admiration*

et envie l'invasion par l'Armée rouge de la Pologne, de la Finlande, des Pays baltes, de la Bessarabie, parce que cette invasion a rapidement conduit au transfert du pouvoir aux mains des staliniens locaux candidats à la domination totalitaire. »² On est loin de l'hypothèse initiale de Trotsky que des soulèvements populaires pourraient être stimulés à l'occasion du conflit militaire qui opposerait les oligarchies locales à l'Armée rouge !

Au cours de ce débat, certains défendent (et défendront) l'idée que l'URSS garde des caractéristiques d'un « Etat ouvrier » issu d'une Révolution prolétarienne, mais ayant subi des processus très profonds de dégénérescence bureaucratique et répressive. D'autres, comme Hal Draper (et, avant tout, Max Shachtman, 1904-1972, figure leader du SWP), pensaient qu'il s'agissait d'un système où la bureaucratie était devenue une classe dominante, exerçant exploitation et oppression, que la rupture avec la Révolution de 1917 était complète. Pour Shachtman et Draper, il s'agissait d'un régime de collectivisme bureaucratique que les travailleuses et travailleurs ▶

Molotov, ministre des Affaires étrangères de l'URSS (assis, à gauche) signe le pacte germano-soviétique sous le regard de Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères allemand, et de Staline (côte à côte, à droite).



devaient « abattre ». Toutefois, cette formation sociale ne possédait pas, selon eux, les traits et la dynamique d'un capitalisme d'Etat, position défendue par des théoriciens marxistes tels que Karl Kautsky (1854-1938, directeur jusqu'en 1917 de l'organe théorique de la social-démocratie allemande, « *Die Neue Zeit* ») ou, avec une finesse d'analyse sans commune mesure, Tony Cliff (Igaël Gluckstein, de son vrai nom, 1917-2000, voir son ouvrage « *Le capitalisme d'Etat en URSS, de Staline à Gorbatchev* », EDI, Paris 1990).

De fait, nous pensons que les deux options (Etat ouvrier bureaucratiquement dégénéré et collectivisme bureaucratique) commencèrent, de façon ambi-

valente, à coexister dans les derniers écrits de Trotsky. Une telle « coexistence » n'est pas rare dans la production d'un intellectuel exigeant qui initie, à partir d'un examen des évolutions en cours, une vérification de ses hypothèses théoriques et grilles de lecture.

Ce débat écrit qui s'initia au sein du SWP, dès 1937 – mais qui avait commencé dès 1920 dans les milieux socialistes-révolutionnaires – donna lieu à une riche production théorique. Il ne cessa d'être repris, sous diverses formes, jusque dans les années 1980, tant le « poids » de l'URSS (puis de la « Chine de Mao » et de ses délires) et l'anticommunisme des classes dominantes des

pays impérialistes marquèrent le XX^e siècle.

Une telle discussion pouvait difficilement ne pas se conclure par une rupture politique si la divergence se cristallisait. Hal Draper, avec Shachtman et des intellectuels d'envergure, quittèrent le SWP américain et créèrent le Workers Party, une organisation qui défendit un point de vue socialiste révolutionnaire, anticapitaliste et antistalinien radical jusqu'en 1948. Hal Draper perpétua cette tradition jusqu'à la fin de sa vie.

Nous publions ci-dessous une première partie d'un long article de Hal Draper dont la version finale parut en 1966 dans la revue « *New Politics* ». Cet article a été publié avec deux

titres différents. L'un, « Les deux âmes du socialisme », l'autre, « Qu'est-ce que le socialisme à partir d'en bas », titre utilisé pour la publication d'un recueil d'articles de Draper en 1992. Les sous-titres sont de la rédaction. – C.-A. Udry

1. Joachim von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du III^e Reich de 1938 à 1945. Il fut condamné à mort par le Tribunal de Nuremberg. Molotov, de son vrai nom Viatcheslav Mikhaïlovitch Skriabine, membre du Politburo dès 1926, commissaire du Peuple aux Affaires étrangères de 1939 à 1949, puis de 1953 à 1957. Il fut écarté du pouvoir en 1947 pour avoir participé à une tentative d'élimination de Khrouchtchev.

2. Léon Trotsky, Oeuvres, Tome 24, ILT, 1987, p. 313, article du 17 août 1940.

L'actuelle crise du socialisme est une crise du sens du socialisme.

Pour la première fois dans l'histoire du monde [ce texte est écrit en 1966 – ndt], il est possible qu'une majorité de ses habitants se déclare « socialiste » dans un sens ou dans un autre. Mais, simultanément, il n'a jamais existé un moment historique au cours duquel cette étiquette a eu aussi peu de caractère informatif. L'élément le plus proche d'un contenu commun aux divers « socialismes » est une négation : l'anticapitalisme. En ce qui concerne la dimension positive, la variété des idées incompatibles et en conflit qui s'autodéfinissent elles-mêmes comme socialistes est plus ample que l'éventail des idées au sein du monde bourgeois.

Y compris l'anticapitalisme est de moins en moins un élément commun. A l'extrême de l'arc-en-ciel « socialiste », quelques partis socio-démocrates ont quasi éliminé de leur programme toute revendication spécifique socialiste, s'engageant à maintenir l'entreprise privée partout où cela est possible. En ce domaine, l'exemple le plus marquant est représenté par la social-démocratie allemande. « *En tant qu'idée, philosophie et mouvement social, le socialisme en Allemagne n'est pas, depuis déjà fort*

longtemps, représenté par un parti politique », voilà ce que résume fort bien Douglas Alan Chalmers dans son récent livre, *The Social Democratic Party of Germany* (Yale Univ. Press, 1964). Ces partis socio-démocrates ont redonné une définition du socialisme à partir de sa non-existence [en effet, depuis le congrès de Bad Godesberg, en novembre 1959, la social-démocratie allemande a qualifié de socialiste l'aboutissement de l'évolution « naturelle » du capitalisme, sous la forme de l'« économie mixte », c'est-à-dire d'un système d'économie de marché, de propriété privée intégrant un certain degré d'intervention étatique aux plans de quelques secteurs productifs ainsi que des services publics et d'une sécurité sociale étendue – ndt]; ce faisant, ils formalisaient seulement une tendance à l'œuvre pratiquement dans toute la social-démocratie réformiste. Dès lors, comment peut-on définir ces partis comme « socialistes » ?

A l'autre extrême de l'éventail, à l'échelle internationale, existaient les Etats communistes dont l'affirmation d'être socialistes reposait aussi sur une négation : l'abolition du système capitaliste du profit privatisé et le fait que la classe dominante ne soit pas constituée de pro-

priétaires privés. Toutefois, envisager sous l'angle positif ce système socio-économique, qui avait remplacé le capitalisme, n'aurait pas été reconnu comme socialiste par Marx. L'Etat était propriétaire des moyens de production, mais la question restait : qui « possède » l'Etat ? Certainement pas la masse des travailleurs qui sont exploités, assujettis et coupés de tout levier de contrôle au plan social et politique. Une nouvelle classe domine, les patrons bureaucratiques. Elle règne sur un système collectiviste : le collectivisme bureaucratique. A moins que l'étatisation soit mécaniquement assimilée au « socialisme », dans quel sens ces sociétés peuvent-elles être « socialistes » ?

Le lien entre social-démocratie et stalinisme

Ces deux « socialismes » autoproclamés sont très différents, mais ils possèdent plus en commun que ce que l'on croit. La social-démocratie a rêvé typiquement de « socialiser » le capitalisme à partir d'en haut. Son principe a toujours été qu'une intervention d'Etat accrue dans la société et l'économie était *per se* [en tant que tel] socialisante. Cette approche possède une fatidique ressemblance de famille avec la conception stalinienne

Réunion de la direction du SWP en 1938 :
en haut à droite, Felix Morrow, auteur de
« Révolution et contre-révolution en Espagne »
(ed. française, Paris 1978),
puis James P. Cannon et Max Shachtman.

visant à imposer quelque chose qualifié de socialisme s'imposant du haut vers le bas et aboutissant à identifier étatisation avec socialisme. Les deux [social-démocratie et stalinisme] possèdent leurs racines dans l'histoire ambiguë de l'idée socialiste.

Il faut donc revenir à la source. Les pages qui suivent se proposent d'éclaircir, au plan historique, le sens du socialisme; et cela sous un angle nouveau. Il y a toujours eu différentes « sortes de socialisme » et, de façon traditionnelle, elles ont été classifiées de façon discriminatoire entre réformistes ou révolutionnaires, pacifiques ou violentes, démocratiques ou autoritaires, etc. De telles divisions existent. Néanmoins, la division sous-jacente s'ancre dans quelque chose de différent. Au travers de l'histoire des mouvements et des idées socialistes, la ligne de clivage fondamentale passe entre le socialisme à partir d'en haut et le socialisme à partir d'en bas [d'aucuns, signe d'inculture pour ne pas parler d'inconscient métaphorique, ont traduit cette dernière formule par : « socialisme par en bas » – ndt].

Ce qui unifie des formes fort différentes du socialisme à partir d'en haut réside dans la conception que le socialisme – ou un fac-similé plus ou moins raisonnable de cela – doit être octroyé aux masses reconnaissantes, sous une forme ou une autre, par une élite dirigeante qui, dans les faits, n'est en aucune mesure sujette à leur contrôle.

Le cœur du socialisme à partir d'en bas réside dans l'entendement que le socialisme ne peut être réalisé qu'au travers de l'auto-émancipation des masses [terme à interpréter au sens des différents secteurs du salariat et de ses alliés – ndt] s'affairant dans le cours d'un mouvement, dans la perspective de conquérir la liberté de leurs propres mains, mobilisées « à partir d'en bas » dans un combat visant à prendre en charge leur propre destinée; et cela comme acteur (et non simplement comme sujet passif) agissant sur la scène de l'histoire. « *L'émancipation des classes laborieuses doit être conquise par les classes laborieuses elles-mêmes* »¹ : voilà la première phrase des statuts écrits pour la Première Internationale par Marx. Et cela consti-



tue le principe fondateur de l'ensemble de son œuvre.

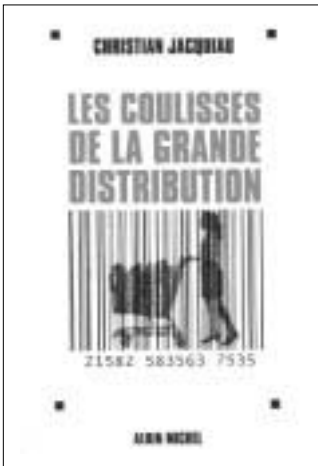
C'est la conception du socialisme à partir d'en haut qui explique l'acceptation de la dictature communiste comme une forme de socialisme. C'est la vision du socialisme à partir d'en haut qui concentre toute l'attention de la social-démocratie sur les superstructures parlementaires de la société capitaliste et sur la manipulation des sommets dirigeants de l'économie. Et, dès lors, qui rend cette social-démocratie hostile aux actions des masses venant d'en bas. C'est le socialisme à partir d'en haut qui constitue la tradition dominante dans le développement du socialisme. Je vous prie de remarquer que cela n'est pas particulier au socialisme. Au contraire, l'aspiration à une émancipation venant d'en haut est un principe qui sans cesse s'est diffusé au cours des siècles d'existence d'une société de classes et d'une oppression politique. C'est en effet la promesse permanente articulée par chaque pouvoir dominant afin que le peuple dirige son regard vers le haut en espérant une protection en lieu et place de se libérer lui-même d'un besoin externe de protection. Le peuple déposait sa confiance dans les mains des rois pour corriger les injustices commises par les seigneurs; et il faisait confiance au Messie pour abattre la tyrannie des rois. Au lieu de s'engager dans la voie audacieuse de l'action de masse à partir d'en bas, l'idée règne qu'il est toujours plus sûr et plus prudent de

trouver un « bon responsable », un « bon guide », qui fera le Bien du Peuple.

Le modèle de l'émancipation à partir d'en haut a ses origines dans l'histoire de la civilisation et devait aussi émerger dans le socialisme. Ce n'est que dans le contexte d'un mouvement socialiste moderne que la libération à partir d'en bas pourrait devenir une aspiration réaliste. Au sein du socialisme, cette aspiration commence à émerger, mais seulement par intermittence et comme des tentatives qui éclosent. L'histoire du socialisme peut être lue comme un effort continu, mais pour l'heure largement sans succès, de se libérer de la vieille tradition, cette tradition d'une émancipation par en haut. C'est avec la conviction que la crise présente du socialisme n'est compréhensible qu'en partant de cette « Grande Division » dans la tradition socialiste que nous examinerons quelques exemples des deux âmes du socialisme. (A suivre)

1. La traduction française traditionnelle est la suivante : « *Considérant que l'émancipation de la classe ouvrière doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes; que la lutte pour l'émancipation de la classe ouvrière n'est pas une lutte pour des privilèges et des monopoles de classe, mais pour l'établissement des droits et devoirs égaux et pour l'abolition de toute domination de classe...* », « Statuts provisoires de l'Association Internationale des Travailleurs » (AIT), in *Le Conseil Général de la Première Internationale 1864-1866*, Editions du Progrès, 1972. Ces statuts, rédigés par Marx, seront adoptés par le Conseil central de l'AIT le 1^{er} novembre 1864.

Les coulisses de l'arnaque



Christian Jacquiau
Les coulisses
de la grande distribution
Albin Michel, 2000, 367 p.

Dans le monde entier, les chaînes de supermarchés se sont engagées dans des opérations de fusions (Carrefour-Promodès), de réorganisations brutales de leurs relations avec les « fournisseurs » et d'élargissement de leur périmètre d'activités. Ou sont en difficulté : faillite de Kmart aux USA.

Migros et Coop – qui figurent parmi les vingt premières entreprises de Suisse – réagencent en permanence leurs structures d'achat, de production et de distribution, comme leur gestion interne. Migros contrôle Herren Globus, Globus Warenhäuser, ABM-Au bon Marché, Interio, Office World et Globi-Verlag ; pour ne pas citer son expansion dans la branche du « bien-être » (fitness), de la « formation » ou de la banque. Coop tient TopTip, Interdiscount, Import Parfumerie. Elle étend son réseau de vente dans des niches : coop-brico + loisirs, coop-pronto, coop-railshop. Son secteur productif se renforce : argo, Bell, PastaGala, Steinfels Cleaning Systems, Swiss Cosmetics, Swissmill, Nutrex, Silag...

Coop et Migros font un chiffre d'affaires qui, respectivement, avoisine les 14 et 20 milliards de francs. La politique de communication des deux groupes se

centre sur : les services aux consommateurs / trices, des « prix bas » et le « respect de l'environnement ».

Le groupe français Carrefour – qui se place dans le peloton de tête mondial – s'est associé, en 2001, au groupe Maus qui contrôle la chaîne Manor. L'ouverture de quelque 19 hypermarchés en Suisse est prévue. Un rachat de Maus par Carrefour n'est pas à exclure.

Payer trois fois

Un récent ouvrage de Christian Jacquiau, expert comptable et délégué consulaire de la Chambre de commerce de Paris, tombe à point pour découvrir la machinerie des géants de la distribution (le chapitre 3 est consacré « *Au modèle Carrefour* »). Les différences existant entre la « grande distribution » en France et celle dominante en Suisse n'enlèvent rien à l'utilité d'un tel ouvrage, dont les points forts seraient confirmés par les agriculteurs qui se sont mobilisés il y a quelques mois face à Coop et à Migros.

Christian Jacquiau nous démontre que le consommateur faisant ses achats dans un supermarché paye trois fois. Tout d'abord, il le fait en passant à la caisse. Ensuite, il participe à la subvention du segment agricole le plus productiviste, dont l'impact sur l'environnement est le plus négatif (chapitre 13 « *L'agriculture dénaturée* »). Enfin, l'acheteur participe, en tant que contribuable, à « l'assistance sociale » et « médicale » nécessaire à apporter : 1° à celles et ceux qui travaillent dans des entreprises produisant pour le distributeur ; entreprises soumises à une pression extrême afin de dégager des marges et qui reportent l'effort de la « compression des coûts » sur les salaires et les rythmes de travail de « leurs collaborateurs » (Micarna de Migros en est un bon exemple !); 2° à celles et

ceux qui sont licencié·e·s par des entreprises ne pouvant plus tourner car le « donneur d'ordre » (la grande surface) les étrangle : le prix de vente imposé est en dessous du prix de revient (mais le marché serait libre !); 3° à celles et ceux qui sont des employé·e·s précarisé·e·s et flexibilisé·e·s de ces grands magasins et qui craquent ; 4° aux paysans en voie de paupérisation.

Accaparer les marges

Jacquiau démonte le mécanisme qui voudrait que le producteur agricole, à cause de la suppression des intermédiaires, gagne à avoir un rapport direct avec les hypermarchés. Le calcul indique pourtant que le rapport est resté, en gros, de 1 à 4 entre ce que gagnait il y a cinquante ans l'agriculteur (alors que les intermédiaires étaient nombreux) et le prix de vente. Les centrales d'achat – celles de Coop, par exemple – s'octroient les marges des anciens intermédiaires.

En plus, les grandes surfaces exigent des fournisseurs des investissements, ce qui est qualifié de « *marges arrière* ». Voilà la description du mécanisme. Un supermarché dit vendre 70 francs un produit acheté 63 francs. Mais pour avoir accès à un réseau de grande distribution – donc être agréé par une centrale d'achat qui écrase les prix, tant elle est puissante – le petit ou moyen fournisseur devra payer une somme importante pour être référencé ; c'est-à-dire pour que son produit soit porté à la connaissance des distributeurs. Ainsi, il pourra, peut-être, devenir un vrai fournisseur ! Afin de s'assurer les bonnes grâces de la centrale d'achat, il devra fournir des échantillons gratuits. A part cela, toute promotion d'un produit (d'une publication ou d'une bouteille de vin), sous la forme d'une mise sur un présentoir ou d'une pyramide à l'entrée du magasin, se paie.

Une commission parlementaire française a identifié (pp. 66 et suivantes) un nombre effarant de prétextes visant à exiger de l'argent aux fournisseurs. Celui qui ferait un procès risquerait de n'être plus référencé... et de disparaître dans l'anonymat et la faillite.

Pauvreté et environnement

L'auteur met en lumière la hiérarchie sociale des hypermarchés... donc l'existence de la grande surface pour « les pauvres ». Donner, pour faire image en Suisse. Contrairement à l'apparence, ce réseau spécifique de vente qui s'adapte aux bas revenus... ne casse pas les prix. En fait, y sont vendus des produits appauvris pour impécunieux : du poulet nourri avec... on ne sait quoi ; du poisson qui reçoit les farines animales « interdites » pour les bovins. Abaisser le coût de reproduction de la force de travail – donc être fonctionnel à des bas salaires –, voilà une fonction de cette catégorie de grands distributeurs.

Les effets de la grande distribution sur l'environnement sont sobrement décrits. Cela va du suremballage – le *packaging* – à une pression pour éliminer le verre recyclable car la manipulation est du coût de main-d'œuvre ! Sans parler des voyages multiples des camions remplis pour livrer et partant vides ; et de l'arrivée d'autres vides qui sont remplis afin de se rendre à la déchetterie. En outre, les hypermarchés – décentrés – contraignent aux déplacements motorisés. Ce qui crée l'occasion de remplir le réservoir de la voiture à la station de la grande surface !

Une lecture à conseiller aux animatrices et animateurs du syndicat Unia... qui agitent leur réflexion pour tenter de gonfler le ballon d'essai d'une syndicalisation poussive à la Migros.

C.-A. Udry